

OG.

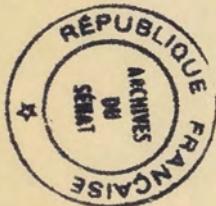
CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

109

PARIS, LE



COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. SARRIEN, Président d'âge

Séance du mercredi 28 janvier 1948

La séance est ouverte à 16 heures 10

Présents : MM. BOISROND, BOSSANNE, BRETTES, Mme BRION,
MM. BRUNET, CALONNE, Mme CARDOT, MM. CHATAGNER,
DADU, Mlle DUBCIS, MM. HENRY, JARRIE, LE-
FRANC, PLAIS, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM.
ROUDEL, SARRIEN, SAUVERTIN, TOGNARD, VILHET,
WEHRUNG.

Suppléants: MM. CHOCHOY (de M. TOURE Fodé Mamadou)
GUENIN (de M. LE TERRIER)
LAFAY (de M. GRASSARD)
PUJOL (de M. PAGET).

Absents : MM. GERARD, MERMET-GUYENNET, OU RABAH.

ORDRE du JOUR

Election du Bureau.

.../

COMPTE-RENDU

M. SARRIEN, Président d'âge, propose de procéder à l'élection du Président au bulletin secret.

Il a reçu la candidature de M. LEFRANC, président sortant.

Ont obtenu :

M. LEFRANC	:	19 voix
M. BOISROND	:	1 voix
M. SARRIEN	:	3 voix
M. LAFAY	:	1 voix

Bulletins blancs : 2

M. le Président d'âge proclame M. LEFRANC président de la Commission du Ravitaillement.

M. le Président d'âge propose, ensuite, de procéder à l'élection des vice-présidents.

Mme ROLLIN présente, au nom de son groupe, la candidature de M. TOGNARD.

M. CHATAGNER et Mme BRION, vice-présidents sortants sont, également, candidats.

M. LEFRANC ne comprend pas l'attitude de Mme Rollin.

Sur 27 votants, ont obtenu :

M. CHATAGNER	:	25 voix
M. TOGNARD	:	19 "
Mme BRION	:	8 "
M. LE TERRIER	:	1 "
M. PAGET	:	1 "

M. le Président d'âge proclame MM. CHATAGNER et TOGNARD vice-présidents de la Commission.

MM. BOISROND et PLAISANT sont candidats au poste de secrétaire.

Ont obtenu :

M. BOISROND : 19 voix
 M. PLAIT : 16 voix
 M. VILHET : 1 voix

Bulletins blancs : 8

M. le Président d'âge proclame MM. BOISROND et PLAIS secrétaires.

Présidence de M. LEFRANC, Président,

M. le PRESIDENT remercie ses collègues de la confiance qu'ils ont bien voulu lui renouveler. Il essaiera d'être aussi impartial que possible dans les débats."

M. CHATAGNER demande que la Commission du Ravitaillement se réunisse régulièrement une fois par semaine.

Il est décidé que la Commission se réunisse chaque mercredi à 14 heures, sous réserve de l'accord de la Conférence des Présidents.

M. le PRESIDENT propose à ses collègues de fixer l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. CHATAGNER rappelle que les commissaires avaient décidé, avant les vacances, de demander à M. Coudé du Foresto, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, de venir devant la Commission.

M. le PRESIDENT demande à ses collègues s'ils désirent poser, au sous-secrétaire d'Etat, des questions précises.

M. CHATAGNER estime préférable d'entendre un exposé sur la politique générale en matière de Ravitaillement.

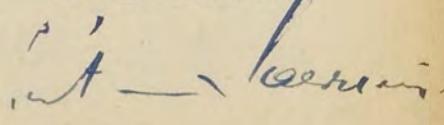
Il est décidé de demander à M. Coudé du Foresto de venir mercredi prochain à 14 heures, devant la Commission.

M. le PRESIDENT demandera au Président de la Commission de l'Agriculture de tenir, à cette occasion, une réunion commune des deux commissions.

Il en est ainsi décidé.

À 16 heures 45, la séance est levée.

Le Président



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Réunion commune avec la Commission de l'Agriculture

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du mercredi 4 février 1948

La séance est ouverte à 14 heures 10

Présents : Commission du Ravitaillement : M. BOISROND,
Mme BRION, M. BRUNET, Mme CARDOT, MM. CHATAGNER,
DADU, Mlle DUBOIS, MM. HENRY, JARRIE, LAFAY,
LEFRANC, LE TERRIER, MERMET-GUYENNET, N'JOYA,
PAGET, PLAIS, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROU-
DEL, SARRIEN, SAUVERTIN, TOGNARD, VILHET.

Absents : MM. BOSSANNE, CALONNE, GERARD, GRASSARD, OU RABAH,
TOURE, WEHRUNG.

Présents : Commission de l'Agriculture : MM. BELLON, BRUNE,
CARDIN, CHAMPEIX, CHOCHOY, DADU, DAVID, DULIN,
DE FELICE, GRAVIER, HENRY, JAYR, LAURENTI,
LE SASSIER-BOISAUNE, LE TERRIER, DE MONTALEM-
BERT, PRIMET, ROUDEL, SAINT-CYR, SEMPE, SI-
MARD, TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusé : M. MOREL.

Absents : MM. BENE, BOYER, BRETTES, LE COENT, LE GOFF, LE-
MOINE.

Rav. 4.2.48.

- 2 -

ORDRE du JOUR

Audition de M. COUDE du FORESTO, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, sur la politique générale en matière de ravitaillement.

COMPTE-RENDU

Voir compte-rendu sténographique annexé au procès-verbal.

CAMPALE/J

- 1 -

COMMISSIONS DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Séance du 4 février 1948

Présidence de MM. DULIN et LEFRANC .

AUDITIONde M. COUDE du FORESTO, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

La séance est ouverte à quatorze heures.

M. LEFRANC, président. Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, La commission du Ravitaillement a pris l'initiative d'organiser une réunion commune aux deux commissions du Ravitaillement et de l'Agriculture.

Elle vous a demandé, monsieur le ministre, d'être assez aimable de nous fournir, si cela est possible, quelques renseignements.

Je crois être l'interprète des deux Commissions en vous remerciant de la visite que vous nous rendez et qui va nous permettre de nous éclairer sur certaines questions.

Nos amis ont pensé qu'il serait bon que vous nous fassiez si vous le jugez utile, un petit exposé d'ensemble sur la politique générale du ravitaillement, puis, si vous le permettez, différents commissaires des deux commissions vous poseront quelques questions concernant le ravitaillement.

La parole est à M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

M. COUDE du FORESTO, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture. Je tiens tout d'abord à vous dire combien je suis heureux de me retrouver parmi vous, appartenant à cette maison dont je suis le seul représentant auprès du Gouvernement. C'est un petit peu un sentiment de famille qui me rapproche de vous et je pense que nous pourrons faire un échange de vues assez fructueux, tant pour vous que pour moi ainsi que pour les membres du Gouvernement car ils seront ainsi éclairés sur un certain nombre de vos préoccupations et, de mon côté, je pourrai vous donner quelques indications utiles.

.....

J'aurais souhaité que l'on puisse me faire parvenir, avant cette séance, quelques notes sur les questions principales que vous auriez voulu voir traiter aujourd'hui. Ceci m'aurait permis de vous apporter quelques renseignements complémentaires.

Mais puisqu'il n'en a pas été ainsi, je me bornerai à vous faire un exposé général. Si vous jugez bon de me demander des renseignements complémentaires, j'y répondrai de mon mieux et je me ferai un plaisir, si cela est nécessaire, de vous les communiquer par écrits vers la fin de la semaine.

Je vais vous faire un exposé de la situation générale des services du ravitaillement et de ce que l'on peut en attendre. Je crois que cela n'est pas inutile si nous voulons nous mettre dans l'ambiance et si nous désirons pouvoir définir quelles sont les tâches à accomplir, celles que l'on peut attendre de nous et celles sur lesquelles nous serons obligés de jeter un voile, faute de moyens pour les réaliser.

Le ravitaillement général est aujourd'hui l'un des organismes ministériels qui a été le plus touché par les décrets successifs qui ont affecté le personnel. Je vous indiquerai simplement que, depuis décembre 1946, nous avons été l'objet de compressions en un an considérables se traduisant par une réduction de personnel de l'ordre de 24 p. 100 environ, avec d'ailleurs une répartition très inégale puisque nous avons surtout été affectés, dans notre administration centrale, beaucoup moins que dans les services extérieurs.

Nous avons d'ailleurs prévu une réorganisation qui nous permettrait d'équilibrer ces charges tout en maintenant des cadres suffisants afin de répondre à des préoccupations qui peuvent se manifester.

Les tâches du ravitaillement sont, à mon sens, extrêmement différentes de celles des départements ministériels traditionnels parce que les problèmes qui se posent sont à réalisation immédiate et varient constamment. Nous avons périodiquement, selon les saisons, selon les approvisionnements, à nous préoccuper de telle ou telle contingence et nous devons pouvoir nous adapter et être à même de réaliser très rapidement une organisation momentanée nous permettant de pallier certains défauts que nous pourrons constater dans les approvisionnements.

Prenons un exemple concret. Nous avons eu depuis longtemps la préoccupation de la viande, puis ensuite celle du vin. Depuis la liberté a été rendue à ceux-ci. C'est une question que nous allons être obligés d'examiner. Nous avons, au contraire, un problème saisonnier comme celui du poisson, pour lequel nous pouvons envisager quelques mesures plus libérales dans un avenir assez proche. Afin d'arriver à une sorte d'équilibre, nous nous désintéressons provisoirement de certaines questions pour en étudier plus spécialement d'autres.

-3-

Je crois qu'il serait tout à fait dangereux de s'imaginer que les possibilités actuelles des services du ravitaillement général sont telles que l'on pourrait revenir à une contrainte sur tous les points sans arriver à un complément d'effectif que ni l'opinion publique, ni d'ailleurs le Gouvernement ne désirent.

Je vais vous citer quelques chiffres en ce qui concerne le personnel et il est bon que vous les connaissiez, même quand ce personnel ne dépend pas directement du ravitaillement. Je parle par exemple du contrôle économique. Nous avons 4.000 contrôleurs économiques en France, la Belgique, pays de 9 millions d'habitants, en a 11.000. Nous avons au ravitaillement proprement dit, à l'heure actuelle, pour la vérification des titres d'alimentation, des tickets, 713 vérificateurs, plus 33 vérificateurs attachés et 8 vérificateurs comptables. C'est-à-dire un total qui se situe à environ 750 vérificateurs généraux.

Nous avons - je vous rapproche les deux chiffres parce qu'ils sont éloquents - 42 millions de titres divers à vérifier et à contrôler par mois. Il est bien certain que nous allons être obligés de prendre des mesures pour rendre ce contrôle plus efficace, car tel qu'il existe actuellement, il est inopérant.

Nous pourrons concentrer nos effectifs sur des points qui paraissent plus sensibles que d'autres.

Dans l'administration centrale, nous avions, en décembre 1946, 780 employés divers en dehors des agents contractuels et des auxiliaires ; il n'en reste plus 374.

Nous avions 683 auxiliaires, nous en aurons 243 au 1er mars. Nous avons 182 agents contractuels ; il en restera 36 ainsi que 13 chargés de mission contre 92 que nous avions auparavant.

Vous voyez donc que l'effort de compression que nous avons réalisé est considérable. C'est un maximum et je crois qu'il serait vraiment dangereux, dans l'état actuel des choses d'aller au-delà.

Quelle est donc la politique générale que nous devons suivre ? Je crois, en toute sincérité, qu'en dehors des problèmes tout à fait locaux et qui peuvent être saisonniers, nous devons nous contenter de contrôler étroitement et cela de plus en plus de façon à éviter le maximum de fuites, des secteurs semi-permanents dont nous savons très bien que, étant donné la situation mondiale, les nécessités de contraintes ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Je veux parler, par exemple, du pain, du sucre, des corps gras et du lait. Ce sont quatre grands secteurs pour lesquels nous savons très bien qu'en raison de leur rareté, nous ne pouvons les abandonner à eux-mêmes.

.../

- 6 -

Nous devons, au contraire, concentrer tous nos efforts sur ces secteurs, quitte à laisser la liberté à ceux concernant des produits dont l'abondance/suffisante pour empêcher une hausse des prix.
/ est

Il existe enfin d'autres secteurs pour lesquels nous devrons agir, à certaines périodes, selon les conditions propres à chacun des produits qu'ils comportent.

Ces principes généraux étant établis, nous entrons maintenant dans le problème du ravitaillement proprement dit : je vous indiquerai les mesures que compte prendre le Gouvernement en matière de contrôle. Je parlerai ensuite des répressions que ce contrôle va entraîner. Je vous demanderai enfin de me poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Dans les quatre ou cinq mois à venir vont se poser différents problèmes. C'est en effet la période critique de l'année, celle de la soudure, en juillet pour les céréales, de février à juin pour la viande, en mars pour le poisson, de mars à avril pour le lait. Mais toutes les soudures sont un caractère commun, c'est que, pour le sucre excepté, elles se situent dans la période de janvier à juin.

Nous avons eu, l'année dernière, une récolte spécialement déficiente en beaucoup de domaines, en celui des céréales d'abord et en celui des betteraves ensuite, non pas tant en quantité des tubercules mais en quantité de sucre.

Nous avons eu une arrière-saison extrêmement sèche, très préjudiciable à l'alimentation animale et, faute de matières premières nécessaires, ce problème n'est pas encore résolu. Il en est résulté un afflux de bétail sur le marché à la fin de l'année dernière, afflux qui n'a malheureusement pas provoqué la baisse des prix pour les raisons que je citerai tout à l'heure à propos de la viande.

Mais cette arrière-saison a été favorable à certaines cultures puisque jusqu'à présent nous avons joui d'un hiver doux et humide ; elle présente donc des facteurs qui jouent contre nous, et d'autres, pour nous.

Ils jouent pour nous pour le lait. Nous avons constaté ces derniers temps une amélioration considérable en ce qui concerne la collecte de ce produit. Près de 700.000 litres ont été ainsi acheminés vers Paris ; ce qui est un chiffre tout à fait inespéré.

Il n'en est pas de même pour la viande. Les cultivateurs qui se sont trouvés dans la possibilité de mettre les animaux à l'herbe ont réalisé une économie dans les aliments du bétail, et ils font, en ce moment, preuve d'une certaine réticence en mettant plus difficilement les animaux sur le marché, ce qui

- 5 -

a naturellement entraîné une certaine baisse dans les arrivages, baisse qui, d'une manière générale, n'a pas été très grave. Mais les phénomènes qui auraient dû se produire à partir de fin janvier se sont trouvés reportés au moins de février et nous bénéficiions ainsi s'un sursis d'échéance dans notre soudure.

Entrons dans les problèmes particuliers. Pour le pain, nous avons - et je tiens à le souligner, quoiqu'on en ait dit, que l'on a fait cette année un merveilleux effort et j'avoue avoir été le premier à sous-estimer la possibilité de la collecte.

Je me souviens ici même, au sein de la commission de l'agriculture, que nous pensions que la collecte ne dépasserait pas 14 à 15 millions de quintaux. Or, d'après certains éléments, je suis heureux de penser que nous atteindrons 19 millions de quintaux, ce qui me paraît être un très beau résultat. Il n'en est pas moins vrai que, alors que nous consommons 2,5 ou 3 millions de quintaux par mois, nous ne pouvons compter, pour arriver à la soudure, que sur l'aide de l'importation, importation provenant des Etats-Unis, de l'Australie, de l'Argentine, dont un certain nombre de pays - l'Argentine exceptée - se trouvent dans le sein de ce que nous appelons l'I.E.F.C.) (Organisation internationale d'allocations pour les céréales) (International Emergency Food Coupany).

Le I.E.F.C. établir ses programmes pour trois mois. En ce qui nous concerne, le programme est donc fixé pour jusqu'à fin mars.

Nous ne pouvons que faire des hypothèses pour ce qui concerne la graine, mais celles-ci sont toutefois suffisamment précises pour que nous puissions penser que, sauf catastrophe - chose qui est évidemment toujours possible, mais que je ne prévois pas - il sera possible de maintenir les rations sans difficultés jusqu'à fin juillet, à la condition, bien entendu, que le gaspillage que nous constatons actuellement ne se maintienne point.

Je vous parlerai tout à l'heure de la façon dont je compte y remédier.

Passons aux phénomènes favorables. Nous n'avons malheureusement que très peu de renseignements - je ne sais si M. Lemoine est ici - sur les perspectives de l'Afrique du Nord et de la Tunisie en particulier où il a neigé sur les Hauts-Plateaux, ce qui laisse présager certainement quelques surprises de ce côté. M. Durand, directeur de l'O.N.I.C. s'est rendu au Maroc et il nous rapportera ce qu'il pense des possibilités de ce pays pour nous venir en aide avant la soudure de juillet.

.. /

- 6 -

En ce qui concerne les ensemenagements en seigle, ceux-ci sont très importants et je crois que notre collègue, M. Sima en est un peu l'auteur.

Cette récolte de seigle nous permettra d'attendre la soudure du blé.

Pour ce qui concerne le lait, nous bénéficions actuellement d'une amélioration dans les méthodes de collectes, ainsi que d'une arrière-saison qui a été favorable, il faut bien le dire.

Je pense que nous arriverons à franchir le cap du mois de mars qui doit marquer la reprise de la production laitière. Certains facteurs ont influencé cette production, le premier est celui de la main-d'œuvre, le second est le déséquilibre entre le prix de la production laitière et le prix de la production du cheptel de boucherie. Le troisième facteur, il faut avoir le courage de le dire, est représenté par un autre déséquilibre entre le prix du lait et des sous-produits du lait.

C'est un problème que traite actuellement M. le Ministre de l'Agriculture et qui ne doit pas être envisagé isolément. Toutes ces questions doivent être examinées dans leur ensemble. Il en est de même d'ailleurs pour tout ce qui concerne l'agriculture où tout s'enchaîne. Il serait extravagant de vouloir traiter le lait sans se préoccuper de la viande et des sous-produits laitiers.

Un corollaire du problème laitier est celui de l'alimentation du bétail. Ces deux questions sont liées, parce que sans alimentation du bétail il n'y a pas de lait. Je préférerais évoquer cette situation dans un chapitre spécial présentant une grande importance et que nous étudierons dans un instant.

Avant de traiter de la production en général, je voudrais examiner la distribution. Dès maintenant, je dois vous indiquer que plus de 2 millions de quintaux de nourriture animale, sous forme de tourteaux de lin et d'arachide, sous forme d'issues et sous forme d'aliments mélassés, -car si nous avons peu de sucre cette année, nous avons beaucoup de mélasses- sont mis en distribution et doivent être affectés par priorité aux bons livreurs de lait.

- M - g -

- 7 -

Nous avons mis au point avec les services du Ministère de l'Agriculture les modalités de distribution. Je demande à chacun de vous, dans sa circonscription de faire comprendre aux offices agricoles départementaux chargés de cette répartition qu'il ne s'agit pas de répartir cette faible quantité, simplement en divisant le tonnage dont ils disposent par le nombre de vaches laitières mais, au contraire, de favoriser les livreurs de lait qui font leur travail consciencieusement.

Bien entendu, il faut tenir compte du fait que certains ne peuvent pas livrer actuellement parce qu'ils manquent d'aliments pour le bétail. Il faut, par conséquent, réservier ces aliments aux régions qui livrent soit du lait, soit des produits laitiers, tels que le beurre par exemple.

J'ai donné personnellement des instructions pour que l'on fasse un parallèle assez précis entre les résultats des collectes et les allocations d'essence et de pneumatiques accordées aux collecteurs.

En ce qui concerne le lait, nous faisons l'appoint avec le lait en boîtes et le lait en poudre. Vous savez qu'il en existe trois catégories : le lait condensé non sucré, le lait condensé sucré et le lait en poudre. Nous faisons cet appoint en utilisant, au mieux, les stocks dont nous disposons.

On a accusé le ravitaillement de vouloir conserver un stock que l'on a déclaré être de 10.000 tonnes. C'était exact à l'époque où on l'a dit, mais le ravitaillement n'a pas conservé ce stock par esprit de conservatisme ridicule, il s'est borné à le répartir de telle manière qu'il puisse attendre la soudure avec le lait d'importation.

A la cadence de distribution actuelle, notre stock sera épuisé aux environs de la fin du mois d'avril, c'est-à-dire l'époque à laquelle nous recevrons de nouveaux laits.

Pour la viande, les problèmes sont plus complexes et plus vastes. Dans le budget alimentaire d'un travailleur, nous constatons que les produits que nous contrôlons actuellement ne représentent que 12 %. 88 % sont donc représentés par des produits en vente libre et, parmi ces produits, la viande figure pour 30 %.

Si vous admettez que le budget du travailleur est affecté, actuellement, dans une moyenne de 70 % à l'alimentation, vous voyez que la viande représente 21 % de ce budget. C'est donc un problème capital que le problème de la viande, d'autant plus qu'à tort ou à raison la viande a toujours été considérée depuis un certain nombre d'années comme l'étalon qui sert à évaluer le niveau de la cherté de vie.

Il est donc tout-à-fait naturel que nous ne nous désintéressions pas de ce marché et qu'au contraire, tout soit fait pour éviter que la viande ne vienne soit à manquer en quantité, soit à atteindre des prix trop élevés.

Nous avons vu arriver au début de cette année sur les marchés des animaux maigres, qui n'auraient dû être abattus qu'au mois de février ou au mois de mars. Ces animaux-là, nous ne les retrouverons pas.

M. A.

Les éleveurs vont avoir tendance à conserver leurs animaux car, à l'heure actuelle, ils disposent d'aliments du bétail qu'ils ont économisés en remettant leurs bestiaux à l'herbe.

Les arrivages de fin décembre et du début de janvier qui ont été très abondants à la Villette auraient dû faire baisser les prix. Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi ? La demande a été accrue. Je vais vous citer deux chiffres : alors qu'en janvier 1947, la consommation moyenne, à Paris, par habitant et par semaine, était de l'ordre de 300 grammes, elle a triplé dans le courant de l'année.

Faut-il nous en réjouir ou non ? J'en serais réjoui, si j'avais l'impression que toutes les couches de la population aient bénéficié de cet heureux état de choses. Je ne crois pas qu'il en soit tout-à-fait ainsi et je considère que cet afflux de demandes provenait surtout de familles dont tous les membres travaillent ainsi que des classes les plus favorisées, en d'autres termes, de ceux qui avaient un pouvoir d'achat plus important et qui ont pu trouver dans la viande un produit de remplacement pour pallier à l'insuffisance d'autres produits.

Cet afflux de demandes a été tel que, pratiquement, nous n'avons jamais réussi à épouser les demandes sur le marché de la Villette. Les prix à la production qui s'étaient maintenus à un niveau à peu près constant pendant deux derniers mois de l'année viennent assez brusquement de "décrocher", sous l'influence d'un certain nombre de facteurs dont le premier est, certainement, la présence sur des marchés d'acheteurs venus de places qui n'avaient pas l'habitude de s'y approvisionner.

Par exemple, le département des Deux-Sèvres - je le cite parce que c'est le mien et que je le connais bien - qui est producteur de viande, a eu ses marchés déséquilibrés par des achats effectués par le nord et par l'est.

Que sont les prix à la production par rapport à ceux de 1938-1939 ? Ils sont, environ, au coefficient 20. Quels sont les prix à la distribution par rapport à ceux de 1938-1939 ? Ils sont au coefficient 13 ou 14. Si on voulait examiner brutallement ces deux chiffres, on pourrait conclure d'une façon simpliste que ce sont les distributeurs qui ont été dans cette affaire des "petits saints" et non les producteurs. Le raisonnement est simpliste parce qu'il paraît incontestable que l'un des grands facteurs de hausse sur le marché de la production est la prolifération d'un certain nombre d'intermédiaires qui se disputent la vente à n'importe quel prix.

Je pourrais vous citer des exemples dans de nombreux départements. Il y a concurrence à l'achat, ce qui fait monter les prix à la production et à la distribution, il y a au contraire nécessité de restreindre les prix. Les marges étant devenues officiellement insuffisantes, tous les truquages possibles réapparaissent. Comme personne n'a aucune vocation spéciale pour le hara-kiri, ce n'est plus du marché noir mais se pratiquent des "dessous de table" qui évitent de faire apparaître des marchés trop élevés.

Le premier système qui vient à l'esprit de tout gouvernement, consiste à organiser le marché de la viande - comme je l'ai dit dans certaines de mes allocutions - depuis la production jusqu'à la distribution. Il s'agit là

d'un système extrêmement rigide avec taxation à tous les stades, rationnement et contrainte. Ce contrôle à tous les stades de la distribution et de la répartition exige des moyens que nous n'avons pas facilement à notre disposition. Je rappelle, pour mémoire, que la Parlement a supprimé les chefs de district, que les commissions d'achat ont disparu et que, par conséquent, il serait extrêmement difficile, à l'heure actuelle, de reconstituer ces organismes, tout au moins sans un délai assez long et sans faire voter au Parlement des textes qu'il ne serait peut-être pas disposé à adopter.

Fallait-il en conclure que nous devions abandonner la partie ? Je dois vous avouer que, dans le grand nombre d'interventions qui ont eu lieu, à la tribune, il y a quelques mois, quand fut voté un certain nombre de textes donnant des pouvoirs très étendus au service du ravitaillement pour lui permettre d'organiser certaines professions, on a souvent dit : "Pourquoi nous faire voter de nouveaux textes et prévoir de nouvelles sanctions alors que l'arsenal des lois est assez important pour y trouver tout ce que l'en veut ?"

Je me suis penché sur l'arsenal des lois et j'y ai trouvé tout ce que je voulais. Si nous avions la nécessité d'arriver à l'organisation totale de la répartition de la viande, je n'aurais pas besoin de nouveaux textes législatifs et j'aurais tout ce qu'il faut à ma disposition.

Faut-il aller jusque là ? Nous n'y avons pas songé parce que, si nous avons ces textes et la possibilité de prendre les décrets nécessaires, nous n'avons pas en revanche les moyens financiers qui nous permettraient d'assurer l'opération très rapidement et avec toute l'efficacité voulue.

Nous avions une autre solution - et je passe à l'autre extrême - la solution entièrement libérale. Elle consistait à dire : "Laissons faire, ayons à notre disposition une masse de manœuvres suffisante pour pouvoir peser sur les cours". Cette masse de manœuvres peut être constituée 1^e) par le stock de congélation et il ne s'agit pas d'un mystère, car, dans mon bureau, existe une grande carte accessible à tous et qui indique que nous avons à notre disposition 32.000 tonnes de viande frigorifiée;

2^e) par les contrats d'engraissement, mais ils n'ont pas rendu tout ce que l'on en attendait. Pourquoi ? Examinons les deux types de contrat : les contrats porcins et les contrats bovins. Si les premiers se sont réalisés sans de grosses difficultés, pour les contrats bovins, un premier phénomène psychologique s'est manifesté. Le cultivateur n'aime pas souscrire un contrat, il n'aime pas prendre d'engagements de longue durée et il faut tenir compte de ce fait.

Le deuxième phénomène est le suivant : nous n'avons pas réussi à mettre en place assez tôt les aliments du bétail par suite d'un certain nombre de facteurs et, en particulier, l'arrêt des huilleries marseillaises pendant un mois. Le cultivateur n'ayant pas constaté lui-même la matérialité des aliments que nous pourrions mettre à sa disposition a conçu certaines inquiétudes sur l'exécution de ces contrats et ces derniers n'ont pas été souscrits en quantités suffisantes.

Nous avons, également, à notre disposition l'importation. Quand on veut parler d'importation, il ne faut pas oublier trois facteurs : pour faire

des importations, il faut trouver la marchandise, l'argent pour la payer et les bateaux pour la transporter. S'il est facile, en général, de réunir deux facteurs, le troisième manque assez souvent. Quoi qu'il en soit, nous aurons de la viande d'importation en quantité notable, mais peut-être pas en quantité suffisante pour que nous puissions admettre que la simple pesée sur les cours, avec la masse de manœuvres dont nous disposerons, soit suffisante.

Il fallait donc songer à un autre système et je l'ai mis au point avec l'accord entier de la C.G.A., la neutralité bienveillante de quelques professions intermédiaires et un accord de principe du syndicat de la boucherie.

Ce système consistait à dire : "Ces contrats d'engraissement que nous n'avons pu réaliser en quantité suffisante, nous les remplaçons par des sortes de contrats à posteriori dans lesquels nous livrons les aliments du bétail en échange des animaux. Par exemple, le cultivateur qui nous apporte un bœuf sur le marché repart avec les aliments du bétail correspondant.

C'est une organisation que l'on a pu monter sans trop de difficultés, mais elle nécessite une mise en route un peu délicate. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de faire un essai en le limitant pour l'instant à six départements, sous réserve de l'étendre progressivement à d'autres.

Comment cela se passera-t-il dans la pratique ? Par exemple, quatre départements : la Vendée, les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure, n'expédiront plus que sur Paris, grâce à l'échange dont je vous ai parlé tout-à-l'heure. Ce bétail sera expédié par qui ? soit par des syndicats de producteurs, soit par des coopératives de producteurs, en accord avec la C.G.A. qui organise ces syndicats et ces coopératives et les crée au besoin dans les endroits où il n'en existe pas. Toutefois leur nombre sera limité et nous aurons aussi recours aux marchands de bestiaux qui accepteront de se plier à certains contrôles.

Ces animaux arriveront à la Villette - ce marché étant considéré, à tort ou à raison comme un étalon pour l'ensemble de la France - et ils seront répartis au stade de la distribution par toutes les boucheries spécialisées qui ne distribueront, cette semaine-là et à tour de rôle que de la viande congelée et de la viande provenant de ces contrats qui ne sont pas, en réalité, des contrats mais plutôt des échanges.

Nous avons mis sur pied une organisation qui consiste à répartir les boucheries de détail en un certain nombre de groupes. Ces groupes ne seraient pas des groupes géographiques, de façon que toute la population puisse être servie à la fois. Une semaine le groupe A, une autre semaine le groupe B, une autre semaine le groupe C distribuera la viande. Nous espérons avoir une légère baisse sur les marchés en ce qui concerne les prix de la viande fraîche et, également, une stabilisation nécessaire des cours. Cette expérience sera étendue aux grands marchés de Lyon ainsi qu'aux grands centres.

Depuis que cette décision a été prise (les détails en sont arrêtés mais la date d'application n'est pas fixée) un certain nombre d'événements se sont produits, en particulier, le blocage des billets de 5.000 francs. Je n'ai pas à vous faire un exposé sur les vertus ou les inconvénients du blocage des billets de 5.000 francs, mais il a eu certaines répercussions.

Les marchands de bestiaux ont l'habitude d'aller acheter les animaux avec des billets de 5.000 francs. C'est ainsi qu'au cours de la semaine dernière, on a pu constater, sur divers marchés la raréfaction des arrivages, les marchands n'ayant pas les espèces en poche. Heureusement la semaine dernière, il y avait des quantités de frigo suffisantes. D'ailleurs, je dois vous dire que si les mesures prises ne donnaient pas les résultats escomptés, je prendrai mes dispositions pour faire débloquer de la viande frigorifiée pour les grands centres.

Je vais passer à un autre problème qui est d'actualité et dont on parle beaucoup : le sucre. Nous nous trouvons brutalement devant un déficit de 200.000 tonnes. Je vous cite le chiffre sans hésiter. D'où vient-il ? De deux sources : d'une part, nous avons eu une récolte de betteraves moins abondante que celle que l'en espérait et, d'autre part, ces betteraves donnent un rendement en sucre inférieur de 15 à 20 % aux rendements normaux.

La situation devient sérieuse car nous avons non seulement à maintenir la nation mais également à conserver une activité à un certain nombre d'industries essentielles et à d'autres moins essentielles, le problème principal consistant à éviter le chômage à un grand nombre d'ouvriers. Pour le sucre, mais la situation est infiniment moins angoissante que pour beaucoup d'autres denrées car il n'y a pas de pénurie mondiale, bien au contraire. Il y a même surproduction et certains pays, comme Cuba, essaient, actuellement, de provoquer une hausse artificielle des cours par des blocages. Je ne désespère donc pas de pouvoir importer du sucre d'ici la soudure dans des conditions avantageuses. Cette soudure est d'ailleurs assez lointaine puisqu'elle ne se fera qu'au mois de septembre ou d'octobre. Mais, dès maintenant j'ai dû prendre des mesures conservatrices qui ont consisté dans la réduction des attributions à un très grand nombre d'industries qui ne m'ont pas paru essentielles à la vie du pays.

Cette mesure a entraîné un nombre considérable de réclamations, dont vous pouvez avoir une idée par le volume des lettres que vous recevez vous-mêmes à ce sujet. Je donnerai des bouffées d'oxygène à ces industries dès que je le pourrai, mais il est actuellement de mon devoir de ne pas leur laisser consommer du sucre alors qu'elles ne sont pas absolument essentielles.

Pour le vin, vous savez qu'il est en vente libre. C'est à la suite de plaintes de la plupart des producteurs et des intermédiaires que la liberté avait été rendue à la vente du vin. Nous avions des promesses très fermes que le vin baissait ; si, au début, les prix se sont maintenus, je suis au désespoir de vous dire qu'il n'en est plus ainsi à l'heure actuelle. À ce sujet, on a répandu dans la presse un certain nombre d'informations plus ou moins fantaisistes. J'avais, d'ailleurs, fait effectué des enquêtes et ordonné des poursuites.

Je dois à la vérité de rétablir les faits ; j'ai, effectivement, envoyé un inspecteur général dans le midi, non pas pour faire une enquête - le mot serait trop fort - mais pour faire un "tour d'horizon". Cela n'a permis de constater qu'il pouvait y avoir parfois des réticences à la production et que les livraisons ne se faisaient peut-être pas à un rythme aussi satisfaisant que nous le souhaitions. J'ai pu ainsi m'apercevoir qu'il y avait peut-être certains désirs de voir monter le vin. Il nous appartient d'y mettre bon ordre et j'ai dû avertir les professionnels que liberté

16/20 12-

rendue ne devait pas dire licence et que s'il n'était mis un frein au désordre qui existe, actuellement, dans la commercialisation du vin, nous serions obligés de prendre un certain nombre de précautions. Je leur ai dit que nous avions une arme dont nous ne voudrions pas user, car la récolte est suffisamment abondante et nous souhaiterions ne pas nuire aux viticulteurs. Cette arme, c'est l'importation.

-13-

Je serais très heureux, personnellement, de ne pas utiliser ces possibilités. Dans un pays qui peut se suffire à lui-même du point de vue viticole, il serait regrettable d'en arriver là. Mais j'avertis solennellement les viticulteurs et intermédiaires que s'ils ne sont pas raisonnables, nous userons de cette arme.

Nous avons ensuite la ressource d'examiner les crédits qui sont octroyés à certains organismes. C'est également une arme désagréable, car certains de ces crédits sont justifiés. Mais là encore, nous n'hésiterons pas.

Enfin, et si tout se révélait inefficace, nous serions contraints de revenir au contrôle du vin, ce qui serait fâcheux pour tout le monde.

Ce ne sont pas actuellement des menaces, mais la simple constatation de faits; nous ne pouvons pas laisser s'établir le prix du vin à 70 francs le litre.

J'arrive à quelques questions qui sont pour nous de moindre importance parce qu'elles pourront être résolues plus aisément.

Le problème du poisson. J'ai beaucoup hésité à rendre la liberté au poisson depuis un mois. En effet, nous sommes encore dans la période où la pêche est la moins active et, de plus, nous n'avons pas eu cette année de passages de harengs. Nous comptions sur 70.000 tonnes de harengs et nous n'avons rien eu. Ceci est vraisemblablement dû à ce que les mers ne sont pas descendues à une température suffisante. Le problème ne touche d'ailleurs pas que notre pays; la plupart de nos voisins sont eux aussi à la recherche des harengs.

Il semble que la liberté du poisson pourra être rendue sans difficulté vers le mois de mars. Nous avons en effet une flottille de pêche qui est entièrement reconstituée, et si nous avons à ce moment là les carburants nécessaires, nous pourrons rendre la liberté, tout en laissant subsister cependant un léger contrôle. Il est en effet important qu'une partie de la pêche aille dans les grands centres. On ne voyait ces temps ci les meilleures qualités de poisson que sur la table des grands restaurants, mais non pas sur les marchés. Sur ce point, nous avons pu améliorer la situation. Mais c'est encore très imparfait.

Légumes secs. Nous répartissons actuellement les stocks que nous possérons. On a avancé le chiffre de 60.000 quintaux. Il est exact; pour une fois, on peut dire que la presse a été bien informée, ce qui n'est pas toujours le cas. Contrairement aux intentions qu'on m'a aimablement prêtées, nous répartirons ces quantités avant qu'elles ne soient charançonnes. Cependant, il faut tout de suite remarquer que ces stocks sont tout à fait insuffisants.

Les œufs. Je ne crois pas utile de revenir sur cette question, car les importations sont maintenant terminées. En tout cas, nous sommes parvenus à faire baisser les œufs métropolitains. Dans la répartition, tout n'a pas été parfait. Nous avons essayé la vente sans ticket, puis avec ticket. Le seul résultat vraiment intéressant, c'est que les œufs ont baissé.

.../...

27 14-

Les endives de Belgique ont posé le même problème, avec cette différence que les endives ne sont pas identifiables comme l'étaient les œufs. Les endives ont également baissé.

Les oranges. Ici, nous avons eu, non pas un désastre, mais de graves difficultés provenant de ce que l'afflux des oranges s'est produit au moment où nous subissions les grèves. Nous n'avons pas pu les transporter. Nous avons subi de ce fait de grosses pertes. J'ai néanmoins pensé pouvoir rendre la liberté au marché des oranges. Nous attendons des importations d'oranges d'Italie. J'avais pensé pouvoir les obtenir à des prix inférieurs aux oranges d'Afrique du Nord, mais en fait le prix ne sera que très peu inférieur.

Pommes de terre. C'est une question qui intéresse un très grand nombre d'entre vous et la majorité des Français. Du fait de la température nous devons nous attendre à avoir une abondance de pommes de terre car les stockeurs seront obligés de mettre bon gré mal gré les pommes de terre sur le marché. Nous enregistrons déjà une légère tendance à la baisse. Le renversement de la situation n'est pas loin de se produire. Il suffira d'un léger coup de pouce de notre part.

Voilà un tour d'horizon rapide sur nos principales préoccupations alimentaires. Je veux maintenant vous entretenir de ce que nous avons organisé au point de vue contrôle.

Il n'y a rien d'aussi déprimant que de constater, au moment où nous sommes obligés de maintenir un rationnement très sévère sur un certain nombre de denrées, qu'il y a des fuites importantes sur ces mêmes denrées qui sont vendues à des prix extravagants sur le marché parallèle. Je vais passer rapidement en revue ces différentes denrées.

Pain. Jusqu'à ces derniers jours, il était extrêmement facile, dans n'importe quel restaurant, d'obtenir du pain sans ticket. J'ai fait faire des contrôles dans les restaurants. J'en ai fait fermer un certain nombre et j'ai averti la profession que je continuerais si la situation ne se modifiait pas. D'heureux effets ont été aussitôt enregistrés.

Il y a ensuite le problème des boulangeries et tout particulièrement celui des boulangeries-patisseries. J'ai interdit la fabrication de la pâtisserie avec quelque farine que ce soit. Je suis actuellement l'objet de pressions nombreuses afin de m'amener à autoriser la fabrication de la pâtisserie avec les farines non panifiables. Je ne céderai pas. Je connais les difficultés des patissiers honnêtes, mais je sais également qu'une des principales sources de fraude consiste en l'inclusion, dans les farines non panifiables, d'une certaine quantité de farine panifiable. Cette fraude ne peut être décelée qu'au laboratoire. Dans ces conditions, il faut absolument interdire toute fabrication de pâtisserie à base de quelque sorte de farine que ce soit.

27 -15-

En ce moment, nous opérons des contrôles. Les sanctions seront toujours les mêmes ; la fermeture. C'est elle qui donne les meilleurs résultats. Les fermetures s'échelonneront depuis un mois jusqu'à 6 mois, et je suis décidé à aller, s'il le faut, jusqu'à un an.

En ce qui concerne les boulangeries, les fraudes proviennent de plusieurs sources : faux tickets, pour lesquels nous pourchassons les fabricants ; vente de vrais tickets à la suite de vols ou de détournements ; farine fournie sans ticket par un certain nombre de meuniers. Je suis disposé à faire effectuer des contrôles en meunerie. Je serai également impitoyable de ce côté. Dans la période actuelle où nous avons des difficultés à maintenir la ration à 200 grammes, nous ne nous laisserons pas influencer par un certain nombre de professions dans lesquelles quelques professionnels marrons nuisent à la profession entière. La grande majorité des pâtissiers et des boulangers sont honnêtes, mais ils sont débordés par le petit nombre qui se livre au marché noir.

Pour la viande, les contrôles auxquels nous procédons portent particulièrement sur la fermeture des boucheries et charcuteries. En ce qui concerne les charcuteries, une difficulté supplémentaire réside dans le fait qu'il existe des maisons vendant de la charcuterie en même temps que la plupart des produits d'épicerie.

Pour le sucre, la fraude provient d'un certain nombre de sources. Je fais actuellement faire une enquête précise sur les détournements qui se produisent à tous les stades de la distribution. Il y a d'abord la part réservataire des betteravières. Il n'y a rien à en dire, mais elle est à la base d'une source d'opérations pour le marché noir. Il y a ensuite les vols en sucrerie et les détournements aux autres stades de la distribution. Notre système de répartition des sucre est très mauvais et je suis obligé de le modifier complètement pour éviter que par le jeu de la répartition sur la plan départemental, nous ayons des sur consommations excessives.

Pour ces contrôles, nous n'avons que de faibles moyens à notre disposition. S'il nous faut les éparpiller, ils seront absolument inefficaces. En ce qui concerne les étiquettes, par exemple, vous savez que ce système n'est efficace que lorsqu'il y a un contrôleur sur le marché. Or, nous possédons 200 contrôleurs, et il y a environ 200 marchés à Paris. Je ne peux donc pas les employer à autre chose. Nous bloquerons dorénavant tous les services de police économique pour opérer par sondages dans des quartiers déterminés, où nous contrôlerons à la fois les marchés, les boulangers, les charcutiers et les bouchers. Sans doute ne contrôlerons-nous pas tout le monde, mais nous ferons des sondages si rapides que personne ne saura sur qui ils tomberont la semaine suivante.

En province, difficulté supplémentaire. Ceux-là même qui font le contrôle sont en même temps clients de ceux qu'ils contrôlent. Leur honnêteté ne peut être mise en doute et je pense tout particulièrement à la gendarmerie qui nous a rendu de si grands services.

24-16-

La difficulté n'en est pas moins réelle. Il nous faudra donc prendre de petits groupes de contrôle à Paris qui iront faire des sondages en province.

Je n'ai pas l'intention de brimer les professionnels honnêtes. Mais, nous devons faire des exemples vigoureux pendant toute la période où il nous faut maintenir cette organisation. Ce système doit aller au moins jusqu'à la soudure, c'est à dire jusqu'au mois de juillet prochain.

Je veux vous parler maintenant de la nourriture animale. C'est un des problèmes les plus délicats actuellement. Nous sommes devant un déficit mondial de nourriture animale. Les pays qui sont les plus gros exportateurs ont pris des mesures d'embargo pour éviter la sortie de ces produits. Nous savons actuellement que les céréales secondaires ont été incorporées dans le terme "blé" et que, quand nous disons que nous importons du blé, il faut comprendre blé, plus céréales secondaires. Il en résulte pour nous, en particulier, et pour le monde en général un déficit très important. Nous importons dix à quinze millions de céréales secondaires au total et 10 à 25 millions de produits d'alimentation animale. Cette année, nous avons réparti le tonnage total dont nous disposions en deux parties inégales. La partie principale est réservée à l'agriculture et par priorité aux vaches laitières ; une partie moins importante est réservée aux contrats d'engraissement.

Je vous ai déjà parlé de la répartition des contrats d'engraissement ; je vous ai également parlé de la répartition des programmes pour les vaches laitières. Pour nos contrats d'engraissement, les aliments sont composés de tourteaux moins nobles (palmistes et coprah), d'issues, de manioc, et de produits que l'on peut difficilement consommer en l'état dans la plupart des fermes : des sorghos, des caroubes, produits qui peuvent suppléer aux céréales.

Nous aurons une situation très difficile en ce qui concerne l'alimentation animale jusqu'à la soudure.

L'un des phénomènes les plus choquants est de constater que l'on trouve des provendes et des matières premières d'importation à des prix extravagants, entre 40 et 60 francs le kilog. Nous avons décidé de créer un acheteur unique dans les pays de l'Union française d'où viennent ces produits. Un marché noir important s'est créé, provenant à la fois des offres faites dans les territoires de l'Union française et d'une cascade d'intermédiaires placés entre l'Union française et la métropole. Nous n'avons pas encore pu arrêter ces agissements parce que certains marchés étaient déjà traités et que nous avons rencontré certaines réticences de la part de l'Union Française. Nous espérons cependant pouvoir mettre ces produits à la disposition de l'agriculture à des prix raisonnables.

29 -17-

Mais tout ceci ne représente que des tonnages impressionnements par leur prix mais non pas leur volume. Les tonnages en question sont insignifiants par rapport aux besoins.

i

J'espère vous avoir fait un exposé assez complet sur notre situation actuelle.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DU RAVITAILLEMENT. Je crois être votre interprète à tous pour remercier M. le ministre de son exposé. Je crois qu'il serait bon maintenant d'ouvrir la discussion. J'invite nos collègues qui ont des questions à poser à le faire immédiatement.

M. CHATAIGNER. J'ai été un de ceux qui ont demandé votre audition. J'étais sûr que vous répondriez à notre appel.

Je suis sûr d'être l'interprète de nos collègues pour vous féliciter de votre accession à un poste qui est loin d'être de tout repos, à un poste où on a tout essayé, les vieillards à barbe poivre et sel, comme Ramadier, les jeunes respapés des camps de concentration, comme mon ami Pineau. On a essayé les élus du suffrage universel ; on a essayé les déchets non rachetés de ce suffrage. Personne n'a réussi complètement et je ne suis pas sûr que vous puissiez réussir complètement. Mais même sans cela, vous pourrez compter sur un climat d'amitié au groupe socialiste car, lorsque M. Ramadier, votre prédécesseur au ministère du Ravitaillement, s'est présenté devant le Conseil de la République, vous avez tenu envers lui un langage d'une bienveillance dont je vous remercie, et je me souviens notamment de ces paroles que vous avez prononcées un jour : je ne suis pas pour en XXXXXXXX étant contre, ni contre en étant pour.

Vous avez fait un exposé qui nous a fortement intéressé. Evidemment vous ne pouvez pas tout aborder dans un exposé général. Mes collègues de XXXX la commission du ravitaillement de l'Assemblée nationale m'ont dit qu'un jour vous aviez abordé la question de la fusion entre le ravitaillement et le ministère de l'agriculture. Peut-être n'est-il pas actuellement question de cette fusion. Mais au cas où ce projet serait à la veille d'être concrétisé, je vous demande de venir nous entretenir afin que nous envisagions les avantages et les inconvénients de cette mesure.

Je voudrais vous parler maintenant de la question des étiquettes. Quand M. Jules Moch fut ministre de l'économie nationale, il inaugura un système qui consiste à demander aux commerçants le prix auquel ils ont acheté la marchandise et le prix auquel il vend cette marchandise. M. Jules Moch a changé de département ministériel, et je voudrais savoir où en est cette question des étiquettes. Va-t-on continuer l'expérience ? Pour notre part, au groupe socialiste, nous sommes partisans de ce système, car nous sommes partisans du commerce honnête. Or par exemple, cette paire de lunettes que je porte, je l'ai payée 800 francs. Notre

collègue

26 / 30 - 18-

131

collègue Memmet Guyennet pourrait vous dire que dans son pays, où elle est fabriquée, elle revient à 120 francs. Ainsi donc, des intermédiaires marrons que nous ne confondons pas avec les vrais commerçants se taillent la part du lion en ce qui concerne les bénéfices.

On a pu constater, par exemple sur les poires, dont il y a eu une production, et sur les tomates, que les prix à Paris étaient considérablement supérieurs à ce qu'ils étaient dans la région de production. Il faut en conclure que la concurrence commerciale ne joue pas.

Pourquoi cela ? La raison en est simple ; si un commerçant avait affiché les tomates 20 francs après les avoir achetées 15 francs, on aurait trouvé dans la Seine la charrette, les tomates et le commerçant.

Il faut donc défendre le consommateur contre ces intermédiaires. Sans doute, demander cela au Conseil de la République, qui est rééligible cette année, c'est lui demander un gros sacrifice. Mais nous ne sommes pas là uniquement pour nous faire réélire. Nous ne devons pas nous pencher sur la misère pour l'exploiter à notre profit.

Enfin, je voudrais vous poser une question sur les produits étrangers. On sait que les figues achetées en Italie reviennent à 58 francs le kilo. Or elles sont vendues en France à 160 francs le kilo. On peut se demander où passe la différence. C'est une question sur laquelle je suis un peu instruit, mais je pense qu'il serait heureux que vous puissiez nous donner des précisions, car je suis sûr que certains de nos collègues ignorent tout de cette question.

En résumé : que pouvez-vous nous dire sur la fusion éventuelle entre les services du ravitaillement et ceux du ministère de l'agriculture ? Que pouvez-vous nous dire sur l'expérience des étiquettes ? Et enfin, pouvez-vous renseigner nos collègues sur cette question des produits étrangers vendus à des prix excessifs ?

M. LE PRESIDENT. Je signale que quinze orateurs sont inscrits pour poser des questions. Je crois donc qu'il y a le plus grand intérêt à ce que nos collègues soient aussi brefs que possible.

M. LETERRIER. Je voudrais poser à M. le ministre une question sur l'avoine. Vous savez que les producteurs imposés pour une certaine quantité d'avoine.....

°
°)
°

J

- 31 -

Ag et Rav/ 4/2/48

19

peuvent commerçaliser la même quantité au fur et à mesure de leurs livraisons, mais on y a mis une condition qui me paraît anormale.

On a dit aux producteurs : Lorsque vous aurez livré 10 quintaux d'avoine, vous aurez commercialisé dix quintaux, mais vous devez passer par l'organisme stockeur. Vous comprenez fort bien que les cultivateurs répugnent à cela car ils peuvent très bien faire leurs affaires entre eux sans passer par cet organisme qui prélevera un bénéfice. Ceci me rappelle un petit exemple, celui de la question de l'imposition, pendant la guerre, de la pomme de terre. Il va en être de même pour l'avoine. Pendant la guerre, on a demandé X.. quintaux de pommes de terre qu'on a livrés à l'organisme stockeur, mais celui-ci, la plupart du temps nous disait de rebrousser chemin pour livrer dans la propre commune du livreur. Pendant ce temps, l'organisme stockeur touchait son bénéfice sans avoir même vu une seule pomme de terre. Il en sera de même pour l'avoine, les paysans livreront chez un tiers et toucheront leur bénéfice. Je trouve cela anormal. Les cultivateurs peuvent commercialiser leurs avoines sans qu'il soit nécessaire d'assurer un bénéfice aux organismes stockeurs. Les cultivateurs devraient être libres de commercialiser leurs avoines comme ils l'entendent.

La deuxième question est celle des aliments du bétail.

Vous avez dit qu'il y a à peu près deux millions de quintaux d'aliments pour les animaux et que les distributions seraient faites aux meilleurs livreurs de produits laitiers.

Je me demande comment cette répartition sera faite et j'ose émettre des craintes. Certains gros producteurs sont en effet très bien côtéz auprès des organismes stockeurs ou auprès des grosses maisons. Ils toucheront de grosses quantités de produits tandis que les petits cultivateurs inconnus passeront à côté de la distribution. Ils continueront à vendre leur lait 15 francs.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous examiniez cette situation, ça vous risquez d'avoir un producteur content pour 25 de mécontents.

M. LE SASSIER-BOISAUNE. Monsieur le ministre, vous avez dit il y a un instant que la production du lait augmentait, tout le monde doit s'en réjouir et je suis certain qu'il n'y a pas une union assez grande entre le ministère de l'agriculture et celui de la production industrielle car, dans toute la France, comme en Normandie, la question de la main-d'œuvre est excessivement délicate et nous manquons d'appareils à traire. Il y en a en magasins, mais les cultivateurs ne peuvent en obtenir, faute de bons-matières. S'il y avait une meilleure entente entre les deux ministères précités, il pourrait y avoir déblocage de ces bons-matières.

Je vais reparler pour le blé, de la question de la production industrielle. Je suis en ce moment le porte-parole de cultivateurs de la Brie. Certains m'ont posé la question suivante : Nous avons d'importants labourages à effectuer, mais nous manquons de tracteurs. Nous avons les bons, mais nous ne pouvons pas les faire honorer parce que nos terres étant argileuses, les pneus des tracteurs patinent, nous demandons donc des tracteurs à chenilles.

C'est une question très simple à résoudre.

J'ai reçu, d'autre part, une lettre du ministre de la production industrielle m'indiquant qu'il manque totalement d'essence. Or, les grosses exploitations ne peuvent faire qu'un jour de labour par mois, c'est donc zero au point de vue travail.

Voyons maintenant la viande. Vous avez déjà dit que les contrats d'aliments du bétail sont arrivés à faire rentrer de la viande dans le circuit. D'accord, mais je suis convaincu que si on avait voulu faire des contrats avec des herbagers de Normandie en leur livrant de l'ensilage, des pneus, on aurait eu des résultats extrêmement appréciables.

On a parlé de la question des intermédiaires. Ceci n'a rien à voir avec la production agricole. Je citerai tout de même deux chiffres.

Par le plus grand des hasard, je me suis trouvé un jour au marché de Neuilly. J'ai demandé le prix des aiguilles dont je connais la marque; la fabrique se trouve dans l'Orne. Le forain m'a répondu 250 francs le paquet. Or, dimanche dernier, le fabricant m'a précisé que le prix d'un paquet était de 57 francs à la sortie de l'usine. Je pense que la disproportion est bien trop grande. Je ne jetterai pas le discrédit sur cette catégorie de professionnels, mais il est toutefois certain qu'il y a exagération.

On a parlé, il y a un instant, de la question de l'avoine. J'aimerais l'examiner sous un autre jour. Je représente le département qui est le principal producteur de chevaux de course en France. Or, nous avons continué la visite de producteurs qui se trouvent sans avoine - à commencer par moi - et il y a huit jours, à Alençon, un producteur algérien m'a dit qu'il nourrissait ses étalons avec des rutabagas et des pommes de terre. Je vous demande, monsieur le ministre, quel sera le rendement, au point de vue fécondité, de ces animaux.

J'aimerais que le contrôle économique veuille bien être raisonnable pour certaines questions intéressant le département de l'Orne. Ainsi les bouchers ont été bracassés pour avoir vendu de la viande les jours interdits. Or, ces jours-ci, sévis aient les coupures d'électricité. Faut-il donc laisser périr la viande

ou la vendre? Toute la question est là et sa solution ne peut être que celle du bon sens.

Je demanderai pour ces délinquants, qui sont vraiment de bonne foi, la plus grande miséricorde.

M. CHAMPEIX. Vous avez parlé, monsieur le ministre, au cours de votre exposé, de sanctions que vous serez sans doute amené à prendre. Nous ne pouvons en cela que vous applaudir mais nous vous demandons si vous êtes disposé à prendre éventuellement une sanction contre une personne qui est détenteuse de deux cartes d'alimentation lorsque surtout cette personne est à la tête d'une grande organisation ?

J'ajouterai qu'elle n'hésite pas à faire de l'agitation, ni à détourner des marchandises du marché, ce qui tombe, il me semble, sous le coup de l'article 310 du Code pénal.

Si vous étiez disposé, monsieur le ministre, à sévir, je pourrai vous fournir tous dossiers nécessaires.

M. PLAIS. Je voudrais vous parler des rations alimentaires. Ne serait-il pas possible d'accorder un supplément de sucre aux vieillards de plus de 80 ans. Je crois que ce serait une très grande charité à faire et que, malgré la pénurie de sucre que vous signalez, il y aurait lieu de faire cet effort. Ce serait, au point de vue social et au point de vue médical une nécessité et un geste très prisé de ces vieillards.

Une dernière question : celle de l'alimentation des enfants en lait.

Nous estimons qu'au point de vue médical, un enfant âgé de 10 à 14 mois, doit consommer au moins un litre de lait. Or, la ration actuelle n'est que de 750 grammes.

M. PRIMET. Monsieur le ministre, au cours d'un débat au Conseil de la République, M. le ministre de l'agriculture nous avait dit à propos du plan Mayer qu'il faudrait vérifier et peut-être empêcher certaines exportations plutôt inconsidérées, pour ne pas dire autre chose. On a beaucoup parlé dans la presse de ces exportations, mais on n'en a jamais levé le voile et nous aimerais exactement savoir si ces exportations qui portent atteinte, je crois, au ravitaillement intérieur du pays, vont cesser rapidement et quelles seront les mesures que l'on prendra.

En ce qui concerne les aliments du bétail, je suis heureux de constater que le Gouvernement est disposé à donner en remplacement

LEG

- 22 -

g. et Rav. 4/2/48

des fournitures des aliments du bétail en assez forte quantité aux producteurs, mais il y a un scandale qu'il faudrait faire cesser : je veux parler de la fabrication de provendes dans certaines usines, provendes qui sont vendues à des prix astronomiques variant de 40 à 60 francs et composées on ne sait trop de quoi. Sous prétexte que ces denrées sont destinées à la consommation animale, on y insère de la fougère et toute sorte d'autres choses. On comprend tout de suite que ces fougères soient vendues à un prix exorbitant par rapport à leur valeur nutritive. Je pourrais vous citer à l'appui de mes dires une fabrique, mais sa raison sociale m'échappe malheureusement. Cette firme vient de satisfaire largement les revendications de ses ouvriers, mais inutile de vous dire qu'elle a, en même temps, fort bien satisfait les exigences de son coffre-fort ;

Pour ce qui concerne le contrôle des bons producteurs, je reviens à ce que disait notre collègue tout à l'heure, il y aura lieu de bien faire attention. Je crois que certains sont considérés comme bons producteurs s'ils sont de gros producteurs mais il ne faut pas oublier les petits qui donnent leur maximum avec des moyens très limités.

En ce qui concerne, par exemple, les producteurs de viande, il en est qui possèdent des herbages fort mal entretenus et qui peineront beaucoup plus que de petits cultivateurs qui ont de très bons rendements en viande avec d'excellentes bêtes sur de petites exploitations.

Avec la viande, il y a la question des cartes d'acheteurs.

On a opéré la suppression de ces cartes dans certains départements. J'ai fait, dans mon propre département une enquête personnelle et je me suis aperçu qu'il existait, à ce sujet, une loi bien rigide stipulant que les nouveaux acheteurs disparaissaient et que l'on mettrait à leur place, par priorité, ceux d'avant-guerre mais que l'on devrait tenir compte des anciens prisonniers, déportés et résistants. Mais je me suis aperçu dans mon département, que ceux qui étaient laissés de côté c'était les prisonniers et résistants et que ceux qui avaient collaboré avec l'ennemi ont continué leurs opérations.

On parle de la suppression de nombreux intermédiaires. Il faut en supprimer mais il ne faudrait pas que cette suppression concentre le marché du bétail sur quelques gros commerçants qui profiteraient de l'occasion. Mais, corrélativement, ceux qui ont été supprimés continuent leur commerce.

LEG

- 23 - 18. et Rev. 4/2/48

Vous savez fort bien que dans les régions de l'Ouest il existe des marchands de bestiaux qui ne sortent pas de leur bureau et qui, par téléphone, font agir des courtiers.

Je crois que ces abus donneraient lieu à un contrôle sévère

M. PRIMET - Pour ce qui concerne le retrait des billets de 5.000 francs, M. le Ministre vous a fait connaître quatre répercussions.

Il nous a fait que la viande s'était raréfiée parce que les marchands ne disposaient pas de leurs billets de 5000 frs pour acheter le bétail, mais quelque temps avant la disparition de ces billets, les marchands s'étaient réapprovisionnés, il n'est pas besoin d'employer des avions pour s'en rendre compte. Les herbages regorgent actuellement de bétail. Ces marchands ont en général acheté avec des bons signés des bestiaux qu'ils pourraient immédiatement livrer. Nous pourrions ainsi contrôler le fait que certains billets de 5.000 frs ont été transformés en viande.

En ce qui concerne la viande fraude sur les tickets d'alimentation, vous avez dit, M. le Ministre, à propos du pain, qu'il existe trois sortes de fraudes: les faux tickets, les tickets vendus et d'autre part la farine vendue par les meuniers sans tickets.

S'il y a de bons tickets vendus c'est que probablement leur volant est trop large. Pendant l'occupation, je vais peut être faire figure devant vous de fraudeur, j'étais secrétaire de mairie et pour embarasser le boche j'ai dressé une liste de 600 consommateurs alors que ma commune n'en comptait que 450.

Or, il existe encore des communes où il en est de même. Il y aurait lieu de le vérifier.

Pour ce qui concerne le poisson, vous nous avez dit que les harengs faisaient grève en raison de ce que la température des eaux n'avait pas encore baissé, c'est peut être un argument, mais il en est un autre non moins important c'est que le grément des pêcheurs est extrêmement couteux et donne lieu à un marché noir scandaleux.

Certains pays, d'autre part, pratiquent la pêche aux filets tournant permettant de prendre de grandes quantités de poissons. Nous devrions les imiter.

LEG

- 24 - G. et R.V. 4/2/48

Je termine par la question tracteurs.

On a dit, tout à l'heure que certains tracteurs sont inutilisés faute d'essence. Mais il faut que vous sachiez que certains ont des attributions pléthoriques de carburant qu'ils n'utilisent pas si ce n'est pour le troquer contre un autre tracteur. Il faut absolument que les détenteurs de tracteurs s'en servent, sinon leur engin doit leur être retiré pour profiter à de petits agriculteurs qui en ont un grand besoin.

Pour ce qui concerne les oranges, je crois que l'on aurait pu les avoir plus tôt et qu'elles ne se seraient pas pourries si l'on avait donné aux dockers l'autorisation de les débarquer.

M. DADU - J'aimerais tout d'abord savoir si l'avoine ne pourrait pas être libre ? L'avoine, dans mon pays coûte 5.000 francs le quintal. Je suis persuadé, vu la bonne récolte, que si l'on rendait la liberté à ce produit, son prix baisserait.

J'ai entendu avec plaisir que vous escomptiez une collecte de 19 millions de quintaux de céréales panifiables, mais, est-il certain que la soudure sera assurée sans qu'il y ait diminution de la ration de pain journalière ? Ce serait une catastrophe s'il fallait la baisser. Il ne faut pas songer à la diminuer parce qu'alors des gars comme moi y perdraient tous leurs poils !!!!

D'après les journaux, il y aurait une récolte de blé de 60 millions de quintaux.

Rien ne m'énerve plus que de voir des chiffres semblables. J'estime qu'il est grotesque de chiffrer une récolte de blé qui n'aura lieu que dans 6 ou 7 mois ! Nos blés sont fort beaux mais, il faut malheureusement compter sur les conditions climatologiques. S'il ne fait pas froid, les blés vont être trop forts et la paille versera. Nous aurons de plus beaucoup d'herbe donc une forte diminution du rendement. Il peut y avoir 50 millions comme il peut y en avoir 75.

Pour ce qui est du prix de la viande, vous avez parlé du coefficient 20. Notre commission départementale a parlé du coefficient 16 pour vous montrer que les Normands, bien qu'ils passent pour des gars malins, ne vendent pas cher proportionnellement aux autres.

Pour les boucheries, lorsque celles-ci débiteront de la viande frigorifiée, des viandes de contrat, vous dites qu'il n'y en aura que 50; j'espère qu'il n'y aura pas d'inscription car celles-ci commencent à nous lasser.

Je tiens à vous faire remarquer maintenant que l'on est dans mon département peu satisfait de la Société Nationale pour ce qui concerne l'achat de la viande et des produits d'aliments du bétail.

Enfin nous aurons bien besoin d'aliments pour le bétail. Du jour au lendemain ceux-ci augmentent dans des proportions considérables. Lorsque l'on pense que nos agriculteurs vendent leur beurre 280 Frs le kilog. Il y a certainement des dessous de table. Je ne sais pas qui est fautif mais certains exportateurs doivent gagner plus qu'un conseiller de la République; ce qui n'est pas difficile !

Mme BRIOND - J'aimerais connaître, M. le Ministre quelle est la quantité de lait que nous importons ? de quel pays. Combien ce lait est-il payé à l'exportation et combien est-il vendu en France ?

Exposez également des produits laitiers en quelle quantité et vers quels pays ?

On m'a signalé que dans mon pays la production laitière augmentait dans de bonnes proportions mais, au fur et à mesure qu'elle augmente on diminue la ration et on menace même de ne pas servir les vieillards.

On me signale que l'en a produit 890 kilos de fromage de plus, entre le mois de Novembre et celui de Décembre. J'aimerais savoir quelle destination prend ce fromage; on supprime complètement la ration du producteur ce qui crée de grandes difficultés tout en ne les encourageant pas beaucoup à livrer.

J'aimerais connaître les mesures que vous comptez prendre pour pallier ces difficultés ainsi que celles que nous comptez prendre pour arrêter le gaspillage, notamment en denrées périssables.

On m'a signalé l'autre jour des quantités de confitures qui ont été perdues, confitures dont nos gosses ont tant besoin.

J'ai entendu dire que de grosses quantités de confitures avaient été perdues dans le Nord parce que trop de tickets avaient été détachés.

J'aimerais que vous nous disiez quelles mesures vous comptez prendre pour que ces choses ne se reproduisent plus.

M. SERPE - Je voudrais savoir, M. le Ministre, quelles mesures vos départements ministériels ont été obligés de prendre lorsqu'ils se sont trouvés en face de boulangers fraudeurs ?

LEG

- 26 - XMA Ag. et Rav. 4/2/48

Jusqu'à présent, vous les avez frappés d'une amende ou de fermeture.

Je vous ferai remarquer, M. le Ministre, que dans les communes rurales où les boulangeries ne se trouvent pas les unes à côté des autres, mais quelquefois séparées par plusieurs kilomètres vous frappez en même temps la population lorsque vous ordonnez une fermeture.

N'y marrait-il pas possibilité de frapper ces boulangeries d'une amende plus forte au lieu d'exiger leur fermeture ?

Melle JULIETTE DUBOIS - J'aimerais avoir des précisions sur la question du pain. Arrivera-t-on à la scoudure ? J'ai entendu dire que l'on compte y incorporer une certaine quantité de maïs. Est-ce exact ?

M. de MONTALEMBERT - J'aurais aimé, M. le Ministre avoir des précisions sur le lait.

Sur quel mois de référence vous basez-vous ? car, il est bien évident que si on compare la production du lait actuellement où nous jouissons d'un hiver doux, sur la période de la fin de l'été où la sécheresse a été grande, il n'est pas difficile de faire apparaître, pour la satisfaction des écritures, que la production a augmenté mais il ne faudrait pas s'engager à la légère sur cette question.

Les engrains jouent pour la production du lait un rôle considérable de même que pour celle de la viande. Je crois que l'on n'a pas encore souposé les répercussions des restrictions sur les engrains lorsque ceux-ci ne peuvent pas être répandus sur les prairies.

Ceux qui n'ont pas examiné cette question, ne connaissent rien à la production du lait ni à celle de la viande. Tout le monde sait, par exemple, qu'en ce qui concerne les animaux qui fournissent le marché de la viande ce sont des bêtes engrangées à l'auge pendant la période d'hiver et dans les prés pendant la période d'été. Il est même ridicule de le rappeler car c'est une question qui devrait être connue par tous ceux qui nous dirigent.

Il y a donc lieu dès aujourd'hui de prévoir les engrains pour faire pousser les herbes surtout après cette période de sécheresse pour que l'on puisse engranger les animaux destinés à la Villette.

Pour ce qui concerne la viande, un véritable malaise sévit chez les emboucheurs qui veulent que les prix restent stables; ceux qui achètent des animaux maigres ne retrouvent pas la possibilité du prix des animaux gras et pour se permettre de "charger" les herbages il faut qu'ils aient la perspective de retrouver leur argent ainsi dépensé.

On a oublié, ces derniers temps, que pour avoir de la viande, il faut mener les animaux jusqu'à leur terme d'engraissement. Les bêtes mal engrangées ne donnent pas le rendement voulu et je suis convaincu que c'est de ce côté qu'il y a lieu de faire un effort sérieux.

-27-

Je reviens sur la question du **Lait**. Il ne faudrait pas oublier que de nombreux possesseurs de vaches laitières ont été obligés d'acheter, parce qu'ils n'avaient pas eux-mêmes la nourriture voulue des aliments du bétail à des prix très élevés. Ils ont acheté du foin de paille là où ils ne trouvaient pas autre chose.

Il est évident que ces éléments doivent entrer en ligne de compte dans l'établissement du prix du lait. Les producteurs désirent surtout avoir un mode de calcul plus en rapport avec le prix de revient du lait. A cet égard, ils voulaient que l'on utilisât une méthode assez semblable à celle qui existe pour l'établissement du prix des betteraves.

On a parlé du poisson. En ce qui concerne le hareng, je voudrais vous montrer la stupidité de l'administration. Mes chers collègues, je me permets d'attirer votre attention sur ce point parce que c'est une illustration magnifique du dirigisme dont nous souffrons.

Voici la teneur d'une lettre que je vous adresse, monsieur le ministre : " Le hareng est pêché le long de nos côtes. Admettons qu'il n'y en ait pas beaucoup, il y en a tout de même un peu. Or, on a inventé un local de distribution, de telle sorte que les populations côtières ne peuvent pas bénéficier du poisson si elles se trouvent à huit ou dix kilomètres des côtes. Or, dans nos régions normandes, où l'on se nourrissait énormément de harengs, nos petits poissonniers ont essayé de se ravitailler aux ports par des moyens de fortune. Ils obtenaient plus ou moins le surplus mais ils n'avaient pas d'attribution régulière; c'est ainsi que le gendarme, qui n'était pas toujours bon enfant, saisissait les poissons ainsi achetés et les vendait sur place. Finalement, les poissonniers ne vendaient plus de poisson."

J'ai écrit au directeur du ravitaillement pour lui signaler ces faits. Il m'a dit : " C'est tout-à-fait vrai mais nous avons relâché le dirigisme et ils pourront désormais s'approvisionner sans difficulté."

Dans une lettre où il parlait du nouveau système, le préfet écrivait : "Ce nouveau système nécessitera peut-être, en cas de pénurie de la pêche, la suppression de certaines communes dans l'ordre inverse des tableaux de répartition ."

Il y a longtemps que je ne cherche plus à savoir comment il faut interpréter les circulaires, n'ayant jamais eu d'attrait pour les mots croisés. J'avoue que personne n'a compris ce que cela voulait dire. En réalité, nos poissonniers doivent d'abord téléphoner à un des vendeurs du centre habituel de pêche, puis téléphoner au délégué du port pour savoir si la pêche a été bonne ou non. Cette ~~réponse~~ réponse étant obtenue, ils devront recevoir d'élus correspondants que l'assurance est suffisamment abondante et que les consommateurs de grands centres sont surapprovisionnés en poisson ordinaire; alors seulement, ils pourront faire les trente kilomètres pour acheter les poissons.

C'est la raison pour laquelle je me permets de conclure dans la lettre que je vous adresse : " Si les poissonniers de nos petites communes veulent contenter leur clientèle, ils n'auront d'autres ressources que de s'arranger avec le revendeur, sans se préoccuper d'une

réglementation aussi compliquée. Une fois de plus l'administration sera bafouée, ou bien de longs délais s'écouleront et c'est le poisson qui, comme le fromage pour reprendre une expression bien connue "kraménera tout seul en route".

Dans ces conditions, monsieur le ministre, je vous en prie, n'attendez pas un mois pour dire que le poisson est libre. Tout le monde pourra ainsi manger du hareng car dans nos campagnes, on ne mange pas de la sole. Voilà ce que je voulais vous dire et, puisque tout à l'heure un sympathique collègue m'a dit qu'il marchait dans mes plates-bandes en ce qui concerne le problème de l'essence pour nos tracteurs, j'ajouterai que dans ce domaine aussi, on revient au libéralisme tout en restant au dirigisme. Le Gouvernement a dit à nos agriculteurs: "Vous allez recevoir des tracteurs". Alors qu'ils pensaient vendre leurs chevaux on leur a envoyé des circulaires en leur disant qu'ils ne recevraient plus d'essence et ils n'ont pas vendu leurs chevaux. Le Gouvernement reste sourd lorsqu'on lui dit que le prélèvement est excessif; comment voulez-vous que les agriculteurs qui ont dû payer les tracteurs avec des coefficients de hausse notable, qui ont dû conserver leurs chevaux, puisque vous ne leur livrez pas d'essence, puissent prélever 80 p.100 sur leurs bénéfices. Il faut reconnaître que si l'on voulait agacer les gens, on ne procéderait pas autrement.

On a reconnu qu'il y avait des abus, que beaucoup de temps s'est coulait entre le moment où les produits arrivaient aux Halles et le moment où ils étaient revendus. Il y a beaucoup de commerçants qui ont une tendance à se couvrir du risque des impôts; cela provient du fait que l'Etat ne se conduit pas lui-même honnêtement. Ne soyons donc pas étonnés que les citoyens ne soient plus aussi honnêtes qu'ils l'étaient auparavant.

Lorsqu'on entend dire par les représentants du Gouvernement: "Les forfaits agricoles sont excessifs parce qu'ils ne servent pas d'assez près la vérité", c'est une erreur psychologique.

J'espère, monsieur le ministre que vous saurez apporter l'ordre nécessaire dans tout ce fatras de textes qui cause le désordre.

MME ROULIN. ~~Excusez~~ J'ai deux questions à poser à M. le ministre:
1^e en ce qui concerne la question du lait - je parle en citadine et comme représentante de la Seine- nous aimions bien, étant donné les ressources actuelles que le prix du lait n'augmentât pas;

2^e en ce qui concerne, vous nous avez indiqué tout à l'heure qu'un des moyens de contrôle était la fermeture des boucheries et des charcuteries. En tant que mère de famille, acheteuse, consommatrice, je ne comprends pas très bien le système employé. Choisir le dimanche comme jour de vente de la viande, cela facilite les ménagères qui ont des glacières, qui ont des ressources suffisantes pour conserver la viande pendant la semaine. Cela n'empêche pas les bouchers de vendre la viande "par derrière la porte" à des prix élevés.

J'ai donc l'impression que dans notre région parisienne c'est une mesure qui ne correspond pas au but recherché.

M. HENRY. Monsieur le ministre, j'ai ~~eu~~ le tort de ne pas demander assez vite la parole et quand je veux parler, tout à peu près a été dit (Rires).

Vous êtes ministre du ravitaillement; je ne vous souhaite pas de le rester longtemps car, -voyez-vous - le jour où il y aura du ravitaillement il n'y aura peut-être pas de ministre du ravitaillement (Rires).

Je vais non pas vous poser une question, mais vous donner des conseils, si vous les acceptez.

Je vous dirai, mon cher ministre, que nous tournons dans un cercle vicieux. Tout à l'heure, M. Chataigner nous parlait de fusion nécessaire entre les ministères de l'agriculture et du ravitaillement. Je ne puis que donner mon accord à cette formule, car pour produire, il faudrait qu'on nous en donne les moyens. On ne peut rien contre une démagogie trop facile, contre les cervaux estropiés, mais il y a une chose que tout le monde admettra: on peut quelque chose contre la matière, dans la mesure où l'on veut faire quelque chose contre cette matière.

Je suis cultivateur et j'ai entendu parler de l'avoine. Je poserai une question à M. le ministre à ce sujet bien que je lui ai dit tout à l'heure que je ne lui poserai pas de questions. Ma commune a fait son devoir, mais je vous demande quelles sanctions pourront être prises demain contre les communes qui n'ont pas fait le leur.

Dans nos réunions publiques et contradictoires, on demande de temps en temps pourquoi l'on se tourne vers le capitalisme américain. Ce sont parfois les représentants de collectivités qui ont livré 7 p.100 de leur production qui demandent cela. Si, monsieur le ministre, vous voulez nous donner les moyens de produire davantage, j'ai la certitude absolue que les cultivateurs pourront augmenter le rendement de la récolte prochaine de 25 à 30 p.100.

O'est ce que je vous demande de faire, monsieur le ministre. Intervenez auprès du ministre des transports, de la production industrielle pour qu'au moins, notre pays étant le plus grand producteur de potasse du monde, nous ayons le plus vite possible de la potasse pour nos légumineuses.

M. ROUDEL. Monsieur le ministre, vous avez parlé de l'augmentation du prix du vin. Je tiens à vous dire que ce ne sont pas les petits viticulteurs qui ont profité de cette augmentation, mais surtout les négociants. Vous nous avez donné l'assurance que vous allez importer du vin; je vous demanderai de quelles pays et, à quel prix? Je vous demanderai aussi de ne pas faire ces importations avant de consulter la commission des boissons de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République.

M. BERNARD LAFAY. Monsieur le ministre, je voudrais vous parler de la fermeture obligatoire des boulangeries le dimanche, dans le département de la Seine. Je suppose que le ravitaillement a pris cette décision pour obtenir des économies de farine; or, il s'avère, d'après les présidents de

- 29 bis -

syndicats, qu'aucune économie n'a été réalisée. Il paraît difficile, en effet, lorsque la ration de pain est de 200 grammes de considérer que tout le monde ne mange pas ses 200 grammes. Tous les samedis soir on voit des queues interminables devant les boulangeries. Si le ravitaillement ne démontre pas qu'il y a des économies à réaliser, je me demande pourquoi on continue à fermer les boulangeries le dimanche. On devrait ordonner la fermeture par roulement, comme le demandent tous les boulangers. D'où

D'autre part, en ce qui concerne le sucre, M. le président Rambier, lorsqu'il a porté la ration de sucre de 700 à 750 grammes, a déclaré qu'en janvier elle serait de 1 kilo. Je sais très bien qu'à cette époque, on espérait une bonne récolte de sucre et que, par suite d'une mauvaise qualité des betteraves, on est en déficit de 200.000 tonnes. Est-ce que le ravitaillement peut assurer la population qu'il n'y aura pas de diminution de la ration de sucre ?

Je sais, monsieur le ministre, que lorsque vous avez pris vos fonctions, vous avez surtout tenu à donner un meilleur ravitaillement aux grands centres. Nous aimerais que cette politique soit poursuivie et je parle surtout pour la région parisienne qui, avec les communes limitrophes, totalise à peu près 8 millions d'habitants.

J'ai eu l'occasion d'aller aux statistiques générales demander comment on établissait le coût de la vie en France. Il faut reconnaître qu'il est établi uniquement en se basant sur les 34 articles de détail du département de la Seine et que, quelquefois les communes transmettent des indications d'une façon si tardive que l'indice du coût de la vie pour toute la France est établi uniquement sur l'indice du département de la Seine. C'est grave, car les revendications sociales sont établies sur le coût de la vie. Par conséquent, si l'on veut un jour rompre le cycle infernal des salaires et des prix, il faut tout de même favoriser le ravitaillement des grands centres et, en particulier, de la région parisienne.

Tous les soirs, vers dix-sept heures, la radio diffuse, dans toute la France, les cours des Halles. Ainsi un Parisien qui se présente dans une ferme assez éloignée est choqué du prix exagéré qu'on lui demande et en lui répond : " Ce sont les prix de Paris !" Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le baromètre des prix que constitue la région parisienne.

M. DAVID. Après le rapport de M. le ministre, je voudrais indiquer qu'il nous ne semble pas que la situation s'améliore tellement et que, en ce qui concerne la viande, en particulier, nous en sommes au douzième, au treizième ou au dix-septième plan depuis la Libération. Je formule, ici, le souhait que le dix-septième plan du ministre qui est devant nous réussisse.

Je voudrais demander à M. le ministre s'il n'est pas possible d'avoir du sucre de Pologne. Nous avons appris que la Pologne a envoyé une quantité assez importante de sucre pour les grévistes français, ce qui prouve donc qu'il y a du sucre en Pologne. A ce sujet, je voudrais poser une question d'ordre général qui engage la politique du Gouvernement.

ment: est-ce qu'on va continuer à n'avoir de relations commerciales qu'avec une partie des pays du monde ou pour essayer d'assurer le ravitaillement de la population va-t-on s'orienter vers une politique qui consisterait à avoir des relations commerciales avec tous les pays et, en particulier, avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale. A cet égard, nous ne pouvons que regretter que, par suite de manœuvres politiques, les pourparlers avec l'Union soviétique en ce qui concerne les livraisons de blé, aient été rompus et qu'ainsi nous soyons menacés - malgré certaines affirmations d'une diminution de la ration pour les mois prochains.

Autre question: est-il vrai qu'en Afrique du nord, certains produits oléagineux, tourteaux et autres soient achetés par les Américains. J'ai entendu dire cela; je voudrais une précision à cet égard, car ceci compromettrerait le ravitaillement de notre bétail. D'autre part certaines industries, comme les huilleries Verminck de Martigues seraient menacées de chômage.

Nous apprenons, enfin, par nos collègues d'outre-mer qu'il y a beaucoup de café à Dakar; est-ce qu'il ne serait pas possible d'en avoir un peu plus ici ?

Autre question: est-il vrai qu'il y a un mois et demi environ, le porc était vendu à 210 francs le kilo poids vif ? Je connais un éleveur qui ne pouvait vendre ses porcs à ce prix, alors que dans la boucherie il se vendait toujours au même prix.

En ce qui concerne les titres de rationnement, j'ai connu, pendant la Libération et longtemps après, des préfets et de hauts fonctionnaires préfectoraux qui touchaient un nombre considérable de titres de rationnement. Je pourrais citer des chiffres. Je ne suis pas sûr ils continuent à en toucher en tout cas, il serait normal, au moment où les Français ont des difficultés pour se ravitailler, que certains fonctionnaires puissent disposer d'un contingent spécial.

D'autre part, en ce qui concerne les conserves de tomates, je veux vous signaler que dans mon département, les tomates ont été vendues entre deux et quatre francs le kilo. Comme il en faut sept kilos pour obtenir un kilo de conserve de tomates, cela fait une vingtaine de francs alors que la conserve de tomates se vend 240 francs le kilo.

M. SAINT-CYR. Monsieur le ministre, j'ai constaté avec un très grand plaisir que vous accordez à la question de l'alimentation du bétail toute l'importance qu'elle mérite. Je pense que c'est une question que l'on a beaucoup trop négligé. Je vous demande d'insister pour qu'à près la prochaine récolte les devises soient affectées à l'achat de céréales secondaires, pour augmenter la production du lait et celle de la viande. Mais, d'ici là, nous devrons vivre avec ce que nous fournissent les territoires d'outre-mer. Or, je ne suis pas absolument sûr qu'un grand effort soit fait de ce côté. On signale la présence de tourteaux et de manioc en Afrique occidentale. J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines de vous présenter une demande de fédération de producteurs de lait, la fédération lyonnaise qui est très active. Elle avait reçu une offre d'importation de 5.000 tonnes de tourteaux de Dakar à des prix très intéressants puisque ce tourteau devait être vendu aux producteur

~~46150~~

- 32 -

145

de lait à 20 francs le kilo. Je crois savoir que cette fédération n'a pas eu l'autorisation d'acheter directement ces tourteaux parce qu'il n'y a qu'un acheteur, c'est l'office. ~~Mais~~ Mais, je me demande s'il n'y aurait pas intérêt à laisser une certaine liberté à l'initiative privée, tout en la contrôlant.

En ce qui concerne la répartition, vous avez dit que ces tourteaux seront répartis d'après les livraisons de lait. Je me permets une petite observation: vous savez qu'actuellement, en période d'hiver la production de lait est très faible car elle ne commence qu'au fur et à mesure des naissances. Si une vache met bas au début de février, elle va nourrir son veau pendant un mois et elle ne donnera du lait qu'au mois de mars. Or, elle n'aura droit aux tourteaux qu'en avril. C'est dès maintenant qu'elle a besoin de tourteaux.

La répartition de tourteaux devrait être faite aux producteurs plutôt d'après les livraisons de l'an dernier. En ce qui concerne le régime des produits laitiers, j'avais fait une observation à votre prédécesseur, M. Raudier, en 1947. On a redonné une certaine liberté au commerce des produits laitiers. Les laiteries coopératives ont eu plus de liberté pour faire du beurre, du fromage gras ou du fromage de qualité inférieure. Or, il faut bien constater que les prix étaient établis de telle façon que, trop souvent, les producteurs ou les laiteries avaient intérêt à faire du fromage de qualité inférieure plutôt qu'à faire du beurre ou du fromage gras ou de première qualité. J

Je me permets d'attirer votre attention sur cette question; je crois qu'il y a un effort à faire pour remettre de l'ordre et éviter que, comme l'an dernier, nous nous retrouvions devant une crise du beurre.

5232-

M. MERMET GUYENNET. M. le ministre a indiqué le scandale intolérable du prix de la viande achetée vingt francs sur pied et revendue 400 francs. Il a attribué le fait de cette anomalie aux intermédiaires. C'est très bien de reconnaître le mal, mais il faudrait également indiquer les remèdes que l'on propose. Les consommateurs sont las, c'est certain ; mais les intermédiaires ne sont pas seuls coupables. Je désirerais savoir quelles sont les mesures envisagées pour porter remède à cette situation.

Alors que nous manquons de pain, il est scandaleux que les terres à blé de Tunisie soient transformées par la chambre de commerce américaine et le pool du lin en terres à lin (graines). Quelles mesures seront prises pour éviter ce scandale ?

D'autre part, quel est le rôle de ? en Afrique noire ? Cet organisme, dans lequel des capitaux américains seraient investis, sabote notre production d'huiles d'arachides en important de l'huile de soja.

M. LAURENTIE.- Vous nous avez parlé de la question des billets de 5.000 francs en ce qui concerne les maquignons et le ravitaillement en viande. Mais il y a un autre aspect de cette question qui doit retenir toute notre attention. Je veux parler de la grande masse des paysans, pour ne pas dire tous, qui n'ont pas de comptes en banque. Vous savez, dans ces conditions, qu'il leur faut avoir par devers eux une somme d'environ 200.000 francs au commencement de la saison pour effectuer les labours, acheter les semences et les engrains nécessaires. La situation les inquiète à tel point qu'au Conseil général des Alpes maritimes, j'ai présenté une motion, qui a été voté à une grande majorité, pour demander que les cultivateurs soient remboursés le plus rapidement possible jusqu'à concurrence d'une somme de 200.000 francs. En effet, toutes les mesures financières qui ont été prises ont été rattachées à une production accrue dans notre pays. Il ne faut donc pas négliger cet aspect constitué par la production agricole. 200.000 francs, actuellement, ce n'est presque rien.

M. DULIN. Président de la commission de l'agriculture.- Je voudrais d'abord remercier, au nom de mes collègues de la commission de l'agriculture, la commission du ravitaillement de nous avoir invité à cette audition. Je voudrais également dire à M. le secrétaire d'Etat que nous sommes fiers de le voir au poste le plus délicat du Gouvernement ; ce poste est en effet très difficile à tenir, on l'a bien vu, et nous n'en sommes que plus heureux de le voir actuellement tenu par un Conseiller de la République. (Applaudissements).

Monsieur le ministre, je voudrais tout spécialement attirer votre attention sur une question qui, dans le monde agricole, a causé un certain émoi. Je veux parler de la question de l'essence, non seulement pour les travaux agricoles, mais surtout, dans l'immédiat, pour le ramassage du lait. Vous savez que, le mois dernier, on a diminué les attributions d'essence de 20 p. 100, en ce qui concerne le ramassage du lait, et vous savez aussi que cette question est de première importance. Vous avez souligné que nous avions maintenant un peu plus de lait. C'est en fait la nature qui le feut, puisque nous allons maintenant vers le moment de la lactation.

52
-33-

Il en est de même pour les œufs? Les prix ont baissé uniquement parce que les poules recommencent à pondre.

Mais pour cette question de l'essence, de toute première importance, je vous demande de vous pencher sur le problème, et de faire tous vos efforts pour que le Gouvernement l'étudie de près.

Vous avez dit votre intention de rendre la liberté au poisson. C'est une chose que nous demandions depuis longtemps. Nous pensons que si on rendait la liberté à ce marché, tout le monde pourrait manger du poisson.

Vous avez également parlé tout à l'heure des importations de matières grasses. Je voudrais vous demander si le gouvernement peut maintenant obtenir le transport des milliers de tonnes d'arachides qui se perdent en Afrique noire. C'est à tel point que j'ai vu l'autre jour un colon de ces territoires qui ne savait même pas s'il pourrait vendre ses arachides faute de transports; en particulier, le chemin de fer ne circule dans cette région que deux ou trois fois par semaine par suite des grèves qui continuent là-bas.

Je voudrais d'autre part appeler votre attention sur le problème du sucre. Vous connaissez d'autant mieux cette situation que vous êtes d'une région de betteraves sucrières. Nos producteurs ont été étonnés, au moment où l'on parle de la raréfaction du sucre, de voir les opérations qui ont été faites pour la campagne dernière et qui ont consisté à envoyer des betteraves de Forges-d'Aunis à Pithiviers pour y fabriquer du sucre, et qu'on retourne ensuite l'alcool de Pithiviers à Forges d'Aunis. C'est une méthode que votre bon sens ne peut tolérer.

Enfin, je voudrais vous dire un mot de la question des aliments du bétail. Nous avons bien reçu de ces aliments dans nos étieries, mais en quantités infimes. Vous avez parlé de 2 millions de quintaux; pour moi, cela fait 20.000 tonnes, et c'est absolument insignifiant eu égard aux besoins des producteurs de lait. Ce que nous demandons en tout cas, c'est que ces aliments soient répartis dans les plus brefs délais possibles. Nous avons, dans toutes nos coopératives de production laitière, une baisse catastrophique non seulement pour le ravitaillement général, mais aussi pour la bonne gestion de ces coopératives, puisque les frais généraux sont les mêmes que l'on traite 3500 litres de lait où 1800.

Une question maintenant sur votre société nationale d'engraissement. Je voudrais savoir combien cette société comporte de personnalités et surtout combien il a été souscrit de contrats en tonnes. Si mes renseignements sont exacts, on aurait souscrit trois mille tonnes de contrats. Cette société s'avère donc complètement inutile et on a eu le tort de lui confier le monopole des importations d'aliments du bétail, au détriment de la production laitière. Vous n'en êtes pas responsable, monsieur le ministre, mais c'est vous qui êtes en place, et il est nécessaire que vous interveniez d'urgence.

On a également créé une société de congélation de la viande.

...../

#34-

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour la congélation de la viande, il y a eu succès, puisqu'on a congelé 32.000 tonnes de viande sur les 35.000 tonnes initialement prévues par M. Ramadier. Mais, d'après mes renseignements que j'ai recueillis dans mon département, les achats ont été effectués par vos directeurs départementaux du ravitaillement. Je pense que le service de la viande que vous avez au ravitaillement général aurait été suffisant sans créer un nouveau service. Je pense qu'il faut envisager cette question pour la saison prochaine. La congélation est une nécessité et vous rendra certainement services dans quelques jours.

Voici les questions que je désirais vous poser.

MME BRION.- Je voudrais demander à M. le ministre quels sont ces acheteurs du nord et de l'est qui ramassent la viande notamment dans son propre département, et je voudrais savoir où va cette viande et quelles mesures il compte prendre pour empêcher de telles pratiques ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DU RAVITAILLEMENT.- Si mes collègues n'ont plus de questions à poser, je vais à mon tour, avant de donner la parole à M. le secrétaire d'Etat, attirer son attention sur quelques points.

Dans son exposé, M. le ministre nous a dit qu'en 1946 il y avait 780 emplois dans son administration et qu'à la suite de compressions, ce chiffre a été ramené à 374. Que sont devenus les fonctionnaires ainsi disparus de l'administration centrale ?

Deuxième question, beaucoup plus importante. Les prix à la production sont actuellement quelque peu déséquilibrés à la suite d'une affluence d'acheteurs venant surtout du nord et de l'est. Je veux vous donner une information qui intéressera certainement tout le monde. Nous avons été saisis de réclamations venant de tous les points de la France, à la suite de l'introduction du franc français en Sarre.

A la suite de la promulgation de cette mesure, je puis vous assurer qu'il y a actuellement une véritable armée de courtiers et de représentants de commerce qui achètent en France les produits alimentaires à n'importe quel prix. On se demande si ces produits ne dépassent pas un peu les frontières de la Sarre, où ils sont sensés aller. Dans le département de l'Allier, ces courtiers sont venus refiler les poulets. Ils les achètent jusqu'à 500 francs le kilo. Ces poulets sont partis en sarre par wagons entiers. Je voudrais savoir si le gouvernement peut actuellement nous donner des indications sur le tonnage des marchandises actuellement achetées en matière de ravitaillement.

Dans le cas contraire, je crois être l'interprète des membres des commissions pour demander au gouvernement qu'il assigne à ces courtiers des maisons déterminées sur lesquelles il pourra exercer un contrôle efficace afin de connaître le tonnage des marchandises introduites en Sarre.

Ma troisième question concernera les contrôles que le Gouvernement a l'intention de faire effectuer dans tout le pays.

...../

-354-

Nous sommes bien d'accord pour qu'on prenne des sanctions dans le cas où des infractions seraient constatées. Mais il ne faudrait pas que cela apparaisse trop souvent comme une brimade inutile. Au reste, il y a déjà dans le petit et moyen commerce un fif sentiment de mécontentement.

Je vous citerai l'exemple de ce qui s'est passé à Mérerville. Deux contrôleurs débarquent dans cette localité. A une première charcuterie, ils ne trouvent rien d'autre qu'un jambon, sur une table ; ils dressent procès-verbal pour exposition illicite de viande. Le charcutier leur démontre que faisant le nettoyage chez lui, il fallait bien qu'il mette sa marchandise quelque part, rien n'y fait.

A une deuxième charcuterie, ils interpellent une vieille femme et découvrent dans son cabas une côtelette de 200 grammes. Ils verbalisent contre le charcutier qui, pourtant, leur démontre qu'il ne possède aucune installation frigorifique lui permettant de garder sa viande plusieurs jours de suite et qu'il est donc bien obligé de la vendre avant qu'elle ne soit perdue. Là encore, rien n'y fait.

Ils passent ensuite chez le menuisier où ils demandent à acheter des planches. Heureusement, le menuisier, qui les a vu "venir de loin", leur réclame un bon d'achat. Sur cette réponse, ils s'en vont.

Vous pensez bien que la nouvelle se répand dans Mérerville. Les 82 commerçants de cette localité poursuivent en camion les deux contrôleurs, les rejoignent, les ramènent à Mérerville, et brûlent les procès-verbaux. Le résultat est : dix mandats d'arrêt lancés contre les commerçants. Une pétition est alors faite ; je suis moi-même intervenu au Conseil général. J'ai demandé l'annulation des poursuites. Et le Conseil général, à l'unanimité, a voté le voeu que j'ai présenté.

J'accepte donc les contrôle. Il est nécessaire de poursuivre les trafiquants. Mais que n'on n'ennuie pas les commerçants par des mesures maladroites qui auraient un effet regrettable pour l'ensemble de la population.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT AU RAVITAILLEMENT.- Avant de répondre aux différentes questions, je m'excuse dès à l'avance pour le cas où je ne pourrais donner aux orateurs les précisions qu'ils désirent. En effet, certaines des questions qu'ils m'ont posées dépassent nettement le cadre de mes services, et je serai obligé de les renvoyer au ministre intéressé.

En ce qui concerne la fusion éventuelle du ravitaillement et de l'agriculture, je pense qu'il y a eu une mauvaise interprétation de mes paroles. Le ravitaillement est un répartiteur de marchandises qu'on lui fournit. Ces deux fournisseurs sont la production agricole et l'importation. La production industrielle s'intègre un peu dans ce circuit en raison de son influence sur la production agricole. Mais enfin, nous sommes un pays qui pouvait, du point de vue agricole et alimentaire, se suffire à lui-même pour une grande partie de ses besoins, et la production agricole doit l'emporter sur les importations. Il m'a donc paru légitime, quand j'ai accepté cette tâche, de demander qu'il n'y ait pas de hiatus entre

...../

l'agriculture et de ravitaillement et j'ai dit que je souhaitais que le ravitaillement soit rattaché à l'agriculture. Mais il n'y a pas de question pour l'instant. Il y a deux services qui coopèrent de façon très étroite, d'autant qu'ils sont liés en un certain sens pas des liens de subordination. Mais nous conservons nos deux départements.

En ce qui concerne la question des étiquettes, je puis répondre à M. Chatagner que nous avons l'intention de poursuivre cette expérience, qui a donné des résultats encourageants. Le seul défaut, c'est qu'une telle expérience demande la présence d'un contrôleur sur chaque marché.

En réalité, ce qui nous importe, c'est de connaître la différence qui existe entre le prix que perçoit le maraîcher, s'il s'agit de légumes, et le prix que paie le consommateur à la distribution, pour éviter les scandaleux que nous avons pu constater.

En ce qui me concerne, j'ai l'intention de publier à partir de la semaine prochaine, dans la presse et à la radio, les prix à la production des légumes dans la plupart des centres producteurs, de façon à ce que les ménages, sur le marché, puissent connaître également la différence qui existe entre les prix à la source et les prix à la consommation. C'est ce qui générera le plus les intermédiaires. Je dois ajouter en plus qu'il nous sommes actuellement en rapport avec la C.G.A. pour trouver les moyens de réduire certains circuits ou du moins de faire des circuits témoins pour révéler l'exagération, là où elle se trouve. On ne peut pas toujours dire que les intermédiaires exagèrent. En fait, il s'agit surtout d'un trop grand nombre de stades. À chaque stade, la somme perçue est justifiée, dans la plupart des cas, mais ces différentes étapes, ajoutées, produisent l'écart que nous constatons actuellement.

En ce qui concerne les figues, on en a vendu au prix de 58 francs. Mais c'était dans des organismes témoins. J'aurais souhaité quel exemple fut suivi, mais je regrette de dire qu'il n'en a rien été.

Chaque fois que nous importons des produits à des prix inférieurs aux prix français, nous avons trois solutions : 1^e) laisser la liberté totale, et l'expérience nous montre que quand un produit n'est pas en quantité suffisante, presque toujours les prix s'alignent sur les cours les plus hauts 2^e) faire distribuer les marchandises dans des conditions bien particulières, comme nous l'avons fait pour les œufs de Hollande. En pratique, cela exige que le produit puisse être identifié. Les œufs d'ITALIE de Hollande étaient marqués ; les oranges d'Italie l'étaient également. Mais pour les endives de Belgique, c'est plus difficile. Si ces deux méthodes ne réussissent pas, étant donné que nous ne pouvons pas tout importer de cette façon, il ne nous restera plus qu'à faire distribuer par des entreprises témoins.

M. Leterrier m'a parlé de la question de l'avoine. Cette question concerne le ministère de l'agriculture. Je peux tout au moins lui répondre qu'au passage par l'organisme stockeur a été rendu nécessaire afin que la nourriture animale soit répartie correctement et que les uns ne bénéficient pas de quantités plus grandes que les autres.

...../

56/60-37-

151

On ne peut en effet laisser la liberté de ce produit en même temps que l'on manque d'autres denrées similaires.

En ce qui concerne les aliments du bétail, la répartition n'a pas pour but de favoriser les gros livreurs laitiers, mais de favoriser les bons livreurs, ce qui n'est pas la même chose. Un gros livreur peut-être en même temps un mauvais livreur, alors qu'un petit livreur sera de son côté un bon livreur.

On m'a d'autre part cité le cas de provendes de mauvaise qualité et vendues à des prix excessifs. Dans toutes les professions, nous savons qu'il existe des abus de cette sorte. J'ai fait sortir un décret qui fixe les normes auxquelles doivent répondre les aliments du bétail. J'ai déjà reçu un certain nombre de plaintes. Je fais actuellement préciser par une circulaire ce que doivent faire les cultivateurs qui recevraient des aliments de mauvaise qualité. J'ai notamment précisé les précautions à prendre pour opérer les prélèvements aux fins d'analyse. Les frais de cette analyse sont d'ailleurs supportés par les délinquants. Là encore, je fermerai impitoyablement les maisons qui se seront rendues coupables de fraudes.

On a accusé la société professionnelle d'avoir fait le trust des aliments du bétail. Je suis au regret de dire qu'il n'en est rien et qu'elle ne constitue nullement un acheteur unique. Il y a un acheteur unique, c'est celui qui opère pour le compte du gouvernement qui a pour unique but d'empêcher des surenchères telles qu'il s'en est produit dans les territoires de l'Union française.

La meilleure preuve que l'opération est un succès est qu'il nous a été possible de mettre à la disposition des cultivateurs des aliments à un prix sensiblement égal à celui du blé.

•
•)

M. Le Sassier-Beissuné m'a parlé de la liaison indispensable entre les services de la Production industrielle et ceux de l'agriculture et moi-même. Or, celle-ci existe à l'heure actuelle au sein de très nombreuses commissions interministérielles.

Vous me dites qu'un certain nombre d'appareils à traire existent. Je veux bien vous croire, mais je n'en sais absolument rien. J'aimerais avoir des précisions.

M. LE SASSIER-BOISAUDE - Dans mon département une exposition agricole a eu lieu. J'ai parlé avec 5 professionnels qui m'ont affirmé qu'il existe des appareils à traire, mais qu'il manque les bons matière.

M. le SECRETAIRE d'ETAT à l'AGRICULTURE - Si ces appareils existent, il ne fait pas l'ombre d'un doute, qu'il y a lieu de les débloquer le plus rapidement possible. Je vais demander à M. le Ministre de faire une enquête car nous n'avons quant à nous nullement l'intention, pas plus qu'à la production industrielle, de faire des réserves.

Pour ce qui concerne les tracteurs, vous savez que l'en en amplifie actuellement l'importation et la fabrication, mais je ne puis vous préciser s'ils sont à pneus ou à chenilles.

On m'a dit que l'essence manque pour les tracteurs et d'autre part qu'elle va souvent au marché noir. Il est absolument certain qu'en matière de répartition on ne peut atteindre la perfection. Je suis très heureux d'être tenu au courant de certains abus pour pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. La situation dans laquelle nous nous trouvons n'est que momentanée, c'est une situation qui sera complètement réglée dans 8 ou 10 jours. Il n'est point dans nos intentions de refuser cette année de l'essence pour l'agriculture.

Pour ce qui concerne la viande, vous m'avez dit que les herbagers de Normandie n'étaient pas lésés par le manque d'aliments, mais par la pénurie d'essence. Je tiens toutefois à vous dire que l'échange de l'essence contre des animaux pose des problèmes à la fois psychologiques et de répartition. Je ne vois pas pourquoi on ferait un tel échange qui priverait les détenteurs de tracteurs, je sais bien que cette essence servirait aux emboucheurs pour faire fonctionner leurs camionnettes mais celles-ci sent d'une moins grande utilité que les tracteurs. C'est un problème fort délicat qui demande un examen approfondi.

Je vous ai déjà répondu pour ce qui concerne l'avoine des chevaux de course.

Le problème des intermédiaires est très délicat en général. Il n'est pas spécial à l'alimentation mais il est plus aigu dans cette branche parce qu'il nous touche davantage. Je confesse que je regrette l'abrogation de la loi qui limitait le nombre d'intermédiaires. Je trouve que l'en aurait pu limiter le nombre d'intermédiaires qui pullulent dans certaines professions

puisque'ils sont souvent quatre fois plus nombreux alors que le volume des denrées est plutôt en régression. C'est un problème excessivement grave qui doit être examiné par chacun de vous.

Je pense qu'il faudrait arriver à une formule donnant une marge globale allant de la production jusqu'à la distribution par profession puisque le mode de distribution n'est pas le même partout et que l'en ne peut pas dépasser ces marges. Ce système est fort bon pour les produits taxés mais beaucoup moins pour les autres.

Le problème des sanctions a été évoqué par plusieurs orateurs. On m'a parlé du problème des boulanger. J'ai entendu dire que les sanctions tombent quelquefois à faux. Je vous répondrai, comme je l'ai fait pour la répartition, que chaque fois que l'en décide de prendre des sanctions, celles-ci ne sont pas toujours très justes. Cela dépend des exécutants qui n'agissent pas toujours avec suffisamment de compréhension. Je tiens à vous dire que j'exigerai le maximum d'équité. Je considère en premier lieu les grosses questions, mais les petites histoires, dont m'a parlé M. Lefranc ne m'intéressent nullement.

Pour ce qui concerne les fermetures de boucheries, dans le cas de coupures d'électricité, les autorités préfectorales font souvent de l'antardie et vont au delà de leurs attributions. Ils devraient avoir une plus juste compréhension des choses.

Autant je désire punir les gros trafiquants, autant je donne l'exeat total pour les tout petits.

J'examine moi-même tous les dossiers qui parviennent à mon ministère et je réduis ou j'approuve les sanctions selon les renseignements qui me sont fournis. Je tiens à ce que règle le maximum d'équité.

Je désire que vous me signaliez les abus afin de les réprimer.

Quant à la fermeture des boucheries, il est certain que si les préfets tenaient compte des jours de coupure de courant, ils devraient aménager les fermetures en conséquence.

Deux orateurs m'ont demandé quel est le régime concernant les cartes d'alimentation distribuées aux hauts fonctionnaires. Je crois que celles-ci ont été réduites dans des proportions considérables, je crois même qu'il n'y en a plus. Je ferai une enquête. Le rationnement doit être égal pour tous.

M. Flait m'a demandé s'il était possible d'augmenter la ration de sucre des vieillards de plus de 80 ans. Étant donné qu'il s'agit de chiffres extrêmement faibles, je serais très désireux, pour ma part, de donner satisfaction à cette catégorie de personnes. Ce problème de l'alimentation des vieillards est l'un de ceux qui me fait le plus pâlir actuellement et j'aimerais voir porter leur ration de sucre à 1 kilog.

- 63 -

40

Quant à l'alimentation des enfants de 10 à 14 mois, la ration a été fixée par des sociétés scientifiques composées de médecins ; il ne me paraît pas possible de la modifier sans l'avis de ces sociétés.

Pour ce qui concerne les exportations, je n'ai pas tous les chiffres sous la main mais je puis vous dire qu'elles sont extrêmement réduites à tel point qu'elles tendent de plus en plus vers le néant. Il existe toutefois un courant traditionnel que nous devons ne point laisser tarir. Sur un contrôle jouant du premier janvier 1948 au 31 mars 1948, soit sur trois mois, nous aurions à répartir 30.000 tonnes de fromage. Nous avons prévu une exportation que nous ne réaliserons peut-être même pas en totalité de 1.880 tonnes. Vous voyez que ces chiffres sont faibles, or le fromage est notre principale denrée alimentaire d'exportation. Nous envoyons surtout vers la Suisse du roquefort et du camembert vers l'Angleterre.

De nombreux cultivateurs ont demandé l'exportation des légumes. Cette question demande à être examinée de très près. Je compte pour le moment, et je m'en excuse auprès des cultivateurs, ne donner aucune espèce d'autorisation. Je ne pourrais le faire que pour des denrées que nous aurions en surabondance et contre échange de produits qui nous seraient nécessaires.

M. PRIMET - Pouvez-vous me donner des précisions sur l'exportation des oignons vers l'Angleterre. Avez-vous donné des autorisations ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT à L'AGRICULTURE - Non.

M. PRIMET - J'aimerais savoir si ce produit est assez abondant chez nous pour permettre l'exportation ?

M. le SECRETAIRE D'ETAT à L'AGRICULTURE - Je n'ai aucune précision sur ce produit. Les chiffres me manquent. Je répondrai par lettre.

Pour ce qui concerne les cartes d'acheteurs, la situation est assez curieuse. Vous savez que je suis saisi d'un nombre astronomique de réclamations concernant le pullulerement des cartes d'acheteurs d'animal du bétail et je suis saisi très souvent par les mêmes, de réclamations individuelles concernant le rétablissement de cartes d'acheteur. Il n'est pas très aisé de juger entre les deux. Il existe une juridiction d'appel chaque fois qu'une carte d'acheteur de bestiaux a été refusée.

Cette juridiction n'a pas fonctionné depuis 4 mois par suite d'un conflit qui a empêché la réunion d'un conseil de la viande ? J'ai apaisé le conflit concernant la désignation des membres de la C.G.A. qui avaient démissionné en bloc, et la C.G.A. va désigner ses membres.

Mme BRIAND - Je me permets de vous dire qu'en Charente ce conflit a existé parce qu'en n'a pas tenu compte du conseil de la viande et que l'on a maintenu la carte d'acheteur à des commerçants notoires. J'ai posé la question au préfet, au conseil général, qui m'a indiqué qu'il était seul juge et seul maître et qu'il ne tolérait pas que cette question soit discutée.

2
-42-

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Vous m'avez parlé des herbages, je crois?

M. PRIMET. Certains marchands de bestiaux ont accumulé des bêtes et ne les livrent peut-être pas.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je le sais et cela me permettra de répondre à une autre question concernant les herbages. M. de Montalembert m'a parlé tout à l'heure des herbages et des toucheurs qui achetaient des animaux maigres.

M. DE MONTALEMBERT. Je parle de ceux qui vont en acheter.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je dois vous dire qu'ils ont été à l'origine d'un grand marché noir. S'ils ne retrouvent pas l'argent qu'ils ont engagé, tant pis pour eux. Ils ont fait monter le prix du bétail maigre au dessus du prix du bétail gras, ce qui ne s'était jamais vu. J'ai l'impression qu'ils pourraient subir de grosses pertes, je ferai d'ailleurs tout mon possible pour qu'il en soit ainsi.

M. PRIMET. Il faudrait peut-être un peu évaluer les bénéfices qu'ils ont pu réaliser.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT. Vous m'avez parlé des volantes sur tickets. J'ai fait le recensement de cette inflation; nous avons réduit les proportions de tickets donnés dans chaque département dans des conditions considérables.

En ce qui concerne le poisson, vous m'avez parlé du gréement des pêcheurs, cela ne suffit pas à expliquer la suppression du hareng grec que tous les peuples cherchent en vain. L'Angleterre, la Hollande, la Belgique, la Norvège, tout le monde recherche le hareng grec.

En ce qui concerne les oranges, je ne tiens pas à ouvrir ici un débat politique. On m'a cité le cas de Marseille où des débarquements d'oranges n'auraient pas été effectués. Vos renseignements sont mauvais, car à Marseille, des oranges ont bien été débarquées sans trop de dégâts. En réalité, il y a eu des incidents à Sète et non à Marseille.

M. David m'a parlé de la collecte du blé et d'une réduction possible de la ration de pain. Je tiens à vous dire que nous ne sommes ni fakirs ni prophètes et qu'il m'est impossible de savoir, actuellement, quelles sont les allocations de blé que nous aurons à partir du mois d'avril.

D'autres conseillers m'ont posé cette question: "Pourquoi n'acceptons-nous pas de commercer comme auparavant avec des pays qui pourraient peut-être nous fournir du blé?" Nous n'avons jamais refusé de commercer avec qui ce soit. Nous avons des accords avec la Pologne,

de Hongrie, la Tchécoslovaquie mais ils se réalisent plus ou moins, selon les infortunes du sort. Nous n'avons aucune répugnance à traiter avec quiconque. Il faudrait une catastrophe pour que nous ne maintenions pas la ration de 200 grammes. Actuellement, la récolte de blé s'annonce assez bonne mais il est peut-être très prémature d'en parler.

En ce qui concerne le prix de la viande, le coefficient 20 s'applique à un certain nombre de départements. Pour ce qui a trait aux inscriptions, si les arrivages diminuaient et si les prix augmentaient nous serions obligés de rétablir le rationnement du jour au lendemain. Or, il faut un mois pour mettre tout en place et il était de mon devoir de tout prévoir. La semaine prochaine, si je suis obligé de répartir de la viande congelée, sur Paris, à la suite d'un défaut d'arrivée je serai bien aise de me baser déjà sur les quantités d'inscriptions recueillies par chaque boucher pour faire une juste répartition.

Mme BRION. Beaucoup de consommateurs se trouvent rationnés d'office parce que le prix élevé de la viande leur empêche tout achat.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT. La semaine prochaine, j'approvisionnerai les bouchers par roulement.

Mme Brion m'a demandé quelle quantité de lait on importe. Normalement, on devrait importer 12 à 15.000 tonnes de lait. J'espire que si nous réussissons à augmenter la production laitière et la collecte de lait nous n'aurons pas besoin d'importer une telle quantité.

A quel prix ? Cela soulève la question du prix des produits laitiers. Le lait Klim est un lait médical que nous avons détourné de ces buts parce que nous avons constaté que la quantité importée dépassait les besoins médicaux.

Il faut tout de même reconnaître qu'il est très difficile d'évaluer suffisamment à temps les besoins pour qu'on ne commette jamais d'erreur. Ce lait a été traité spécialement, il est beaucoup plus cher que les autres. Il est très difficile de répartir du lait qui vaut 80 francs et du lait qui vaut 153 francs. On avait choisi une catégorie qui pourrait à elle seule consommer tout ce lait. J'ai demandé que l'on fasse une péréquation entre les laits pour faire baisser le prix du lait Klim. C'est ce qui intervient actuellement de façon à moins défavoriser les vieillards. Il ne reste d'ailleurs plus de lait Klim.

Exporte-t-on des produits laitiers ? Je vous ai répondu . Dans votre département l'augmentation de la production laitière est entravée par les prélèvements pour assurer les rations. Vous me demandez : "Où va le fromage?" et vous vous étonnez de la suppression des allocations aux producteurs. Nous n'collectons plus de beurre et de fromage dans les fermes. Je suis obligé de revenir - j'ai la douleur de vous le dire - au contrôle des routes. Il y a aussi des fuites par les colis familiaux mais ce qui m'inquiète énormément ce sont les professionnels qui, dans une localité déterminée, vous envoient tous les jours 50 kilos de beurre et un tonnage impressionnant de fromage destiné uniquement au marché noir ou aux restaurants.

-44-

Je compte bien avoir d'ici peu les moyens de trouver remède à cela. Il y a une question de secret professionnel qui se pose dans les P.T.T. car nous n'avons pas le droit de faire une enquête précise sur les colis qui s'envoient mais il y a des abus manifestes.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DU RAVITAILLEMENT. Est-ce que vous avez des données précises pour pouvoir nous dire que les colis familiaux peuvent constituer un trafic énorme ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Oui, ce trafic est énorme.

Le café vient en France sous forme de colis familiaux et il est absorbé par les restaurants ou le marché noir. On comprend, dans ces conditions, que dans l'Union française il y ait des gens qui n'aient pas tellement intérêt à le livrer et qui préfèrent eux-mêmes s'organiser pour l'expédier par petits colis familiaux.

MME BRION. Est-ce qu'on a essayé d'en importer ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. On y parvient mais il y a eu des grèves qui ont duré un certain nombre de mois dans l'Afrique française. D'autre part, les bateaux qui allaient sur ces ports sont restés en rade pendant trois semaines ou un mois, du fait de la grève.

Vous m'avez demandé s'il était exact qu'il y ait des confitures perdues dans le nord. C'est la première nouvelle, je n'en ai jamais entendu parler.

On m'a demandé aussi quels sont les acheteurs du nord et de l'est. Ce sont des marchands de bestiaux qui viennent du nord et de l'est pour acheter sur nos marchés.

Le problème de la Sarre s'est effectivement posé pendant quelques jours. Il y a eu des acheteurs de la Sarre qui sont venus et qui ont essayé d'acheter à tout prix. Dans la Sarre, la ration de viande n'était que de 300 grammes par mois et les Sarrois éprouvaient le besoin d'avoir quelque élasticité dans cette alimentation. Nous y avons mis bon ordre en affectant un contingent réduit à la Sarre. Ce contingent n'est que de 600 tonnes par mois.

M. Sempé m'a parlé des boulangers fraudeurs des communes rurales et de la fermeture de leurs magasins. Je ne suis pas du tout convaincu de l'efficacité des amendes ; je crois que la fermeture est le seul système à appliquer. Toutefois, il peut gêner considérablement les communes rurales et, dans les cas graves, on pensera à la réquisition en faisant tourner la boulangerie aux frais du boulanger.

M. PRIMET. Pour les fabriques de Provende, il y a le problème du chômage.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE. On peut mettre un gérant et elle continue à fonctionner. Dans mon département trois cas

~~77/80~~
-45-

semblables se sont présentés. J'ai dit aux préfets: " Vous n'avez pas le droit de fermer ces établissements. Il faut mettre un gérant de façon à ne pas affamer tout un village."

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Melle Dubois m'a demandé si nous avions l'intention de mettre du maïs dans le pain. Il y en a toujours, mais la proportion de maïs dans le pain n'augmentera pas parce qu'il y a très peu de maïs disponible.

Si nous arrivions à 10 p.100, ce serait le maximum. Or, actuellement, il y a certaines régions où ce pourcentage dépasse 10 p.100 mais on ne s'en aperçoit pas. Pour que l'on s'en aperçoive, il faut dépasser 15 p.100, mais nous n'arriverons certainement pas à ce taux-là.

Ce qui est plus difficile, c'est d'assurer qu'il y a une proportion constante de succédanés dans le pain. Ces succédanés sont de l'orge, le maïs et le seigle.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE. De la poussière !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. N'exagérons pas, il y a aussi de la farine de fèves.

MME BRION. En ce moment, en Charente, le pain est infecté.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En ce moment, ce qui est difficile, c'est d'assurer une répartition convenable de ces succédanés. Dans certaines régions, il y a provisoirement davantage de blé par rapport au reste.

-46-

M. de Montalembert m'a demandé sur quelles bases j'effectuais la comparaison de la production laitière. Ce sont les services administratifs - qui ne sont pas si mauvais qu'il a bien voulu le dire - qui ont établi cette comparaison. Quand je vous dis que la production laitière augmente, ce n'est pas du tout par rapport à l'année dernière. En décembre, nous avons eu une production de 450.000 litres. Au mois de janvier, où elle n'aurait pas dû normalement augmenter, nous avons enregistré 660.000 litres. Nous arrivons maintenant à une période où va jouer l'augmentation saisonnière. Il n'en reste pas moins, c'est évident, que la diminution est considérable par rapport à l'année dernière.

M. DE MONTALEMBERT. J'ai voulu simplement vous demander quel était votre terme de comparaison pour que vous puissiez affirmer que la production laitière était en hausse.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT.- J'ai été très touché des reproches que vous avez adressés à mon administration. Tout de même, quand on observe un certain chiffre au mois de décembre, on peut en déduire le chiffre qu'on peut raisonnablement attendre le mois suivant. Voilà bien, me semble-t-il, un terme de comparaison.

M. DE MONTALEMBERT. Je ne crois pas avoir accusé l'administration plus que vous ne l'avez fait quand vous étiez Conseiller de la République. De plus, si le rôle du ministre est de défendre l'administration, le rôle du parlement est de ne faire aucune différence entre les différentes administrations, quelle que soit la sympathie que l'on puisse avoir pour leur chef.

J'ai donc dit que l'administration n'avait pas été à la hauteur de sa tâche et qu'il y a des "idiots" parmi elle. J'ai voulu simplement attirer votre attention sur le fait qu'en novembre et décembre, le cheptel laitier subissait le contre-coup de la sécheresse extraordinaire que nous avons subie. En fait, la température exceptionnelle est la cause principale de l'état de choses actuel. Après avoir été à un niveau aussi bas, il était normal que la production remonte. J'ai voulu dire, par conséquent, qu'il ne fallait pas se faire d'illusions.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT.- C'est précisément ce que j'ai dit au début de mon exposé, auquel vous n'avez peut-être pas assisté. J'ai reconnu l'effet de la température exceptionnellement douce de cet hiver. Tout ce que je dis, c'est que nous constatons une augmentation. Nous en connaissons parfaitement les raisons.

En ce qui concerne l'interdiction d'emploi des engrains sur les prairies, c'est une question qui concerne le ministre de l'agriculture.

M. DE MONTALEMBERT. Je voudrais revenir sur cette question. Cette interdiction d'emploi des engrains sur les prairies joue un grand rôle au point de vue de l'engraissement du bétail. J'ajoute que si l'autorisation nous était donnée il faudrait qu'elle le fût très rapidement.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT.- Vous m'avez demandé ensuite si on a examiné le problème du prix du lait avec les mêmes méthodes que pour le prix du blé. C'est encore une question qui est du ressort de M. le ministre

...../

~~SA~~ / ~~AD~~ 46 -

de l'agriculture. Je peux néanmoins vous dire qu'il a établi une méthode de calcul basée sur un certain nombre de facteurs qui rejoint un peu la méthode de calcul du prix de revient du blé et de la betterave.

En ce qui concerne le poisson, je tiens à dire tout de suite à M. de Montalembert que je rendrai la liberté dès que possible. En ce qui concerne le local, j'ai donné un certain nombre de dérogations et d'autorisations, mais je ne sais si je ne serai pas obligé de revenir sur ces autorisations étant donné les abus auxquels a donné lieu cette opération. Je vous demande surtout de conseiller à vos administrés d'être plus modérés dans leurs prélevements aux ports de pêche.

M. de Montalembert

Mme Rollin a demandé que le prix du lait soit mis à sa juste valeur, tandis que Mme Rollin a demandé à ce qu'il ne soit pas augmenté. Il y a bien un peu contradiction. Il faut certainement rendre une certaine harmonie aux prix agricoles, et le prix du lait est un des facteurs essentiels. Il faut cependant craindre que cela n'entraîne des répercussions sur le prix de la viande.

Le prix du caillé gras soulève tout le problème des sous-produits laitiers. Il faut reviser les marges accordées à la production en ce qui concerne ces sous-produits.

M. Henry m'a souhaité de ne pas rester longtemps ministre du ravitaillement. Je peux vous dire que c'est un souhait que je forme pour moi-même.

Mme Rollin m'a demandé tout à l'heure si je ne comptais pas élargir l'horaire d'ouverture des boucheries. Je suis au regret de dire que tout modification aurait pour effet de restreindre ces heures d'ouverture. C'est en effet le seul moyen que nous ayons de réduire la consommation de la viande.

M. Roudel m'a dit que les négociants seraient certainement à l'origine de la hausse du vin plus que les viticulteurs. Je lui répondrai seulement qu'il n'y a pas que des petits viticulteurs.

Je répète ici que si les viticulteurs et les intermédiaires n'étaient pas raisonnables, nous serions obligés d'envisager l'importation de vin.

Le Dr Lafay m'a parlé de la fermeture des boulangeries le dimanche. C'est surtout pour les boulangers-pâtissiers que cette mesure a été prise, car le dimanche est le jour où la fraude était la plus étendue. Si la situation ne se modifie pas favorablement, je serais obligé de prendre des sanctions à l'encontre des pâtissiers, et, s'il le faut, de les fermer complètement. Je les préviens, ne voulant prendre personne en traître. Et je ne tiens nullement à mettre cette menace à exécution. Tout dépend de leur attitude. Il nous faut une discipline.

2
*)

Je dois étudier la question de la fermeture le dimanche qui m'a été posé de différents côtés. Je ne sais pas quel en sera au juste les conséquences. Cette mesure avait surtout pour but d'obliger à consommer du pain rassis au moins une fois par semaine, afin de diminuer quelque peu la consommation.

Vous n'avez demandé s'il y avait une diminution sur la ration actuelle de sucre. Je ne puis vous répondre que tout dépendra de nos importations en ce produit.

M. PRIMET - Ne pourrait-on pas en acheter en Pologne.

SECRETAIRE D'ETAT A L'AGRICULTURE - Nous avions, à vrai dire, un certain nombre de contrats avec différents pays d'Europe Centrale, mais je ne compte que très peu sur ces importations probables. Nous avons toutefois reçu 650 tonnes de sucre de Pologne.

Répondant à M. Lefun, je dois dire que je ferai tout mon possible pour assurer l'approvisionnement des grands centres par priorité.

M. David m'a parlé de la viande et du 17ème plan. Je voudrais bien que ce 17ème plan soit le dernier et qu'il n'ait même pas eu à entrer en vigueur (il m'occasionne de grands soucis). Mais je ne veux pas laisser le prix de la viande aller à l'aventure c'est à dire en une hausse constante.

Répondant maintenant à une question posée au sujet de certains achats de l'Amérique en Afrique, je dirai qu'il n'y a plus d'achats américains en Afrique pas plus qu'il n'y a d'exportation en France.

Pour ce qui concerne la viande de porc vendue par les producteurs à 210 Frs et que l'en trouvait toujours au même prix dans les boucheries, je suis en train de mettre au point un système qui s'incluera dans ce 17ème plan, qui permettra de livrer la viande à un prix que nous fixerons.

J'ai répondu à M. St Syr au sujet des aliments du bétail.

Pour ce qui concerne la manioc, toute la production est achetée par le Gouvernement et doit lui être remboursée. Il entre dans les contrats d'engraissements et dans l'alimentation des vaches laitières. Je trouve que c'est une hérésie que de le consacrer aux contrats d'engraissements plutôt qu'à l'alimentation des vaches et des vaches laitières.

Pour ce qui est des produits laitiers, prix et qualité, je suis saisi de demandes de labels de qualités pour les fromages, c'est une question qui devrait être examinée, non pas pour aujourd'hui mais pour demain. Il serait, en effet, détestable que notre réputation à l'étranger se perde. Mais il ne faudrait pas que le contre coup de cette réputation s'exerce sur les prix. Vous voyez donc que le problème est loin d'être simple.

-48-

J'ai déjà répondu à la question intermédiaire mais j'ignore complètement la situation agricole en Tunisie où certaines terres à blé seraient ensemencées en lin.

M. MEUNIER GARE - Du fait des emblavures en lin dans des terres neuves, par conséquent imprévisibles à la culture du blé.

M. le SECRETAIRE d'ETAT à l'AGRICULTURE - M. Laurenti m'a parlé de préoccupations sur les billets de 5.000 francs pour les agriculteurs. C'est une question qui intéresse particulièrement le Ministre des Finances. Je la lui soumettrai.

M. Dullin m'a posé des questions au sujet de l'essence attribuée aux agriculteurs pour le ramassage du lait. Je viens de demander à M. le Ministre de la Production Industrielle de bien vouloir augmenter le contingent d'essence. Nous aurons donc un contingent supplémentaire pour la collecte du lait.

M. Dullin m'a dit que les œufs avaient baissé parce que les peules pendaient davantage. Je me permets de lui faire remarquer qu'ils avaient déjà baissé à un moment où les peules ne pendaient pas davantage. Ils sont en tous cas actuellement en baisse.

Je pourrais faire la même réponse pour le lait.

Je vous ai parlé du poisson ainsi que des matières grasses.

Pour ce qui concerne les emblavures, nous avons réduit les contingents alloués aux distilleries.

Je ne puis, pour l'alimentation du bétail, vous donner des chiffres que je ne possède pas.

Sur le sujet de la Sté Mle d'engraissement, vous m'avez dit que 34 tonnes étaient souscrites aux centraux. Ces centraux sont faux. Nous avons des centraux pour 200.000 percs, ce qui représente 14.000 tonnes, à raison de 70 Kgs par bête et nous avons toujours un certain nombre de milliers de tonnes de bœufs. Nous devons donc apprécier du chiffre de 20.000 tonnes.

Deux sociétés ont été créées dans un but bien défini et pour une durée déterminée. Je ne vous dis pas que M. Ramadier soit arrivé du premier coup à une formule parfaite parce que c'est une entreprise au dessus des possibilités humaines. Mais la Société de congélation a pu remplir son rôle avec les moyens dont elle a disposés, on ne lui a pas permis d'augmenter son personnel, ce qui a d'ailleurs été une sage mesure. On lui a toutefois mis du personnel du ravitaillement à sa disposition.

Et si aujourd'hui nous avons de la viande congelée, c'est bien grâce à cette société d'une part et à la Sté d'engraissement, d'autre part.

LEG

- 23 - Ag. et Rav. 4/2/48

- 50 -

Je n'ai toutefois pas été partisan de la création de ces deux organismes. Je ne rétracterai rien à ce que j'ai dit. Je les ai trouvées à mon arrivée au Ministère. Je cherche actuellement à les utiliser pour le mieux. Je vous rappelle qu'elles ont été créées dans un but précis et pour une durée déterminée. Il nous appartiendra donc un jour d'examiner à nouveau cette question pour savoir quelle forme nous devrons donner aux organismes chargés de cette consolidation.

M. Lefranc voudrait savoir ce que sont devenus les fonctionnaires de l'administration centrale. Vous savez que le ravitaillement n'existe pas, contrairement à ce que l'on pense, il est composé de fonctionnaires détachés, d'auxiliaires et de contractuels. Donc, les fonctionnaires de l'administration centrale sont des détachés que l'en met à la disposition de l'administration qui les désigne ou non à la commission de la guillotine. Je crois tout de même qu'elle a tendance à les désigner.

On est obligé d'examiner un cas après l'autre. C'est un problème de conscience qui se pose à nous et qui est quelquefois bien difficile à résoudre, même envers les contractuels et les auxiliaires qui doivent être licenciés purement et simplement.

M. PRIMET - Y a t-il des militaires parmi eux ?

M. le SECRETAIRE d'ETAT à l'AGRICULTURE - Il n'y en a pas un seul à ma connaissance.

Lorsqu'en donne des ordres généraux, M. Lefranc, on ne peut empêcher la fantaisie des exécutants. J'aimerais que vous me fassiez connaître les abus qui peuvent venir à votre connaissance. Qu'en me dire qu'il y a des injustices ceci est malheureusement fort possible; je crois que la justice est très souvent au dessus des forces humaines.

M. de MONTALEMBERT - Je veux parler du poisson. Vous dites qu'il y a eu des abus au stade local. Je serais très heureux que vous vinssiez vérifier notre région; vous verrez qu'il existe des abus dans un port au point de vue du ravitaillement. Mais dans nos communes rurales, nous n'avons jamais vu la queue d'un seul poisson. Les habitants de ma région seraient heureux de recevoir du poisson.

J'aimerais que vous me donniez rendez-vous à votre bureau pour que je puisse vous entretenir d'une question de dirigisme ou de non dirigisme au sujet de l'achat du bétail dont la campagne s'annonce bien mal.

M. le Président LEFRANC - Mes chers Collègues, je suis à nouveau votre interprète pour remercier M. le Ministre de la bonne grâce avec laquelle il a bien voulu se rendre auprès de nous.

Je concluerai en mon nom personnel - n'étant nullement en droit de le faire pour vous - en disant que l'on semble s'orienter vers une politique de sous-consommation, c'est ce que j'ai retenue de l'exposé de M. le Ministre.

Sans doute, le rôle du Ministère de l'Agriculture ~~est-il~~ est un rôle de production ; et celui du ravitaillement de répartition. On ne peut répartir que ce qu'il y a à répartir et l'on n'aperçoit pas dans la politique du Gouvernement la volonté de créer un climat favorable à l'augmentation de la production, seule possible en matière de ravitaillement.

Tant que nous n'aurons pas réussi en France à créer un climat favorable en ce sens, les difficultés iront croissant.

Ceci dit, je vous remercie tous et nous pouvons nous féliciter de la bonne atmosphère qui a régné.

La séance est levée.

Le Président,

Lefranc

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du mercredi 11 février 1948

La séance est ouverte à 14 heures 15

Présents : MM. BOSSANNE, Mme BRION, M. BRUNET, Mme CARDOT,
MM. CHATAGNER, DADU, Mlle DUBOIS, MM. HENRY,
JARRIE, LAFAY, LEFRANC, LE TERRIER, N'JOYA,
PLAIT, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL,
SARRIEN, SAUVERTIN, TOGNARD, VILHET, WEHRUNG.

Excusé : M. CALONNE.

Absents : MM. BOISROND, GERARD, GRASSARD, MERMET, GUYENNET,
OU RABAH, PAGET, TOURE.

Ordre du Jour

Nomination d'un rapporteur sur la proposition de
résolution (n° 820, année 1947) de M. Lafay, relative
au ravitaillement des grands centres et en parti-

- 2 -

culier de la région parisienne.

II - Questions diverses.

Compte-rendu

M. LEFRANC, président, fait donner lecture du procès-verbal de la séance du 10 décembre 1947, réservé en raison des modifications qui avaient été demandées.

Mme BRION s'élève avec force contre les allégations de M. Boisrond, notamment quand il accuse le parti communiste français d'être un parti à la solde de l'étranger.

Sous réserve de l'observation de Mme Brion, le procès-verbal est adopté.

 ° °

 °

Ravitaillement des grands centres.

M. LE PRÉSIDENT propose à ses collègues de désigner un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 820, année 1947) de M. Lafay relative au ravitaillement des grands centres.

M. LAFAY estime qu'un moyen de faire baisser le coût de la vie et de rompre le "cycle infernal" serait d'améliorer très sensiblement le ravitaillement des grands centres et, en particulier, de la région parisienne qui constitue le baromètre des prix.

M. PLAISANT s'associe pleinement aux paroles de M. Lafay.

M. CHATAGNER est heureux que M. Lafay se soit penché

.../...

sur le délicat problème de l'approvisionnement des grandes villes. Il estime, cependant, que la hausse des prix est difficile à juguler, notamment parce qu'il est difficile de déplaire aux traquants qui sont également des électeurs.

Mme DUBOIS est sceptique sur le résultat des nouvelles mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter contre la hausse des prix. Le système des doubles étiquettes ne fait qu'augmenter les difficultés des petits commerçants sans réussir à faire baisser les prix, car les gros intermédiaires sont exclus du contrôle.

Elle pense que la hausse en flèche des prix ne peut s'expliquer que par le désir des assujettis au prélèvement exceptionnel de faire supporter aux consommateurs les charges fiscales qui les accablent.

M. CHATAGNER demande à Mademoiselle DUBOIS si elle parle au nom du Parti Communiste et, dans l'affirmative, qu'elle est son attitude vis-à-vis du système des doubles étiquettes.

M. LE PRESIDENT prie ses collègues de vouloir bien s'en tenir à l'ordre du jour.

M. JARRIE rappelle que le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture a annoncé son intention de faire une large publicité des prix à la production pour permettre, au public, d'apprécier les marges bénéficiaires.

M. TOGNARD pense que "le consommateur fait lui-même son mal" en achetant à n'importe quel prix n'importe quelle marchandise. Pour remédier à la crise actuelle, poursuit-il, il faut éduquer à la fois le consommateur et le producteur qui conserve des stocks importants préférables à l'argent liquide.

Mme BRION rappelle à M. Chatagner que ce ne sont pas les électeurs mais bien les traquants qui accélèrent la hausse du coût de la vie. Ce n'est ni le système des étiquettes, ni la nouvelle loi prochainement déposée qui fera baisser les prix. Il est paradoxal, poursuit-elle, de vouloir faire baisser les prix des denrées alimentaires, en permettant une hausse considérable des prix industriels et en gênant,

- 4 -

par le retrait des billets de cinq mille francs, le réapprovisionnement des petits commerçants déjà écrasés par le prélèvement exceptionnel et les impôts sur les B.I.C.

M. LE TERRIER constate que ses collègues du Parti Communiste n'apportent que des critiques. Il leur demande quelles mesures ils envisagent pour juguler la hausse. Il voudrait, quant à lui, que le système des doubles étiquettes soit étendu aux grossistes et demi grossistes et que le Gouvernement lutte contre la hausse des prix en ouvrant de véritables magasins témoins qui vendraient à des prix loyaux.

M. ROUDEL, après avoir rappelé que le litre le vin qui se vendait fin 1947 vingt-trois francs, atteint maintenant quarante-cinq francs, préconise de sévères contrôles dans les caves coopératives.

M. LE PRESIDENT demande que chaque commissaire termine son intervention par une ou plusieurs propositions concrètes.

Mme BRION s'associe aux paroles du Président et propose à ses collègues les mesures suivantes :

1° - abrogation du Plan Mayer ;

2° - remise en circulation des billets de 5.000 francs ;

3° - aide aux producteurs par l'octroi d'avantages variés (tracteurs et engrains à des prix abordables) ;

4° - lutte active contre les trafiquants par l'application rigoureuse des lois existantes.

M. CHATAGNER s'étonne des propositions de Mme Brion qui empiètent sur le domaine de la politique générale.

M. LE TERRIER ne peut apporter son adhésion aux deux premières suggestions de Mme Brion, car elles n'auraient aucune influence sur le ravitaillement du pays. Il rappelle la proposition qu'il a déjà faite : à savoir : l'obligation, pour les grossistes et demi-

grossistes de fournir une facture aux détaillants.

M. BRUNET souhaiterait que la Commission intervienne auprès du Gouvernement pour faire activer l'importation en France de 4 à 5.000 porcs disponibles sur le marché tunisien au prix de 210 francs le kilogramme rendu Marseille.

M. LE PRESIDENT fait le point de la discussion et présente diverses observations. La guerre des étiquettes est menée contre les petits et moyens commerçants et son seul résultat sera, estime-t-il, de dresser les consommateurs contre les commerçants. Toutes les mesures gouvernementales ne font qu'aggraver la situation déjà précaire de l'approvisionnement du pays : le Plan Mayer a pour but, poursuit M. Lefranc, de faire disparaître 200 à 300.000 petits commerçants qui seront acculés à la faillite. Le retrait des billets de 5.000 francs ne fera qu'accélérer la hausse des prix en incitant les détenteurs de billets qui n'ont plus confiance dans notre monnaie à acheter à tout prix. Le Président déclare, ensuite, que le Parti Communiste n'est pas hostile au système des doubles étiquettes à la seule condition que l'on fasse connaître au public les frais généraux (impôts, charges sociales) qui viennent accroître le prix de revient.

M. LEFRANC conclut en indiquant qu'une politique raisonnable doit être contraire à celle pratiquée actuellement par le Gouvernement. Celui-ci, conclut-il, s'est fait des illusions sur l'efficacité de la seule aide américaine. Il fait sienne la proposition de Mme Brion, concernant l'abrogation du plan Mayer.

Mme ROLLIN estime que "toute cette discussion n'est pas sérieuse" et que le Président ne devrait pas défendre tous les commerçants, sachant pertinemment qu'il se trouve, parmi eux, des trafiquants. Elle rappelle que le Président a, lui-même, proposé de travailler sur des propositions concrètes et s'étonne de lui voir proposer l'abrogation du plan Mayer qui n'a qu'un lointain rapport avec le ravitaillement du Pays.

M. LE PRESIDENT met aux voix la proposition de Mme Brion relatif à l'abrogation du Plan Mayer.

- 6 -

Elle est repoussée par quatorze voix contre neuf.

M. LAFAY est nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 820) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions utiles pour assurer un meilleur ravitaillement des grands centres et, en particulier, de la région parisienne pendant la période d'hiver.

o o

o

Règlement de l'ordre du Jour.

M. CHATAGNER fait connaître que M. Paget sera prêt à présenter son rapport sur la proposition de résolution (n° 836,) de M. Dulin relative à l'incorporation de colorants et d'essences dans les margarines, à la ^{équivalence} séance du 18 février 1948.

Il^{en} demande l'inscription à l'ordre du jour.

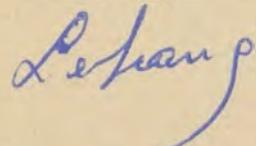
Il en est ainsi décidé.

M. TOGNARD désirerait que l'on inscrive également à l'ordre du jour l'examen de la situation du marché du poisson.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 heures 50.

Le Président,



ML.

1724

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du mercredi 18 février 1948

La séance est ouverte à 14 heures 10

Présents : MM. BOISROND, CALONNE, Mme CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, Mlle DUBOIS, MM. HENRY, JARRIE, LAFAY, MERMET-GUYENNET, PAGET, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SARRIEN, SAUVERTIN, TOGNARD, WERHUNG.

Excusé : M. LEFRANC.

Absents : MM. BOISSANNE, Mme BRION, MM. BRUNET, GERARD, GRASSARD, LE TERRIER, OU RABAH, PLAIS, TOURE, VILHET.

Ordre du Jour

- Désignation d'un membre de la Commission chargé de participer aux travaux de la Commission des Finances (article 26 du Règlement).
- Examen du rapport de M. Paget sur la proposition de

- 2 -

résolution (n° 836, année 1947) de M. Dulin, tendant à réporter le décret autorisant l'incorporation des colorants et essences dans les margarines.

- Examen de la situation du marché du poisson.

Compte-rendu.-

M. CHATAGNER, Président, fait donner lecture du Procès-verbal du 11 février 1948. Il est adopté.

o o

o

x CAP
Nomination d'un membre chargé
de suivre les travaux de la Commission des Finances

Sur proposition de Mme Cardot, la Commission désigne M. Tognard pour suivre les travaux de la Commission des Finances.
o o

** CAP*
Examen du rapport de M. Paget sur la proposition
de résolution n° 836, de M. Dulin

M. PAGEZ donne lecture de son rapport et conclut en demandant à la Commission de rejeter la proposition de M. Dulin.

M. LAFAY rappelle brièvement que la Commission de la Famille de la Population et de la Santé Publique a, elle aussi, rejeté la proposition de résolution n° 836, en s'appuyant sur le fait que les colorants, soit-disant cancérigènes, sont utilisés depuis longtemps à l'étranger et que le beurre contient du diacétyle, essence employée par les margariniers pour parfumer leurs produits.

M. SAUVERTIN, après avoir constaté que les hommes de science ne sont nullement d'accord sur le danger d'emploi de colorants, demande l'abrogation du décret du 11 août 1947. Il craint que l'addition de colorants et d'essences ne facilite la fraude et ne fasse, dans des temps meilleurs, une grave concurrence au beurre.

.../

- 3 -

M. JARRIE fait ressortir les avis contradictoires des Facultés qui concluent tour à tour à la nocivité, puis à l'inocuité des colorants. Il propose, pour sa part, étant donné la pénurie actuelle du beurre, que l'on continue à autoriser l'incorporation de colorants et d'essences dans les margarines.

M. DADU ne peut que s'associer en qualité de représentant d'un gros département beurrer, à la proposition de M. Dulin. Il demande le rejet du projet de rapport de M. Paget.

M. PAGET rappelle que des marchands de beurre eux-mêmes utilisent les jaunes O.A. et O.B. pour colorer des beurres de qualité médiocre, ce qui leur permet de les vendre comme beurres de qualité supérieure.

M. LAFAY se rallie aux conclusions de M. Paget, la démonstration du caractère cancérogène des jaunes O.A. et O.B. n'ayant jamais été faite, bien que ces colorants soient employés depuis quarante ans en Angleterre et, depuis vingt-deux ans, aux Etats-Unis. Il souligne que la margarine américaine colorée et aromatisée, a rencontré une grande faveur auprès du public français.

M. TOGNARD s'associe également aux conclusions de M. Paget. Il estime que l'on doit livrer aux consommateurs un produit engageant tant par la couleur que par l'odeur et attire l'attention de ses collègues sur le caractère exceptionnel et provisoire du décret du 11 août 1947 qui devra être rapporté dès que le beurre sera de nouveau en abondance.

M. SAUVERTIN insiste sur les possibilités de fraude que crée la coloration de la margarine et déclare que le groupe communiste votera contre le rapport de M. Paget.

M. PAGET croit pouvoir calmer les craintes de son collègue en lui rappelant que, dès avant-guerre, la margarine était colorée avec de l'huile de palme, sans provoquer de fraudes considérables.

M. LE PRESIDENT met aux voix le projet de rapport de M. Paget.

Par dix voix contre cinq, il est adopté.

Répartition du poisson

o o

//.

- 4 -

M. TOGNARD demande à la Commission d'examiner le délicat problème de la répartition du poisson. Il est partisan, quant à lui, de la liberté de transaction sous condition que les prix soient contrôlés car "liberté ne doit, à aucun prix, signifier licence".

M. LE PRESIDENT, après avoir indiqué que M. Coudé du Foresto, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, a annoncé son intention de rendre la liberté au marché du poisson, à bref délai, propose que l'examen de cette question soit renvoyé à une séance ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

○ ○

○

Questions diverses

M. ROUDEL rappelle qu'au cours de la séance du 4 février 1948, il avait demandé à M. Coudé du Foresto de quels Pays il comptait importer du vin et à quel prix.

Il avait, également, demandé au Ministre de ne prendre aucune décision sans consulter les sous-commissions des boissons des deux Assemblées. M. Roudel suggère qu'une démarche soit tentée au nom de la Commission auprès du Ministre pour lui rappeler des questions.

M. WEHRUNG informe ses collègues que le Gouvernement brésilien a proposé l'exportation vers la France de 100.000 tonnes de sucre, payables en francs français au prix de 28 francs 40 le kilogramme, rendu dans un port français. Vu le caractère d'urgence, le délai/passation du marché expirant le 25 février, M. Wehrung insiste pour que la Commission intervienne auprès du Gouvernement afin que tous les efforts soient faits en vue de réaliser un accord.

M. LE PRESIDENT propose l'envoi à M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture d'une lettre concernant les im-

/de

.../

portations de vin et de sucre.

Il en est ainsi décidé.

o o

o

Règlement de l'ordre du
jour

M. GALONNE souhaiterait l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du problème du ravitaillement en pain et en lait.

M. LAFAY indique que son rapport sur la proposition de résolution (n° 820, année 1947), relative au ravitaillement des grands centres, sera prêt pour la prochaine séance.

En conséquence, M. Le Président propose, à ses collègues, de se réunir le mercredi 25 février avec l'ordre du jour suivant :

1^o - examen du rapport de M. Lafay sur la proposition de résolution (n° 820) relative au ravitaillement des grands centres ;

2^o - examen de la situation du marché du poisson;

3^o - étude de la question des importations de vins d'Italie ;

4^o - étude de la situation du ravitaillement en pain et lait ;

5^o - questions diverses.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 heures 40.

Le Président,

Chy

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du mercredi 25 février 1948

La séance est ouverte à 14 heures 20.

Présents : MM. BOISROND, BOSSANNE, Mme BRION, MM. BRUNET,
CHATAGNER, DADU, JARRIE, PAGET, POINCELOT,
Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SARRIEN, TOGNARD.

Excusés : M. CALONNE, Mme CARDOT, MM. LAFAY, LEFRANC.

Suppléant : M. DENVERS (de M. Le TERRIER).

Absents : Melle DUBOIS, MM. GERARD, GRASSARD, HENRY, MERMET-
GUYENNET, OU RABAH, PLAIS, QUESNOT, SAUVERTIN,
TOURE, VILHET, WERHUNG.

ORDRE DU JOUR

I - Examen du rapport de M. LAFAY sur sa proposition de
résolution (N° 820, année 1947) relative au ravitaillement des grands centres.

II - Examen de la situation du marché du poisson.

III - Etude de la question des importations de vin.

IV - Etude de la situation du ravitaillement : pain et lait.

COMpte-rendu

Le Procès-verbal de la séance du 18 février 1948 est adopté.

M. CHATAGNER, président, donne lecture à ses collègues d'une lettre de M. Lafay s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. En raison de cette absence, le Président propose de renvoyer l'examen du rapport à la prochaine réunion.

Il en est ainsi décidé.

Ravitaillement en pain et en lait -

En l'absence de M. CALONNE qui en avait demandé l'inscription à l'ordre du jour, la question est renvoyée à une séance ultérieure.

M. PAGET voudrait que les travaux de la Commission ne se trouvent pas entravés par l'absence des rapporteurs.

Organisation du marché du poisson -

M. TOGNARD désirerait que l'on revienne au système de distribution existant avant guerre. La liberté du commerce du poisson permettrait d'approvisionner largement les campagnes, ce qui libérerait ainsi un important contingent de viandes et volailles.

M. PAGET estime complexe la question du ravitaillement des campagnes en poisson. Il rappelle qu'un large approvisionnement du marché parisien qui constitue le baromètre des prix pour la France est l'instrument le plus efficace de la baisse des prix.

Mme ROLLIN suggère à la Commission d'émettre un voeu invitant le Gouvernement à satisfaire dans une plus large mesure les demandes de carburant des pêcheurs.

.../...

- 3 -

M. DENVERS rappelle qu'il a fait partie de la Commission d'enquête de la Marine et des Pêches et expose à ses collègues les conclusions de cette Commission.

I^o - Ressources -

Avant guerre, les ressources en poisson s'établissaient aux environs de 340.000 tonnes et satisfaisaient les demandes. La guerre a provoqué une baisse très sensible des apports :

1945 :	125.000 tonnes
1946 :	241.000 tonnes
1947 :	251.000 tonnes

Les 251.000 tonnes de 1947 furent réparties entre :

les usines de conserve	:	31.000 tonnes
les usines de salaison	:	33.000 tonnes
les installations frigorifiques	:	97.000 tonnes
les répartiteurs de poisson frais	:	197.000 tonnes
dont pour la consommation côtière	:	36.000 tonnes
pour le reste du pays	:	136.000 tonnes

Il est à noter que les apports de 1947 sont encore nettement inférieurs à ceux de 1938 bien que la demande se soit accrue pendant la guerre.

2^o - Mesures envisagées pour développer les pêches maritimes -

Récemment, une réunion interministérielle à laquelle assistaient le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et le Ministre des Travaux Publics et des Transports, s'est penchée sur ce problème. Il a été décidé que, pour Mars et Avril, 10.000 M³ de gas-oil seraient mis chaque mois à la disposition des pêcheurs contre 5.700 M³ pour le mois de février. Ces attributions permettront de courrir sensiblement les besoins.

Depuis la guerre, les bancs de poissons se font plus rares le long des côtes françaises, obligeant ainsi les pêcheurs à rechercher fort loin et fort longtemps les bancs. Pour pallier cet inconvénient il faut s'orienter vers la construction de grands chalutiers dotés d'installations frigorifiques leur permettant d'aller pêcher au large des Côtes d'Espagne, du Portugal, de Mauritanie

- 4 -

et même de Terre-Neuve.

3° - Organisation du Marché -

Actuellement, le pêcheur devrait vendre son poisson à des mareyeurs qui expédient vers les centres suivant un plan préétabli par les Services du Ravitaillement Général ; mais cette réglementation n'est plus observée et les expéditeurs envoient de préférence vers les halles de Paris où les arrivages sont littéralement vendus aux enchères. De plus, le contrôle dans les ports n'est plus possible après la suppression, par "la Commission de la Guillotine", des délégués des ports.

Pour le marché du poisson, il n'existe que deux solutions : collecte intégrale ou retour à une totale liberté. La collecte totale permettrait d'obtenir du poisson à des prix abordables mais il semble bien que le Ravitaillement Général ne puisse revenir à cette solution après la compression de personnel imposée par la Commission de la Guillotine. D'autre part, on ne peut concevoir une liberté de commercialisation sans liberté de prix et le déséquilibre entre les ressources et les besoins de la population ne pourra qu'amener une hausse inévitable des prix du poisson.

En conclusion, il semble que le Gouvernement n'a devant lui d'autre solution que de rendre la liberté, quitte à peser de temps à autre sur les cours au moyen d'achats prioritaires.

M. le PRÉSIDENT remercie M. DENVERS des éclaircissements qu'il a bien voulu apporter aux membres de la Commission du Ravitaillement.

M. BOISROND, après avoir constaté que le seul moyen efficace est d'accroître la production, se demande pourquoi le Gouvernement ne débloque pas les boîtes de conserves stockées dans les usines.

M. DENVERS propose à la Commission de se saisir de sa proposition de résolution N° 31, année 1948, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour favoriser le développement des pêches maritimes et assurer une meilleure répartition des produits de la mer aux consommateurs, qui a été renvoyée pour le fond à la Commission de la Marine et des Pêches.

.../...

- 5 -

M. PAGET estime que le développement de la pisciculture pourrait constituer un appoint appréciable au ravitaillement du pays.

M. le PRÉSIDENT propose à ses collègues que soit demandé le renvoi pour avis de la proposition de résolution de M. DENVERS. A l'unanimité, il en est ainsi décidé.

Importation de vins -

M. ROUDEL pense que la Commission pourrait attendre la réponse du Ministre à la lettre récemment envoyée avant d'aborder la discussion de cette question.

M. le PRÉSIDENT rappelle que M. COUDE du FORESTO a indiqué que 1.500.000 hl seraient importés et vendus au prix de 45 francs le litre titrant 10 degrés.

M. ROUDEL rappelle que le Groupe communiste avait, lors de la discussion de la proposition de résolution N° 466 de M. BOISROND, préconisé le stockage chez les négociants de 5 à 6 millions d'hectolitres pour lutter contre toute hausse spéculative.

M. BOSSANNE croit que la constitution d'une réserve de 5 à 6 millions d'hectolitres aurait eu pour résultat immédiat une hausse de prix de vente du vin à la production.

M. ROUDEL propose que la question des importations de vins d'Italie soit renvoyée à la Sous-Commission des Boissons dès que la réponse de M. COUDE du FORESTO sera parvenue.

Il en est ainsi décidé.

Questions diverses -

M. PAGET informe ses collègues que M. DULIN a proposé de limiter à 2 ans l'autorisation d'additionner essences et colorants à la margarine. M. PAGET voudrait connaître le sentiment de la Commission sur cette proposition afin de modifier, le cas échéant, son rapport en conséquence.

Mme ROLLIN préfère conserver le terme "provisoire".

.../...

- 6 -

M. PAGET se range à l'avis de Mme ROLLIN pour éviter de "nouvelles palabres" devant la Commission, une fois le délai de 2 ans expiré.

o
o

M. le PRESIDENT propose à la Commission de se réunir le mercredi 31 mars avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- I - Examen du rapport de M. LAFAY sur la proposition de résolution (N° 820, année 1947) relative au ravitaillement des grands centres.
 - II - Examen pour avis de la proposition de résolution (N° 31, année 1948) de M. DENVERS, tendant à favoriser le développement des pêches maritimes et assurer une meilleure répartition des produits de mer aux consommateurs.
 - III - Questions diverses.
-

Il en est ainsi décidé.

A 16 heures, la séance est levée.

Le Président,

CG

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. CHATAGNER, Vice-Président

Séance du mercredi 3 mars 1948

La séance est ouverte à 14 heures 25.

Présents : M. CALONNE, Mme CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, JARRIE, LE TERRIER, Alfred PAGET, PLAIS, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SARRIEN, WEHRUNG.

Excusé : M. LEFRANC.

Absents : MM. BOISROND, BOSSANNE, Mme BRION, M. BRUNET, Mlle DUBOIS, GERARD, GRASSARD, HENRY, LAFAY, MERMET-GUYENNET, OU RABAH, QUÉSSET, SAUVERTIN, TOGNARD, TOURE, VILHET.

ORDRE DU JOUR

I - Examen du rapport de M. LAFAY sur sa proposition de résolution (n° 820, année 1947) relative au ravitaillement

.../...

- 2 -

des grands centres.

II - Nomination d'un rapporteur pour avis sur la proposition de résolution (n° 31, année 1948) de M. DENVERS, tendant à favoriser le développement des pêches maritimes et assurer une meilleure répartition des produits de mer aux consommateurs.

III - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Sous réserve de corrections demandées par MM. Chatagner et Roudel, le procès-verbal de la séance du 25 février 1948 est adopté.

M. CHATAGNER, président, propose à ses collègues de renvoyer, en raison de l'absence de M. Lafay, à la prochaine séance l'examen de son rapport sur la proposition (n° 820, année 1947) relative au ravitaillement des grands centres.

Mme ROLLIN demande à ce que l'on prenne contact avec M. Lafay afin de s'assurer qu'il pourra venir à la prochaine réunion de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Sur la proposition de Mme Rollin, M. Tognard est nommé, à titre provisoire, rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 31, année 1948) de M. Denvers, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour favoriser le développement des pêches maritimes et assurer une meilleure répartition des produits de la mer aux consommateurs.

M. LE PRESIDENT désirerait savoir si Mme Brion a fourni au sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture les précisions relatives à l'affaire qu'elle lui a signalée lors de son audition devant la Commission.

M. ROUDEL précise que la sous-commission des boissons

.../...

- 3 -

se réunira pour examiner les questions d'importation de vins dès que sera parvenue la réponse du Sous-Secrétaire d'Etat à la lettre qui lui a été envoyée.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, M. le Président déclare la séance levée à 14 heures 50.

Le Président,

em

AL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. Lefranc, président

Séance du mercredi 28 avril 1948

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Présents : M. BOISROND, Mmes BRION, CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, Mlle Juliette DUBOIS, MM. HENRY, JARRIE, LEFRANC, LE TERRIER, MERMET-GUYENNET, PAGET, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. SAUVERTIN, TOGNARD, WERHUNG.

Excusé : M. ROUDEL.

Absents : MM. BOSSANNE, BRUNET, CALONNE, GERARD, GRASSARD, LAFAY, OU RABAH, PLAIS, QUÉSSOT, SARRIEN, TOURE, VILHET.

Ordre du jour

I - Augmentation de la ration de pain.

II - Questions diverses.

- 2 -

Compte-rendu

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est adopté.

Marché du poisson

M. TOGNARD donne lecture de son avis sur la proposition de résolution (n° 31, année 1948) de M. Denvers relative aux pêches maritimes et à la répartition des produits de la mer. Il indique que cette proposition est devenue sans objet en raison de la mise en liberté du marché du poisson.

M. PAGET pense que l'on pourrait améliorer le ravitaillement de tous les Français en favorisant l'extension de la pêche fluviale par l'alevinage des lacs et des rivières.

M. LE PRESIDENT donne son accord à cette proposition en insistant toutefois sur la nécessité d'une aide de l'Etat, eu égard à la faiblesse des moyens financiers des sociétés de pêche.

M. CHATAGNER apporte son adhésion au principe du développement de la pisciculture mais réclame la répression impitoyable du braconnage.

M. LE PRESIDENT propose à la Commission de préparer une proposition de résolution dans ce sens. Cette suggestion est adoptée à l'unanimité.

Mme BRION déplore la hausse vertigineuse du prix du poisson qui a suivi sa mise en liberté. Il faut, dit-elle, que tout le monde puisse acheter du poisson à des prix raisonnables et que des mesures soient prises d'urgence pour entraver la hausse des prix.

M. CHATAGNER estime que la liberté du commerce du poisson ne peut se concevoir sans liberté des prix.

M. BOISROND indique que la hausse est due, d'une part, à la mise en liberté à un moment assez mal choisi, c'est-à-dire au moment des tempêtes d'équinoxe et, d'autre

- 3 -

part, au désir de spéculation de certains grossistes. Il semble, poursuit-il, qu'une baisse soit amorcée depuis que les arrivages se sont accrus.

M. LE TERRIER a pu constater que des dizaines de tonnes de poisson ont été perdues par leur mise en "resserre" et demande que cette pratique soit rigoureusement contrôlée.

M. CHATAGNER s'étonne de la demande de Mme Brion concernant la nécessité du contrôle des prix. Le Groupe Socialiste est dirigiste en raison de la pénurie des produits mais il estime imprudent de séparer la liberté des prix de la liberté de transaction.

l'amélioration | M. TOGNARD regrette que les ménagères "boudent" les poissons bon marché en achetant de préférence les poissons de luxe. Il pense qu'un ~~événement~~ sensible se fera sentir dans les prochains jours. Il rappelle que le Gouvernement s'est réservé la possibilité de pratiquer des achats prioritaires à tous les stades de la répartition.

M. LE PRESIDENT demande aux commissaires de préparer des propositions concrètes qui seront examinées lors de la prochaine réunion.

Augmentation de la ration de pain.

Mme BRION estime que la ration de pain est particulièrement insuffisante pour les familles nombreuses, le pain étant la base de l'alimentation des familles ouvrières et paysannes. Elle annonce que Mme Vermeersh et les membres du Groupe communiste ont déposé, à l'Assemblée Nationale, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir l'attribution d'une carte de pain supplémentaire aux familles de trois et quatre enfants et à attribuer un supplément de pain aux familles de deux enfants, et demande que la Commission du Ravitaillement, unanime, dépose une proposition de résolution identique.

M. CHATAGNER ne pense pas que l'on puisse aussi facilement multiplier les quantités de farine que les cartes de pain.

- 4 -

M. LE TERRIER concède que de nombreux faux tickets sont mis chaque mois en circulation et qu'un contrôle rigoureux des boulangeries permettrait de réprimer partiellement ce trafic. Il aurait voulu, avant de se prononcer, connaître le nombre de familles qui seraient susceptibles de bénéficier de cette mesure et quel serait le tonnage de farine nécessaire à ces attributions supplémentaires.

M. JARRIE rejoint volontiers M. Le Terrier en regrettant, lui aussi, l'absence de chiffres probants.

Mme ROLLIN pense que tout le monde est d'accord pour constater l'insuffisance de la ration de pain. Elle estime que des distributions de denrées diverses (pâtes, biscuits) vont permettre d'attendre les quelques semaines qui nous séparent de la récolte.

M. MERMET-GUYENNET ne comprend pourquoi le Gouvernement refuserait cette attribution supplémentaire aux familles nombreuses alors que celles-ci peuvent trouver des quantités appréciables de pain au marché noir. Pourquoi ne pas appliquer, poursuit-il, les lois existantes pour frapper sans merci tous les traquants ?

M. CHATAGNER ne peut s'associer à la proposition de Mme Brion car il estime que "ce débat n'est que pure propagande".

M. LE PRESIDENT ne voudrait pas qu'il soit dit que toutes les propositions de résolution ne sont que "sources de propagande".

M. LE TERRIER veut laisser la propagande de côté mais ne peut néanmoins apporter son adhésion à la proposition de résolution de Mme Brion tant qu'il ne connaîtra pas l'importance des stocks existants. Il s'associera, par contre, volontiers à toute demande de renforcement du contrôle qui tendra à réprimer les abus et les trafics.

Mme BRION se propose de rechercher les renseignements demandés par les membres de la Commission et les leur communiquera lors de la prochaine réunion.

M. MERMET-GUYENNET désirerait connaître les raisons qui ont amené le Gouvernement Français à rompre les négociations avec le Gouvernement Soviéтиque relatives à l'achat de cinq millions de quintaux de blé

- 5 -

payables en marchandises.

M. DADU rappelle que c'est la Russie qui a rompu les négociations mais qu'il n'est pas hostile à l'idée de manger du pain russe.

M. CHATAGNER pense, lui aussi, que "son estomac d'Américain est capable de digérer le pain russe".

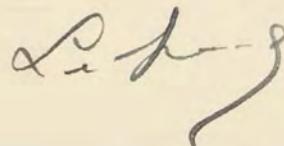
M. POINCELOT indique que l'Angleterre a fourni à la France du blé russe par suite d'une pénurie momentanée de blé américain.

M. LE PRESIDENT croit pouvoir indiquer que les évaluations forfaitaires de récoltes sont faites d'une manière fantaisiste. En Seine-et-Oise, par exemple, les Services officiels ont estimé le rendement moyen à douze quintaux à l'hectare alors que les cultivateurs avouaient un minimum de quinze quintaux à l'hectare. Le surplus, qui représente une quantité impressionnante de farine, pourrait être utilisé pour l'augmentation de la ration des familles nombreuses au lieu d'alimenter le marché noir. Il estime, par ailleurs, que la tâche de fournir des renseignements incombe plus au Gouvernement qu'aux membres des commissions parlementaires.

M. LE TERRIER indique que les cartes supplémentaires ne pourraient être honorées que grâce aux stocks comptabilisés et non avec la farine vendue au marché noir.

A 15 heures 25, la séance est levée.

Le Président,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. Lefranc, président

Séance du mercredi 2 juin 1948

La séance est ouverte à 14 heures 20

Présents : M. BOISROND, Mme BRION, M. CALONNE, Mme CARDOT,
MM. CHATAGNER, DADU, Mlle Juliette DUBOIS,
MM. HENRY, JARRIE, LEFRANC, LE TERRIER, MERMET-
GUYENNET, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL,
SAUVERTIN, VILHET.

Absents : MM. BOSSANNE, BRUNET, GERARD, GRASSARD, LAFAY,
OU RABAH, PAGET, PLAIS, QUÉSSOT, SARRIEN,
TOGNARD, TOURE, WERHUNG.

Ordre du jour

Examen des difficultés en matière de ravitaillement.

Compte-rendu

M. LEFRANC, Président, s'excuse de n'avoir pas réuni plus tôt la Commission en raison de son état de santé.

M. BOISROND donne lecture à ses collègues d'une lettre du Syndicat de gros des produits laitiers demandant le retour à la liberté de transaction sur ces produits.

Mlle DUBOIS rappelle qu'une démarche a été faite auprès du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture pour lui demander de rétablir la liberté du marché du beurre. Il a été répondu que le retour à la liberté ferait monter les prix.

M. CHATAGNER estime que l'augmentation des rations de lait ou de beurre ne peut se faire que parallèlement à l'augmentation de la collecte du lait, ce qui reviendrait à intensifier les mesures de dirigisme.

Il cite l'exemple de l'Ardèche où un dixième seulement de la production laitière est collectée.

M. BOISROND se demande si l'on ne procède pas à d'importantes exportations de fromage et de beurre.

Il estime que l'arrêt de ces exportations permettrait de satisfaire les besoins de la consommation et de rétablir la liberté.

M. CHATAGNER met en garde ses collègues contre la comparaison des besoins actuels avec ceux d'avant guerre. Ils sont loin, à son avis, d'être les mêmes.

Il demande, au surplus, à M. Boisrond si les signataires de la lettre dont il a donné lecture sont aussi hostiles qu'on veut bien le dire à la pratique des exportations.

M. HENRY estime que M. Chatagner a parfaitement posé le problème. Une ~~réfaction~~ plus abondante suppose fatallement une collecte plus forte d'où un resserrement du dirigisme.

D'autre part, il craint qu'un retour à une liberté complète ne fasse monter les prix. Il estime que le Gouvernement a commis et commet une grave erreur en comprimant systématiquement le prix du lait.

Il désirerait que le Président adresse une lettre à M. Coudé du Foresto en lui demandant de préciser si la rumeur relative aux exportations de beurre est fondée.

Mme BRION constate que le département de la Charente, par exemple, fournit du beurre aux autres départements métropolitains, ainsi qu'à l'Algérie et la Tunisie.

M. LE TERRIER fait observer que la production laitière est restée très inférieure à ce qu'elle était avant guerre, ceci en raison des conditions de production qui sont encore insuffisantes.

C'est surtout en favorisant cette production que sera résolu, à son avis, le problème du lait.

M. CHATAGNER estime que, lorsqu'on admet la liberté, il faut en accepter les conséquences.

M. LE PRESIDENT demande à ses collègues de ne pas voir systématiquement dans toute intervention la condamnation d'un système mais un effort d'objectivité en vue d'améliorer la situation.

M. JARRIE craint également qu'un retour à la liberté ne provoque une hausse des prix. Il ne croit pas qu'il y ait actuellement des exportations de beurre. S'il y en avait effectivement, il les condamnerait. Il estime que l'effort doit surtout porter vers une amélioration de l'approvisionnement en matières grasses, notamment par des importations d'huile d'arachides.

M. ROUDEL estime que le retour à la liberté doit s'accompagner de mesures de précaution contre une hausse des prix. Il cite l'exemple du vin. Lorsque la liberté a été rendue au marché du vin, le groupe communiste avait demandé la constitution d'un stock de cinq à six millions d'hectolitres. Une telle mesure était, à son avis, de nature à enrayer les hausses éventuelles.

M. CHATAGNER fait observer que le fait de stocker cinq à six millions d'hectolitres n'aurait pas accru la quantité de vin sur le marché français.

- 4 -

M. BOISROND voudrait que l'on s'assure qu'il n'y a pas d'exportations de beurre.

M. DADU rappelle que la production d'arachides de nos territoires d'Outre-Mer a été fortement réduite au cours de la guerre.

Mme CARDOT estime que le problème du lait est étroitement lié à celui de la viande.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une proposition de résolution (n° 403) de M. Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour relever le niveau de notre production laitière en vue de couvrir les besoins des consommateurs et, plus particulièrement, des enfants des grandes villes en lait de qualité.

Sur sa proposition, la Commission décide de s'en saisir pour avis.

M. LE PRÉSIDENT, pour répondre au désir de ses collègues, adressera une lettre au Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture en lui demandant de fournir toutes précisions en ce qui concerne les rumeurs d'exportation de beurre et fromage.

Il admet, quant à lui, l'exportation de certains produits, mais se refuse à accepter que l'on exposte du beurre si indispensable à la santé publique.

M. CHATAGNER fait observer que des exportations peuvent être faites dans le but de conserver à notre pays certains marchés étrangers pour le cas où un renversement de la tendance nous amènerait à rechercher des débouchés.

M. LE PRÉSIDENT ne peut admettre que l'on exposte les produits laitiers si nécessaires pour la santé des enfants de France.

M. BOISROND désirerait connaître les chiffres de notre production laitière actuelle et de celle de 1938.

M. JARRIE demande que soit porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission l'examen du problème céréalier en France.

- 5 -

Il en est ainsi décidé.

A quinze heures trente, la séance est levée.

Le Président,

Lefèvre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. Chatagner, Vice-Président

Séance du jeudi 10 juin 1948

La séance est ouverte à 14 heures 10

Présents : MM. BOISROND, BOSSANNE, Mme BRION, M. CALONNE,
Mme CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, HENRY,
JARRIE, LE TERRIER, MERMET-GUYENNET, POINCELOT,
Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SAUVERTIN, TOGNARD,
VILHET.

Excusé ou en congé :
MM. GERARD, LEFRANC.

Absents : MM. BRUNET, Mlle DUBOIS, MM. GRASSARD, LAFAY,
OU RABAH, PAGET, PLAIT, QUESSOT, SARRIEN,
TOURE, WERHUNG.

Ordre du jour

I - Nomination d'un rapporteur pour avis sur la proposition de résolution (n° 403, année 1948) de M. DULIN, tendant à relever le niveau de la production laitière.

II - Communication de M. JARRIE sur la situation céréalière.

- 2 -

Compte-rendu

M. CHATAGNER, Président, donne lecture de la proposition de résolution (n° 403, année 1948) de M. Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour relever le niveau de notre production laitière en vue de couvrir les besoins des consommateurs et, plus particulièrement, des enfants des grandes villes en lait de qualité, dont la Commission a demandé à se saisir pour avis.

M. ROUDEL suggère, avant de désigner un rapporteur pour avis, d'attendre les conclusions du rapport de la Commission de l'Agriculture, saisie au fond de cette question.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT donne, ensuite, lecture de la proposition de résolution (n° 477, année 1948) de M. Jarrié, relative au problème céréalier.

A la demande de l'auteur, la Commission décide d'en demander le renvoi pour avis.

M. JARRIE expose les raisons qui motivent le dépôt de ce texte. Il estime que le retour à la liberté du pain aura une très heureuse répercussion sur l'ensemble du ravitaillement du pays.

Mme BRION se rallie à la proposition de M. Jarrié et lui demande quelques indications supplémentaires :

1°) Sur quelles bases évalue-t-il les besoins en céréales panifiables à 50 millions de quintaux ?

2°) Qu'entend-il par le stockage des céréales ?

M. JARRIE précise que les 50 millions de quintaux qu'il a indiqués correspondent à la consommation moyenne annuelle d'avant guerre.

Sur la seconde question de Mme Brion, M. TOGNARD indique qu'il s'agit du stockage dans les organismes à ce destinés, notamment les coopératives de blé.

Mme BRION se demande néanmoins s'il est judicieux de rétablir la liberté totale du marché du pain.

.../...

- 3 -

M. LE TERRIER craint que l'on n'en revienne aux erreurs de l'an dernier.

Le retour à la liberté, si l'on ne dispose pas de céréales secondaires en quantités suffisantes, peut provoquer des catastrophes.

Il propose d'insister, dans ce texte, sur la nécessité d'importer, en quantités massives, des céréales secondaires, notamment de l'orge.

MM. ROUDEL et TOGNARD appuient la suggestion de M. Le Terrier.

M. JARRIE, s'il est nommé rapporteur pour avis, est prêt à mettre l'accent sur l'urgence que présente la question des importations de céréales secondaires.

Mme BRION estime qu'il est nécessaire d'attendre les conclusions du rapport de la Commission de l'Agriculture, saisie au fond, avant de discuter du problème céréalier.

M. JARRIE insiste sur l'urgence qu'il y a à résoudre le problème du blé. Il pense que la Commission serait avisée en nommant immédiatement un rapporteur pour avis qui pourrait se mettre en relations avec le rapporteur pour le fond de la Commission de l'Agriculture.

M. LE PRÉSIDENT voudrait présenter à l'auteur de la proposition de résolution une observation de détail.

Le Français n'est pas le plus gros mangeur de pain du monde puisque sa consommation annuelle est inférieure à celle du Canadien, du Russe et du Polonais.

Il aimeraient connaître les mesures envisagées par M. Jarrié pour combattre les incendies de récoltes. Il estime que les gardes n'empêcheront jamais les incendiaires de poursuivre leur vilaine besogne.

M. LE PRÉSIDENT pense que les crédits, prévus par le Plan Marshall pour l'achat de 9 à 10 millions de quintaux de blé, seraient mieux utilisés à importer 13 à 15 millions de quintaux de maïs ou d'orge,

tendant à Il donne, enfin, son accord à la proposition de M. Jarrié d'abaisser le taux de blutage de 15 % car le son n'est pas nutritif.

.../...

M. LE TERRIER estime qu'il est encore trop tôt pour pouvoir évaluer la récolte future. La partie non déclarée des récoltes ne sortira des greniers que si le blé est payé à un prix rémunérateur et que la ration de pain des ruraux est nettement garantie. Le problème du blé dépend étroitement de celui des céréales secondaires, plus spécialement de la quantité qui sera importée et du prix de rétrocession aux utilisateurs.

Il conclut en indiquant que cette proposition de résolution lui semble inopportune tant que l'on ne sera pas fixé sur la valeur réelle de la récolte de la campagne 1947-1948.

M. TOGNARD pense, au contraire, que cette proposition s'impose car elle demande le retour à la liberté et la suppression des services du ravitaillement plus nuisibles qu'utiles.

M. LE TERRIER regrette que la Commission du Ravitaillement n'ait pas toujours fait preuve de courage et qu'elle s'attaque au problème du blé, qui est sur le point d'être réglé, au lieu de s'attacher à résoudre des problèmes infiniment plus urgents et plus importants.

M. TOGNARD indique que tous les problèmes du ravitaillement font un ensemble et qu'il est difficile d'en dissocier l'étude d'un en particulier.

M. ROUDEL est d'accord avec M. Le Terrier sur le manque d'activité de la Commission du Ravitaillement mais constate que la tâche ne lui est guère facilitée par le Gouvernement qui ne met aucune bonne volonté à répondre aux demandes de renseignements émanant des Commissaires.

M. CALONNE rappelle qu'e les membres du groupe communiste avaient déposé une proposition de résolution invitant le Gouvernement à augmenter la ration de pain, en particulier celle des familles nombreuses, et que cette proposition a été repoussée par l'Assemblée Nationale.

Les faits, poursuit-il, confirment l'opinion de M. Thorez qui disait que les travailleurs français préféreraient payer le pain plus cher et avoir du pain de qualité en quantité suffisante. Ceci permettrait, en même temps, d'allouer aux producteurs un prix vraiment rémunérateur.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la collecte effectuée en 1946 a été de très loin supérieure à celle réalisée en 1947. C'est parce que le pain a été mis en vente libre et que nous n'avons pu importer suffisamment de céréales secondaires que la soudure de juin 1946 fut particulièrement pénible.

M. CALONNE affirme qu'il a manqué, pour la soudure en 1947, un million de quintaux de farine dans le département du Pas-de-Calais, bien qu'il y ait été récolté 2.600.000 quintaux de blé ou céréales ^{Secondaires} panifiables.

M. JARRIE demande que la Commission procède à la nomination d'un rapporteur pour avis et propose M. Tognard.

A l'unanimité, M. Tognard est désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution de M. Jarrié tendant à inviter le Gouvernement à relever la production céralière.

A 15 heures 25, la séance est levée.

Pour Le Président,

Cley

AL

20†

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. Lefranc, président

Séance du mercredi 16 juin 1948

La séance est ouverte à 14 heures 10

Présents : MM. BOISROND, BOSSANNE, Mmes BRION, CARDOT,
M. CHATAGNER, Mlle DUBOIS, MM. HENRY, JARRIE,
LEFRANC, PAGET, PLAIS, POINCELOT, Mme ROLLIN,
MM. ROUDEL, TOGNARD, VILHET.

Excusé : M. DADU.

Absents : MM. BRUNET, CALONNE, GERARD, GRASSARD, LAFAY,
LE TERRIER, MERMET-GUYENNET, RABAH, QUESSOT,
SARRIEN, SAUVERTIN, TOURE, WERHUNG.

Ordre du jour

I - Nomination d'un rapporteur pour avis sur la proposition de résolution (n° 403, année 1948), de M. DULIN, tendant à relever le niveau de la production laitière.

II - Examen de l'avis de M. TOGNARD, sur la proposition de résolution (n° 477, année 1948) de M. JARRIE, tendant à inviter le Gouvernement à améliorer sa politique céréalière.

.../..

Compte-rendu

M. LEFRANC, Président, annonce que l'ordre du jour appelle l'examen pour avis de la proposition de résolution (n° 477, année 1948) de M. Jarrié, tendant à améliorer le niveau de notre production laitière.

M. JARRIE demande à ses collègues de se placer sur le plan de la distribution qui, seule, relève de la compétence de la Commission. Il estime que cette question n'a d'intérêt que si elle vient en discussion dans les jours prochains. En conséquence, il demande au Président de bien vouloir appeler l'attention de la Commission de l'Agriculture, saisie au fond, sur l'urgence du problème.

M. LE PRESIDENT appuiera les suggestions de M. Jarrié.

M. TOGNARD donne lecture de son projet d'avis. Il demande notamment que la qualité du pain soit améliorée par la fixation à 85 % du taux de blutage et par la suppression de toute incorporation de céréales secondaires (orge, maïs, etc.).

Il précise qu'une ration journalière de 400 grammes par personne correspondrait à une consommation annuelle de 54 millions de quintaux de blé. Il estime que la récolte de cette année, qui s'annonce belle, permettra très probablement de fixer la ration à ce niveau.

M. LE PRESIDENT estime que ces calculs semblent sérieux et se rallie aux conclusions de l'avis de M. Tognard.

M. TOGNARD rappelle, ^{également} ~~de plus~~, qu'il importe de mettre, au plus tôt, d'importantes quantités d'orge à la disposition des brasseries.

M. CHATAGNER estime que, si la récolte est suffisamment abondante, la question du pain sera résolue et que la proposition de résolution deviendra, dans ce cas, inutile.

Il doute de son efficacité mais s'y rallie, néanmoins, sous réserve des observations qu'il pourra apporter au nom de son groupe.

M. PAGET ne partage pas l'opinion de M. Chatagner sur la proposition de résolution de M. Jarrié. Il est pleine-

- 3 -

ment d'accord avec les conclusions de l'auteur et s'y rallie ~~pleinement volontiers~~.

M. LE PRESIDENT met aux voix l'avis de M. Tognard qui est adopté à l'unanimité.

Il demande, ensuite, à ses collègues de désigner un rapporteur pour avis sur la proposition de résolution de M. Dulin (n° 403, année 1948) tendant à relever le niveau de la production laitière.

M. PAGET désirerait connaître quelles sont les quantités de lait frais directement consommées et les quantités qui sont utilisées pour la fabrication du lait condensé.

Il estime que l'alimentation des jeunes enfants au lait condensé n'est pas une si bonne chose.

M. PLAIS précise que de nombreux médecins sont poussés à recommander le lait condensé de préférence au lait de vache, pour des raisons de sécurité. Il se trouve encore, en effet, dans certaines régions, des vaches tuberculeuses dont le lait est dangereux pour les enfants.

M. PAGET estime que le corps médical devrait encourager les mères à allaiter elles-mêmes leurs enfants.

M. PLAIS est nommé rapporteur pour avis de cette proposition de résolution.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'il n'a pas reçu de réponse du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture aux différentes questions qu'il lui avait posées.

La Commission unanime demande à M. Lefranc de bien vouloir insister auprès du Sous-Secrétaire d'Etat pour obtenir ces précisions.

A 15 heures 20, la séance est levée.

Le Président,

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. Lefranc, Président

Séance du mercredi 23 juin 1948

La séance est ouverte à 14 heures 20.-

Présents : M. BOSSANNE, Mmes BRION, CARDOT, M. DADU, Mlle DUBOIS, MM. JARRIE, LEFRANC, MERMET-GUYENNET, PAGET, POINCELOT, ROUDEL, SAUVERTIN, TOGNARD, VILHET.

Excusé : M. PLAIT.

Absents : MM. BOISROND, BRUNET, CALONNE, CHATAGNER, GLRARD, GRASSARD, HENRY, LAFAY, LE TERRIER, OU RABAH, Mme ROLLIN, MM. QUISSOT, SARRIE, TOURE, WERHMLER.

Ordre du jour

I - Examen :

a) de l'avis de M. Tognard sur la proposition de résolution (n° 477, année 1948) de M. Jarrié, tenant à améliorer la politique céréalière ;

b) de l'avis de M. Plait sur la proposition de résolution (n° 403, année 1948) de M. Dulin, tendant à relever le niveau de notre production laitière.

II - Questions diverses.

Compte-rendu

Politique céréalière

M. TOGNARD donne lecture du rapport (n° 566, année 1948) fait par M. Jayr, au nom de la Commission de l'Agriculture, sur la proposition de résolution (n° 477, année 1948) de M. Jarrié tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la politique céréalière.

M. LEFRANC, Président, fait remarquer qu'un rendement de seize quintaux à l'hectare donnerait une récolte de l'ordre de 70 millions de quintaux.

M. PAGET pense, quant à lui, que le rendement à l'hectare sera très certainement supérieur à vingt quintaux, ce qui conduirait à une récolte dépassant 80 millions de quintaux.

Mme BRION demande pour quelles raisons la Commission de l'Agriculture a supprimé au quatrième paragraphe les mots : "et notamment les familles nombreuses". Après avoir souligné l'injustice de cette décision, elle suggère que la Commission du Ravitaillement fasse sien un amendement tendant au retour au texte initial proposé par M. Jarrié.

La récolte, poursuit-elle, sera suffisante mais non pas assez abondante pour permettre le retour à la mise en liberté du pain. C'est pourquoi le groupe communiste demande le maintien du rationnement, étant bien entendu que toutes les rations, et en particulier celles des familles nombreuses, seront fortement augmentées à partir du mois de juillet.

M. TOGNARD met à nouveau l'accent sur la nécessité de l'importation au cours des prochains mois de quantités importantes de céréales secondaires et de tourteaux indispensables à l'alimentation des bestiaux.

M. LEFRANC cède le fauteuil de la présidence à M. Tognard, vice-président,

- 3 -

M. JARRIE rappelle qu'avant la guerre il était utilisé, en France, 65 millions de quintaux de blé qui se répartissaient comme suit :

- boulangerie (farine blutée à 72 %) 50 millions
- industries utilisatrices (pâtes alimentaires, biscuiteries, pâtisseries, etc) 5 millions
- semences et freintes 10 millions

M. LE PRESIDENT donne lecture de son avis présenté au nom de la Commission du Ravitaillement sur la proposition de résolution de M. Jarrié, concluant à la reprise du texte initial. Il est adopté.

En l'absence de M. Plait, rapporteur, la Commission décide de renvoyer à sa prochaine séance l'examen de l'avis sur la proposition de résolution (n° 403, année 1943) de M. Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour relever le niveau de notre production laitière en vue de couvrir les besoins des consommateurs et plus particulièrement des enfants des grandes villes en lait de qualité.

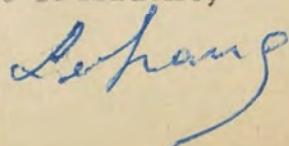
Questions diverses

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. Verdeille, rapporteur de la Commission de l'Intérieur, sollicitant l'avis de la Commission du Ravitaillement sur les propositions de résolution (N° 77 rectifiée, année 1948 et N° 79, année 1948) de M. Poirault; l'une, tendant à inviter le Gouvernement à augmenter la participation financière de l'Etat relative à la construction de certains établissements municipaux à caractère industriel; l'autre, tendant à inviter le Gouvernement à augmenter le taux de la taxe d'abatage perçue au profit des budgets communaux.

La Commission décide d'en demander le renvoi pour avis et désigne M. Paget et M. Lefranc comme rapporteurs provisoires de ces deux propositions.

A 15 heures 30, la séance est levée.

Le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du mardi 6 juillet 1948

La séance est ouverte à 14 heures 15

Présents : MM. BOISROND, Mmes BRION, CARDOT, MM. DADU, HENRY, JARRIE, LEFRANC, PAGET, PLAIS, POINCET, ROUDEL, TOGNARD, VILHET.

Excusé ou en congé : MM. GERARD, GRASSARD.

absents : MM. BOSSANNE, BRUNET, CALONNE, CHATAGNER, Mlle DUBOIS, MM. LAFAY, LE TERRIER, MERMET-GUYENNET, OU RABAH, QUESSET, Mme ROLLIN, MM. SARRIEN, SAUVERTIN, TOURE, WEHRUNG.

Ordre du Jour

- Examen de la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution, présentée par les membres du groupe communiste, relative au problème du pain.

. / ..

- 2 -

- Compte-rendu -

M. LEFRANC, président, précise que les membres du groupe communiste demandent la discussion immédiate de la proposition de résolution (n°671, Année 1948.) de Mme Brion, tendant à porter la ration de pain à 350 grammes dès le 15 juillet 1948.

Mme BRION estime que la nouvelle récolte permet au Gouvernement de fixer la ration au taux ci-dessus indiqué.

M. JARRIE désirerait connaître les termes exacts du texte proposé par Mme Brion.

Il rappelle, en effet, qu'une proposition de résolution dont il est l'auteur, et qui avait le même objet, a déjà été adoptée par le Conseil de la République.

Mme BRION précise les deux points principaux de sa proposition :

1) - porter la ration de pain à 350 grammes, dès le 15 juillet ;

2) - fixer le taux de blutage à 85%.

M. JARRIE doute de l'efficacité de ce texte et croit qu'une question orale au Ministre aurait plus d'effet.

M. PAGET demande quelle est la différence entre la proposition de Mme Brion et celle, précédemment, adoptée de M. Jarrié.

M. DADU tient à préciser que le manque de soleil cause un retard certain dans la rentrée des récoltes.

M. FLAIT se rallie à l'avis de M. Jarrié.

M. PAGET voudrait que l'on porte l'accent sur l'amélioration de la qualité.

Mme BRION estime que la moisson est commencée dans de nombreux départements et en Afrique du Nord.

M. TOGNARD se rallie, également, à l'avis de M. Jarrié et demande à ses collègues communistes de poser une question orale au Ministre.

M. PAGET demande au Président de se mettre en rapport

- 3 -

avec le Sous-Secrétaire d'Etat au Ravitaillement et de lui demander s'il accepterait de venir dans le plus bref délai possible répondre à une question orale.

M. LE PRESIDENT rappelle que la proposition présentée par le groupe communiste est basée sur le fait partout constaté qu'avec de l'argent on peut obtenir autant de pain qu'on le désire.

M. JARRIE estime cette proposition sans efficacité et sans objet.

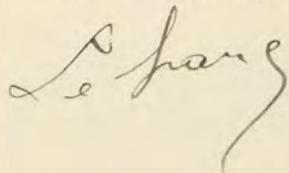
La Commission décide de demander au groupe communiste de substituer, à sa proposition de résolution, une question orale à M. le Sous-Secrétaire d'Etat au Ravitaillement.

M. LEFRANC accepte cette procédure sous la réserve expresse que M. Coudé du Foresto accepte de venir prochainement devant le Conseil de la République répondre à cette question.

Il en est ainsi décidé.

A 16 heures 35, la séance est levée.

Le Président,



ML.
CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

210

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. TOGNARD, Vice-Président

Séance du mercredi 7 juillet 1948

La séance est ouverte à 14 heures 10

Présents : MM. BOSSANNE, Mmes BRION, CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, HENRY, JARRIE, LEFRANC, MERMET-GUYENNET, PAGET, PLAIS, POINCELOT, ROUDEL, TOGNARD, VILHET.

Absents : MM. BOISROND, BRUNET, CALONNE, Mlle DUBOIS, MM. GERARD, GRASSARD, LAFAY, LE TERRIER, OU RABAH, QUÉSSOT, Mme ROLLIN, MM. SARRIEN, SAUVERTIN, TOURE, WEHRUNG.

Ordre du Jour

- Nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 667, année 1948), de M. Lefranc, concernant la liberté du commerce pour les fruitiers détaillants.

- Nomination d'un rapporteur pour avis sur les propositions de résolution de M. Poirault relatives :

- à la participation financière de l'Etat à la construction d'établissements municipaux (n°s 77 rectifié et 512, année

.../...

-2-

1948) ;

- à l'augmentation du taux de la taxe d'abattage perçue au profit des budgets communaux (n°s 79, 512, année 1948).

- Examen de l'avis de M. Plait sur la proposition de résolution de M. Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à relever le niveau de la production laitière (n°s 403 et 607, année 1948).

Compte-rendu

M. TOGNARD, Président, donne lecture du rapport fait par M. Verdeille au nom de la Commission de l'Intérieur, sur les propositions de résolution n° 77 (rectifié) et 79 (année 1948) de M. Emile Poirault et des membres du Groupe Socialiste S.F.I.O. :

- 1° - tendant à inviter le Gouvernement à augmenter la participation financière de l'Etat relative à la construction de certains établissements municipaux à caractère industriel.
- 2° - tendant à inviter le Gouvernement à augmenter le taux de la taxe d'abattage perçue au profit des budgets communaux.

M. CHATAGNER estime que la Commission ne peut s'opposer à la construction d'abattoirs modernes dont la France est si démunie, mais qu'il serait injuste d'admettre que l'augmentation de la taxe d'abattage apporte des ressources nouvelles aux communes pourvues d'abattoirs. Néanmoins, le Groupe Socialiste acceptera les propositions de résolution de M. Poirault.

M. PAGET souhaiterait voir disparaître nombre de tueries particulières où les règles les plus élémentaires d'hygiène sont transgessées. Après avoir rappelé que le taux de deux francs par kilogramme est un taux maximum, il suggère que la taxe ne soit perçue que dans la limite de son utilisation à l'amortissement des dépenses engagées.

M. MERMET-GUYENNET craint que l'augmentation de la taxe d'abattage ne serve de prétexte aux bouchers pour provoquer une hausse injustifiée sur la viande.

.../....

M. JARRIE apporte son accord total pour la première proposition de résolution et présente des réserves sur la seconde.

Il insiste, en particulier, pour que le produit de la taxe serve soit à l'amortissement et à l'aménagement des abattoirs, soit à l'amélioration du contrôle vétérinaire et non à combler le déficit des budgets communaux.

M. PAGET est nommé rapporteur de ces deux propositions de résolution.

Liberté du commerce pour les fruitiers-détaillants

M. LEFRANC expose les grandes lignes de sa proposition de résolution (n° 667, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté totale du commerce aux fruitiers détaillants et la suppression du double étiquetage, et à accorder à ces derniers une attribution normale d'essence, la protection de la profession et la fermeture obligatoire du lundi.

Il indique que la profession des fruits et légumes est sur le point de prendre la première place au point de vue national en matière de ravitaillement du fait de l'augmentation massive de la production. et qu'il n'est pas de mesure plus inefficace que de vouloir imposer des marges bénéficiaires fixes à des produits saisonniers périssables dont les cours, par la logique même, sont extrêmement variables.

Après avoir souligné qu'il était particulièrement vexatoire et inutile d'imposer le double étiquetage qui tend à dresser les commerçants contre les consommateurs, ces derniers ignorant que la plus grande partie de la marge bénéficiaire apparente est absorbée par les taxes et impôts perçus par le Gouvernement, il demande le retour à la liberté totale en tenant compte du fait que l'abondance des produits doit permettre la libre concurrence et faire baisser les prix.

Enfin, le Gouvernement doit prendre les mesures nécessaires en vue de la protection de la profession contre les commerçants illégaux qui deviennent de plus en plus nombreux dans tous les grands centres. Il doit également garantir la fermeture obligatoire de ces mai-

- 4 -

sons de commerce le lundi.

M. PAGET souhaiterait que la liberté du commerce ne soit accordée que pour les fruits et légumes périssables.

M. JARRIE estime que la Commission du ravitaillement n'est pas compétente en ce qui concerne la question des marges bénéficiaires et de l'essence. Il apporte son accord à la proposition de résolution de M. Lefranc, en ce qui concerne les marchands à la sauvette qui portent un grave préjudice à la profession, mais ne peut accepter la fermeture obligatoire du lundi, car elle risque de causer des pertes aux commerçants détenteurs le dimanche soit de fruits ou de légumes particulièrement périssables.

M. PAGET, tout en approuvant la fermeture des magasins un jour par semaine, fait remarquer que, dans certaines régions, les foires, les marchés ont lieu le lundi et qu'il serait paradoxal d'obliger les fruitiers détaillants à fermer ce jour là.

M. LE PRESIDENT a constaté que des fruitiers ont préféré jeter des fruits plutôt que de consentir à baisser leurs prix.

M. HENRY affirme que la solution aux difficultés actuelles en matière de ravitaillement doit être recherchée dans une attitude ferme, soit de liberté totale, soit de réglementation draconnienne et non pas dans un régime mal défini de demi-liberté.

M. LEFRANC donne son accord à la proposition de M. Paget tendant à limiter la liberté du commerce aux seules denrées périssables.

M. HENRY fait observer que les pommes de terre ne doivent plus être considérées comme périssables après le 15 septembre.

M. LE PRESIDENT propose de modifier la rédaction du premier paragraphe de la proposition de la manière suivante :

"....aux fruitiers détaillants pour les légumes frais et primeurs y compris les pommes de terre de primeurs à l'exclusion de légumes secs".

Répondant à l'objection de M. Paget, M. LEFRANC précise que des dérogations à la fermeture obligatoire du lundi pourraient être accordées par le Préfet dans les localités où le marché se déroule le lundi. Il rappelle que la

///.

- 5 -

marge bénéficiaire légale fixée à 17% ne permet pas toujours de couvrir les frais généraux, notamment dans le cas où les prix des produits vendus sont très bas.

M. LEFRANC est nommé rapporteur de sa proposition de résolution.

Amélioration du niveau de la production laitière.

M. PLAIS expose les grandes lignes du rapport (n° 667, année 1948) fait au nom de la commission de l'agriculture par M. Dulin sur sa proposition (n° 403, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour relever le niveau de notre production laitière en vue de couvrir les besoins des consommateurs et plus particulièrement des enfants des grandes villes en lait de qualité.

Il indique, ensuite, que le cheptel laitier en 1948 est voisin de celui de 1938, mais que la production laitière, qui s'était élevée, en 1938, à 147 millions d'hectolitres, n'a atteint, en 1947, que 113 millions d'hectolitres se répartissant comme suit :

- consommation humaine	33.000.000 hl
- consommation animale (veaux)	25.000.000 hl
- fabrication du beurre	40.000.000 hl
- fabrication des fromages	11.000.000 hl
Divers	4.000.000 hl

M. PAGET souligne l'énorme proportion du lait employé à l'alimentation des veaux et qui s'élève à 25% de la production totale.

M. MERMET-GUYENNET déclare que, dans son département, la production de 1947 est supérieure à celle de 1938 et que les stocks de gruyère dépassent ceux de 1938.

M. CHATAGNER ne peut croire que l'on fabrique, actuellement, autant de gruyère qu'en 1939 par suite de la diminution des livraisons en lait. Il pense que les fabricants de gruyère réclament la liberté pour écouler au marché la totalité de leur production.

/parallèle

Mme BRION fournit les chiffres officiels de la produc-

.../....

- 6 -

tion de beurre en Charente ; en mai 1948, il a été collecté 115 tonnes de beurre contre 109 tonnes en mai 1947.

Il est décidé que M. Plait présentera, au nom de la Commission du ravitaillement un avis oral soulignant la nécessité de l'amélioration du ravitaillement en produits laitiers.

M. LEFRANC demande qu'il soit donné lecture du procès-verbal du 28 avril qui avait été réservé pour diverses modifications.

Il est donné lecture du procès-verbal.

Mme BRION ne peut laisser dire, par M. Dadu, que c'est l'U.R.S.S. qui a rompu les négociations commerciales avec la France : "C'est la France, dit-elle, qui, par son attitude, d'inimitié envers notre allié au moment de l'incident Beauregard, a provoqué la rupture des pourparlers".

Après cette mise au point, le procès-verbal mis aux voix est adopté.

Prochaine séance, vendredi 16 juillet à 10 heures.

A 16 heures 30, la séance est levée.

Le Président,

Lourau

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. LEFRANC, Président

Séance du vendredi 16 juillet 1948

La séance est ouverte à 10 heures 15

Présents : MM. BOSSANNE, CALONNE, Mme CARDOT, MM. CHATAGNER,
JARRIE, LEFRANC, LE TERRIER, PAGET, Mme
ROLLIN, MM. ROUDEL, VILHET.

En congé : MM. GERARD, GRASSARD.

Absents : MM. BOISROND, BRUNET, Mme BRION, M. DADU, Mlle
DUBOIS, MM. HENRY, LAFAY, MERMET-GUYENNET,
OU RABAH, PLAIS, POINCELOT, QUESSET, SARRIEN,
SAUVERTIN, TOGNARD, TOURE, WEHRUNG.

Ordre du Jour

- Nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution
(n° 671, année 1948) de Mme Brion, tendant à porter la ra-
tion de pain à 350 grammes dès le 15 juillet 1948.

- 2 -

- Examen du rapport de M. Lefranc sur sa proposition de résolution (n° 667, année 1948) concernant la liberté du commerce pour les fruitiers détaillants.

- Examen de l'avis de M. Paget sur les propositions de résolution de M. Poirault, n° 77 rectifié et 79, année 1948, relatives :

- à la participation financière de l'Etat à la construction d'établissements municipaux (n°s 77 rectifié et 512, année 1948) ;

- à l'augmentation du taux de la taxe d'abattage perçue au profit des budgets communaux (n°s 79, 512, année 1948).

IV - Examen de l'avis de M. Plait sur la proposition de résolution de M. Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à relever le niveau de la production laitière (n°s 403 et 627, année 1948).

Compte-rendu

M. LEFRANC, Président, donne la parole à M. Paget pour exposer les conclusions de son avis sur les propositions de résolution (n° 77 et 79, rectifié, année 1948,) relatives :

- l'une à la participation financière de l'Etat à la construction d'établissements municipaux ;

- la seconde à l'augmentation du taux de la taxe d'abattage perçue au profit des budgets communaux.

M. PAGE~~T~~ conclut en demandant l'adoption sans modification des textes examinés.

M. LE PRESIDENT désirerait connaître l'avis de la Commission sur la proposition de résolution (n°667, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la liberté du commerce pour les fruitiers détaillants.

Il précise qu'il s'agit d'une profession bien déterminée dont les denrées sont éminemment périssables.

M. JARRIE estime que l'appréciation des marges bénéficiaires par les commerçants eux-mêmes correspond à l'échelle

.../...

mobile des salaires pour les ouvriers. Il craint que la suppression du plafond des marges bénéficiaires n'entraîne des abus de la part de certains commerçants et ne provoque des hausses excessives. Il ne peut donc, quant à lui, s'associer au premier point de la proposition de résolution.

Il n'est également pas partisan de garantir la fermeture obligatoire du lundi, cette mesure risquant d'entraîner la perte de certaines denrées.

M. LE PRESIDENT rappelle que, sur ce point, il a accepté la proposition de M. Paget tendant à confier aux Préfets le soin de réglementer la fermeture.

Mme CARDOT est également hostile à la fermeture obligatoire du lundi.

M. LE PRESIDENT précise que la liberté totale qu'il demande pour les fruitiers détaillants est conditionnée par l'abondance des fruits et primeurs.

M. JARRIE persiste à penser que la libre appréciation des marges bénéficiaires par les commerçants risque de provoquer des abus.

M. HENRY estime que le prix de 8 francs 50^e kg actuellement payé aux producteurs de pommes de terre est satisfaisant mais qu'un prix inférieur ne serait pas suffisant.

Il précise que l'effondrement des cours de certaines denrées (salade, choux) a obligé de nombreux producteurs à retourner leurs champs.

M. LE PRESIDENT estime que c'est la fixation autoritaire de la marge bénéficiaire qui crée la mévente de certains produits, car le commerçant est dans l'impossibilité de couvrir ses frais généraux.

Il propose de distinguer les légumes secs et les légumes périssables et de ne rétablir la liberté que pour ces derniers.

M. JARRIE estime que le plafond actuellement fixé est une garantie pour le consommateur, mais n'oblige nullement le commerçant à prendre le bénéfice maximum.

La proposition de M. Lefranc, ajoute-t-il, ne donne pas aux commerçants la liberté de vendre meilleur marché, car ils l'ont déjà, mais leur permettrait, incontestablement, de vendre plus cher, ce qui n'est pas admissible.

- 4 -

M. LE PRESIDENT précise que les taxes diverses et les frais généraux de tous ordres écrasent le petit commerçant qui préfère renoncer à faire le commerce de certaines denrées, plutôt que de vendre à perte.

M. JARRIE précise que les taxes sont proportionnelles aux prix des denrées et que, par suite, l'impôt diminue lorsque le prix baisse.

M. CHATAGNER estime que depuis la guerre le nombre des consommateurs de légumes n'a guère varié, le nombre des producteurs a diminué, mais que, par contre, le nombre des commerçants fruitiers a considérablement augmenté, ce qui permettrait de conclure que ce commerce n'est pas si mauvais. Il rappelle que le commerce des légumes a toujours été soumis à des aléas et qu'il ne peut être question de solliciter la pitié du législateur lorsqu'un "boom" des cours se produit, sinon, ajoute-t-il, il conviendrait que les commerçants reversent certaines sommes lorsqu'ils réalisent de gros bénéfices.

Pour conclure, il souhaite un retour à la limitation de la pratique du commerce qui serait, à son avis, la meilleure façon de défendre la profession.

M. LE PRESIDENT précise que le système de réglementation en vigueur va déterminer des pertes de marchandises. Il propose à ses collègues de faire, dans son rapport, certaines réserves, sur le premier point de sa proposition de résolution.

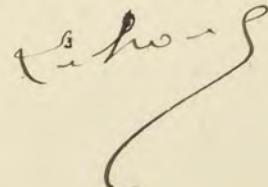
M. CHATAGNER précise que le groupe socialiste s'abstient et se refuse à légiférer sur des problèmes aussi particuliers.

M. JARRIE précise que le groupe du Mouvement Républicain Populaire votera contre.

Dans ces conditions, M. Le Président estime inutile de mettre aux voix son rapport. Il précise que les membres du groupe communiste se réservent de demander la discussion immédiate de cette proposition de résolution.

A 11 heures 40, la séance est levée.

Le Président,



ML.

220

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. TOGNARD, Vice-Président

Séance du vendredi 20 août 1948

La séance est ouverte à 14 heures 45

Présents : MM. BOSSANNE, DADU, JARRIE, MERMET-GUYENNET, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, TOGNARD, VILHET.

Excusés : Mme CARDOT, M. LEFRANC.

CHATAGNER

Absents : M. BOISROND, Mme BRION, MM. BRUNET, CALONNE, Mlle DUBOIS, MM. GERARD, GRASSARD HENRY, LAFAY, LE TERRIER, OU RABAH, PAGET, PLAIS, POINCELOT, QUÉSSOT, SARRIEN, SAUVERTIN, TOURE, WEHRUNG.

Ordre du Jour

- Examen du budget du ravitaillement (services civils)

.../...

- 2 -

- Compte-rendu -

M. TOGNARD, Président, expose les modifications proposées par la Commission des finances du Conseil de la République au budget du ravitaillement.

Chapitre 100 (traitements du personnel de l'administration centrale). La Commission des finances a rétabli un crédit de 7.092.000 francs, estimant que l'on ne peut, sans empêcher les services de fonctionner, réduire le chapitre de dix millions comme le proposait l'Assemblée Nationale.

Par contre, afin de manifester son intention de voir comprimer autant que possible, mais d'une manière équilibrée les effectifs du secrétariat d'Etat au Ravitaillement, la commission des finances propose d'opérer une réduction de six millions répartie comme suit :

Chapitre 101 - rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale.....	500.000
" 102 - rémunération du personnel auxiliaire de l'administration centrale.....	1.000.000
" 105 - traitement du personnel de cadre des services extérieurs.....	1.500.000
" 107 - salaires du personnel contractuel des services extérieurs.....	3.000.000

Chapitre 110 (centres d'abattages) Un crédit de douze millions a été rétabli, ~~mais~~ les règles de comptabilité publique exigeant que cette dépense de personnel soit imputée sur l'exercice courant et les justifications fournies par le Gouvernement paraissant au demeurant pertinentes.

Chapitre 308 (frais de déplacement et mission).

La commission des finances propose le rétablissement partiel du crédit, le Ministre ayant fourni les justifications demandées par l'Assemblée Nationale; la commission tient en revanche à marquer la nécessité de comprimer les dépenses de l'essence et décide de n'accorder que 94.699.000 francs contre 99.699.000 demandés par le Gouvernement.

.../....

- 3 -

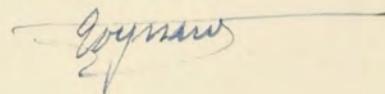
M. LE PRESIDENT précise, en résumé, que les abattements globaux s'élèvent à 6.000.000 et que les rétablissements de crédits atteignent 24.098.000, soit une augmentation de plus de 18 millions.

M. LE PRESIDENT estime que la ration de pain de 300 grammes est insuffisante. Il pense que le vote du budget est une excellente occasion pour rappeler à M. Coudé du Foresto que le Conseil de la République, dans une résolution adoptée le 25 juin dernier, avait invité le Gouvernement à porter la ration au taux de 350 grammes.

A la demande de M. Baptiste Roudel, la commission décide de renvoyer la suite de l'examen du budget au mardi 24 août.

A 15 heures, la séance est levée.

Le Président,



ML.
CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

223

PARIS, LE

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. TOGNARD, Vice Président

Séance du mardi 24 août 1948

La séance est ouverte à 14 heures 35

Présents : MM. CHATAGNER, DADU, JARRIE, MERMET-GUYENNET,
POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. SAUVERTIN,
TOGNARD.

Excusé : M. LEFRANC

Suppléant: M. SAUER, de Mme BRION.

Absents : MM. BOISROND, BOSSANNE, BRUNET, CALONNE,
Mme CARDOT, Mlle DUBOIS, MM. GEPARD,
GRASSARD, HENRY, LAFAY, LETERRIER, OU
RABAH, PAGET, PLAIS, QUESSET, ROUDEL,
SARRIEN, TOURE, VILHET, WEHRUNG.

Ordre du Jour

- Examen du budget du ravitaillement - services civils.
- Questions diverses.

.../...

- 2 -

- Compte-rendu -

M. TOGNARD, Président, fait donner lecture du procès-verbal de la séance du vendredi 20 août 1948 : il est adopté.

M. LE PRESIDENT annonce que M. Coudé du Foresto, Secrétaire d'Etat au Ravitaillement demandera, lors de la discussion de son budget, le rétablissement au chapitre 100 (traitements du personnel temporaire de l'administration centrale) du crédit de 80.902.000 francs qui avait été proposé par le Gouvernement. En effet, l'abattement de 2.902.000 maintenu par la commission des finances du Conseil de la République entraînerait le licenciement de 86 agents sur un total de 394.

M. SAUER, rapporteur spécial du budget des services du ravitaillement, indique que l'Assemblée Nationale avait réduit le chapitre de 80.902.000 à 70.000.000 mais que la commission des finances l'avait porté à 78.000.000 pour ne pas mettre le Gouvernement dans l'obligation de licencier la moitié du personnel au cours des derniers mois de l'année.

M. CHATAGNER fait remarquer qu'il est impossible de supprimer les agents de répression du Ministère du ravitaillement au moment même où l'augmentation rapide du prix de la viande impose un renforcement du contrôle.

M. SAUER pense, quant à lui, que le Gouvernement peut établir une surveillance des prix sans pour cela rétablir le rationnement.

M. CHATAGNER regrette que la commission des finances propose des réductions au budget du ravitaillement alors que le secrétariat d'Etat a fait un réel effort pour compresser ses dépenses. Il souhaiterait que l'effort d'économie du Conseil de la République porte sur les crédits de départements ministériels infiniment plus "gourmands".

M. DADU déploré que le beurre payé 282 francs le kilog à la production soit revendu aux consommateurs à raison de 385 à 400 francs.

M. JARRIE demande à M. Sauer :

1° - si les crédits proposés par la commission des finances aux chapitres 100, 102, 103 et 105 seront suffisants pour

.../...

- 3 -

assurer le fonctionnement normal des services ;

2° - si le Gouvernement a apposé à la commission des finances toutes les justifications concernant le paiement des indemnités pour congés non pris aux contrôleurs comparables des centres d'abatage licenciés.

M. SAUER répond affirmativement à ces deux questions.

M. JARRIE présente, au nom du Mouvement Républicain Populaire, un amendement tendant à reprendre au chapitre 300 (entretien et fonctionnement du matériel roulant) le crédit proposé par le Gouvernement.

M. SAUER fait remarquer que la commission des finances a opéré des abattements sur les chapitres des différents ministères concernant le matériel automobile pour bien marquer la volonté du Parlement de voir comprimer les dépenses de l'espèce.

M. CHATAGNER renouvelle sa protestation contre la pratique qui consiste à réduire sans discrimination les demandes des différents départements ministériels dévantageant, ainsi, ceux qui s'efforcent de comprimer, au maximum, leurs dépenses.

M. JARRIE propose au chapitre 308, le retour au chiffre du Gouvernement.

M. SAUER justifiant la position de la commission des finances signale que celle-ci a rétabli 5 des 10 millions abattus par l'Assemblée Nationale pour rendre hommage au travail de répression effectué par les services du Ministère, et, en particulier, de la brigade volante de 20 contrôleurs qui, en trois mois, a saisi 645 millions de marchandises et sanctionné des hausses illicites s'élevant à plus de 230 millions. Toutefois, elle a maintenu un abattement de cinq millions pour marquer son désir de voir attribuer à ces agents un traitement décent sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'attribution d'indemnité de déplacements.

M. JARRIE approuve pleinement la création de cette brigade spécialement chargée de poursuivre les gros trafiquants.

M. LE PRESIDENT rappelle que la commission, au cours de sa dernière réunion, avait décidé de demander à M. Coudé

- 4 -

du Foresto de porter la ration de pain à 350 grammes.

M. SAUER fait observer que M. Paul Reynaud a déclaré que la France devait exporter du blé en Allemagne pour recevoir du charbon en échange. Il estime que l'on doit penser d'abord à nourrir convenablement les ouvriers avant de leur demander de travailler davantage. Il convient donc de ne pas exporter des denrées de première nécessité comme le blé, la viande et le beurre.

M. LE PRESIDENT fait le point de la discussion et note les questions sur les quelles il faudra appeler l'attention du Ministre :

- augmentation de la ration de pain;
- exportation de viandes.

M. JARRIE est chargé d'intervenir au nom de la Commission du ravitaillement au cours de la discussion générale et de défendre, ensuite, quatre amendements qui tendent aux chapitres 102, 300 et 308 à reprendre les chiffres proposés par le Gouvernement et au chapitre 100, à porter la dotation de 78 millions à 80 millions.

A 15 heures 40, la séance est levée.

Le Président,

